

Louvain School of Management

Le processus d'élargissement de l'Union européenne est-il bénéfique ?

*Perspective de l'Etat adhérent vs. Perspective des Etats membres de
l'Union*

Mémoire recherche réalisé par
Charles Nimmegeers

en vue de l'obtention du titre de
Master 120 crédits en sciences de gestion, à finalité spécialisée

Promoteur
Monsieur Didier Reynders

Année académique 2016-2017

Place des Doyens, 1 bte L2.01.01, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique www.uclouvain.be/lsm



Avant-propos

Mes remerciements s'adressent tout d'abord à mon directeur de mémoire, Monsieur le Ministre Didier Reynders. Sa guidance et ses conseils avisés m'ont permis à chaque fois de trouver des solutions pour avancer dans la rédaction de mon mémoire.

Je remercie également Monsieur Nicolas Ledent. Ses conseils dans le domaine économique ont été très précieux ainsi que sa volonté de me pousser à analyser les différents concepts en détail.

Je remercie aussi Manuel Guthmann et Mathias Dub pour leur aide et leur soutien qui m'ont aidé à garder le cap.

Finalement, je souhaite remercier tout particulièrement ma mère pour son aide précieuse lors de la relecture et la correction de mon mémoire.

Table des matières

Introduction	1
Description du plan du mémoire.....	1
Brève description de la situation de l'Union européenne aujourd'hui	2
Partie I : Contexte	4
Chapitre 1 : Les conditions d'accès à l'Union européenne	4
Poser sa candidature : le processus	4
Les critères de Copenhague.....	7
Les critères de Maastricht	9
Chapitre 2 : Historique des élargissements européens	12
1. Début de l'Union avec la CECA	12
2. Premier élargissement (1973).....	13
3. Deuxième et troisième élargissements	15
4. Réunification de l'Allemagne et quatrième élargissement	16
5. L'élargissement des 10	17
6. Traité de Lisbonne, les derniers élargissements et le Brexit.....	18
Partie II : Analyse coûts – bénéfices des élargissements	20
Chapitre 1 : Les différentes raisons qui incitent un pays à vouloir devenir un Etat membre	20
1.1. Inconvénients pour les pays adhérents.....	21
1.2. Avantages pour les pays adhérents.....	29
1.3. Analyse comparative	39
1.4. Conclusion.....	40
Chapitre 2 : Les différentes raisons pour l'Union européenne de s'élargir	42
2.1. Avantages.....	42
2.2. Inconvénients.....	44
2.3. Analyse comparative	47
2.4. Conclusion.....	48
Partie III : Les cas d'études.....	50
Premier cas : Le Grexit	50

Deuxième cas : Brexit	54
1. Qu'est-ce que le Brexit ?	54
2. Qu'est-ce qui a motivé le Brexit ?	56
3. Quel serait l'impact du Brexit sur le Royaume-Uni ?	57
4. Le cas de l'Ecosse et de l'Irlande du Nord	63
5. Quel serait l'impact du Brexit sur l'Union européenne et ses membres ?	64
6. Conclusion	66
Troisième cas : La Norvège et l'Islande	68
La Norvège	68
L'Islande	73
Partie IV : L'avenir de l'Union	76
Chapitre 1 : Les défis auxquels l'Union fait face	76
Chapitre 2 : Les différentes possibilités d'avenir pour l'Union	77
Chapitre 3 : La solution la plus probable	78
Conclusion	80
Bibliographie	82

Introduction

Description du plan du mémoire

Le but de ce mémoire est d'évaluer l'attractivité d'adhésion à l'Union européenne. Pour ce faire, nous allons analyser les pour et les contre du processus d'élargissement. I.e. qu'est-ce qu'un pays tiers a à gagner d'adhérer à l'Union et quels en sont les avantages et inconvénients ? Pourquoi certains pays comme le reste des Balkans (Serbie, Bosnie Herzégovie, Macédoine, etc.), l'Ukraine ou encore la Turquie sont enclins à vouloir adhérer à l'Union européenne ? Et du point de vue de l'Union et de ses Etats membres, est-il toujours dans l'intérêt de l'Union de poursuivre une stratégie d'élargissement ?

Afin de pouvoir répondre concrètement et en détail à ces questions, nous allons en guise d'introduction situer l'Union dans son contexte actuel. Ensuite, dans la première partie, nous allons nous attarder plus en profondeur sur les conditions sous-jacentes à une adhésion à l'Union européenne. Nous allons parcourir quels sont les critères d'adhésion et comment ils sont vérifiés par les institutions européennes. Par la suite, afin de donner une vue d'ensemble au lecteur, nous passerons en revue le déroulement des élargissements successifs qu'a connus l'Union afin d'aboutir à la situation actuelle. Tout en expliquant les motivations sous-jacentes aux différents élargissements.

Dans la seconde partie, nous attaquerons le vif du sujet en faisant une analyse coûts-bénéfices de l'adhésion à l'Union, que ce soit pour le pays adhérent ou pour l'Union européenne elle-même et ses Etats membres. Nous y concluons si oui ou non il est toujours intéressant, aujourd'hui, pour un pays tiers d'adhérer à l'Union européenne et s'il est toujours intéressant pour l'Union de s'élargir.

Dans une troisième partie, nous étudierons plusieurs cas : la problématique du Grexit en 2015, le Brexit en 2016 et les cas particuliers de l'Islande et de la Norvège¹. Nous verrons lors de ces cas ce qui a poussé la Grèce à vouloir sortir de la zone euro. Dans le cas du Brexit, nous aborderons les motivations qui ont poussé le peuple britannique à voter « non » à l'Union. Et dans le troisième cas, nous étudierons les raisons pour lesquelles la Norvège a refusé l'adhésion à l'Union et pourquoi l'Islande n'y est pas entrée.

¹ Deux pays qui ne font pas partie de l'Union européenne.

Finalement, dans la dernière section, nous nous attarderons brièvement sur les possibilités qu'a l'Union pour l'avenir. I.e. quelles sont les directions dans lesquelles l'Union peut aller ?

Brève description de la situation de l'Union européenne aujourd'hui

L'Europe a été bâtie autour d'un idéal de paix, de convergence et de respect des droits fondamentaux de l'Homme. A la base de cette Union se trouvent les traités de Rome, de Maastricht, de Nice et, en 2009, de Lisbonne. Ce dernier met l'accent sur l'aspect démocratique de l'Union en accordant plus de pouvoirs au Parlement européen. L'Union européenne souhaite créer des liens forts entre les Etats membres, liens qui incitent à la solidarité et essaient d'établir une union « *fort étroite* » (Daniel, 2015).

La situation de l'Europe ces dernières années a été fortement ébranlée par plusieurs crises : la crise financière (2007), la crise de la dette souveraine (2011), la crise migratoire (depuis 2015) mais également une crise de la légitimité des institutions européennes (Daniel, 2015). On assiste à l'apparition de discours xénophobes et à une montée en puissance du protectionnisme et du populisme (cf. l'élection de Donald J. Trump, la crise du Grexit, le Brexit, la montée en puissance des partis extrémistes en Hongrie, aux Pays-Bas, en France² etc.). Tout ceci a comme effet de rendre l'Europe plus fragile. La résolution de ces défis demande une réponse commune et unie. Malheureusement, on constate que les réponses et les avis divergent ce qui rend les négociations infiniment plus difficiles. Les différents Etats membres semblent plus concernés par l'impact national que par l'impact européen que pourraient avoir ces crises et défis. Or, au niveau international, l'Union doit montrer une image unie et forte afin d'éviter des spéculations négatives quant à sa solidité. La solidarité européenne semble aujourd'hui être mise à rude épreuve.

De plus, le peuple européen semble mettre en doute le bien-fondé de l'Union (Fondation Robert Schuman, 2016). Il semble que l'Union européenne et ses institutions soient blâmées pour tout ce qui arrive de négatif. Une des critiques de la part des politiciens pro-Brexit était le manque de procédés démocratiques. La Commission, le Conseil et le

² Il est cependant important de noter que lors de ces deux élections, les candidats pro-européens ont réussi à l'emporter.

Parlement européen définissent et déterminent ensemble les règles qui sont d'application dans tous les Etats membres³. Une partie de la population européenne remet en cause la légitimité de ces règles et la démocratie véritable qui se trouve derrière ces « soi-disant élus⁴ ». Certains citoyens européens voient les institutions comme « élitistes ». Ce sentiment pourrait s'expliquer par à un manque de transparence et de communication créant ainsi un fossé entre les institutions et le peuple européen.

Au vu de la situation actuelle, un certain pessimisme règne au sein de l'Union et suite aux différentes réponses (incomplètes) que les Etats membres et l'Union ont déjà partiellement données aux crises et défis auxquels ils font face, peut-on toujours affirmer qu'il est encore attrayant pour un pays de vouloir rejoindre l'Union ? L'attrait a-t-il changé depuis la création de l'Union ? Et surtout, l'Union va-t-elle pouvoir résister aux chocs qui pourraient survenir dans un futur proche ?

³ Pour plus d'informations : <http://www.consilium.europa.eu/fr/council-eu/decision-making/ordinary-legislative-procedure/>

⁴ Bien qu'effectivement élus depuis 1979 avec un scrutin proportionnel qui assure la représentativité des différents courants politiques de la population, certains partis extrémistes semblent vouloir remettre en question le bien-fondé de cette représentativité. Rhétorique utilisée par certains partis extrémistes comme le parti UKIP.

Partie I : Contexte

Chapitre 1 : Les conditions d'accès à l'Union européenne

Quand un pays souhaite adhérer à l'Union européenne, il lui faut respecter une série de règles et de critères. L'ensemble de cette procédure d'adhésion est une procédure longue et complexe et bien que celle-ci ait changé au fil du temps et se soit plus formalisée, le concept fondamental est resté le même : être européen et respecter les valeurs européennes.

Poser sa candidature : le processus

Pour devenir un pays membre de l'Union européenne, une procédure stricte, rigoureuse et complexe est prévue. Cette procédure est définie par l'article 49 du Traité de l'Union Européenne (TUE) et fait partie des critères de Copenhague qui sont explicités dans la prochaine section. Enfreindre ne serait-ce qu'un seul de ces critères impliquerait le rejet de la candidature. Il en va de même pour le non-respect de la procédure.

La procédure consiste en plusieurs étapes :

1. elle démarre par le dépôt de la candidature du pays voulant adhérer à l'Union en adressant cette demande au Conseil de l'Union européenne⁵ (appelé Conseil par la suite) ;
2. le Conseil doit statuer à l'unanimité sur la candidature du pays, la Commission doit donner son avis officiel et le Parlement européen (appelé Parlement par la suite) doit également se prononcer ;
3. si tous sont favorables, le pays se voit obtenir le statut de candidat officiel à l'adhésion à l'Union européenne. Le Conseil entame alors de nouvelles négociations et la Commission surveille le respect des critères de Copenhague ainsi que ceux de Maastricht ;
4. une fois les négociations terminées, le Conseil envoie son avis au Parlement pour approbation ;
5. si approbation il y a, il ne reste plus qu'à faire ratifier le traité d'adhésion par l'ensemble des Etats membres (au sein de chaque parlement national) ainsi

⁵ A différencier avec le Conseil européen qui regroupe l'ensemble des chefs d'Etats et présidé actuellement par Donald Tusk.

que par le pays candidat et ce dernier deviendra nouveau membre (Académie européenne de Berlin & Centre européen Robert Schuman, 2012).

Deux étapes intermédiaires entre le statut de candidat et l'acceptation comme nouvel Etat membre sont le « screening » et « la stratégie de pré-adhésion » :

- le SCREENING est utile à plusieurs égards. Tout d'abord, il va servir de base aux négociations qui ont lieu au sein du Conseil. Ce screening intervient donc avant l'étape 3. Il va permettre au pays candidat de se familiariser avec les lois régissant l'Union. Et l'aider à identifier les domaines dans lesquels ce dernier devra faire des efforts afin d'être au même niveau que les exigences européennes (EUR-Lex a.) ;
- une fois que le pays obtient le statut de candidat, il commencera sa STRATEGIE DE PRE-ADHESION. En bref, il s'agit de familiariser l'Etat avec les politiques européennes mais également avec le marché européen⁶. Afin d'aider le pays à se mettre à niveau par rapport aux normes européennes, la Commission a créé un instrument appelé Instrument d'Aide de Préadhésion (IAP) qui remplace l'ensemble des programmes d'aides prévus auparavant comme le programme PHARE, ISPA ou encore des programmes d'aides financières (EUR-Lex i., 2017)⁷. Le pays candidat et l'Union européenne entrent dans une sorte de relation bilatérale qui peut être vue comme « un partenariat pour l'adhésion ». Implicitement cette relation pousse l'Etat candidat à faire des efforts dans les domaines qui en requièrent (identifiés au préalable par la Commission) (EUR-Lex b.).

Notons une nuance importante : quand on analyse les candidatures des pays, il faut dissocier le fait d'être candidat et de déposer sa candidature. Le dépôt de candidature ne requiert rien de la part du pays qui souhaiterait introduire une demande d'adhésion. En d'autres termes, tout pays intéressé peut « postuler » en vue de son adhésion à l'Union européenne. Dès lors, des pays comme la Turquie, la Russie, la Chine ou bien encore les Etats-Unis pourraient théoriquement déposer leur candidature à l'Union (Toute l'Europe b., 2016). En revanche, poser une candidature sérieuse dans l'espoir d'intégrer l'Union européenne implique de montrer un esprit européen. A ces fins, les pays sont

⁶ Un Etat candidat doit être en mesure de survivre dans le marché unique et doit donc disposer d'une économie de marché viable.

⁷ Ces aides prennent souvent la forme d'investissements par le biais de la Banque européenne d'investissement (BEI).

invités à adopter une partie des acquis communautaires⁸ (acquis qui en fin de processus devront être adoptés dans leur intégralité et transposés dans les lois nationales du pays).

Si le dépôt de candidature est validé par les institutions européennes, le pays se voit reconnaître le statut de candidat qui implique le respect de trois règles : (i) être un Etat (i.e. la Catalogne ou l'Ecosse ne peuvent pas être considérés comme candidat car ils ne disposent pas de la classification d'Etat) ; (ii) être *européen* – ceci a trait à la géolocalisation du pays candidat qui est définie de façon très approximative dans le traité ; (iii) respecter et promouvoir les valeurs européennes définies à l'art. 2 du TUE (EUR-Lex c.).

En 2006, un quatrième volet a été rajouté suite à l'élargissement des dix. Il s'agit de la capacité d'intégration de l'Union elle-même⁹. Même si tous les critères sont satisfaits, il faut que le poids de cette adhésion ne pèse pas excessivement sur les politiques européennes. Il faut éviter la situation où cette adhésion affecterait négativement les objectifs prioritaires définis par les organes européens et ses Etats membres (Académie européenne de Berlin & Centre européen Robert Schuman, 2012).

Après l'adhésion d'un nouveau pays membre, il est important pour ce dernier d'agir dans un sens communautaire c'est-à-dire qu'il coordonne ses politiques avec les autres Etats membres. Dès qu'il est considéré comme Etat membre, de nombreuses décisions ne se font plus au niveau national mais au niveau européen. A ces fins, les politiques sont décidées au sein du Conseil européen comme le prévoit l'art. 121 du TUE.

Tout ceci montre bien qu'être candidat n'assure en rien que le pays adhérera à l'Union européenne. A titre d'exemple, la Turquie est candidate depuis plus d'un demi-siècle et n'est toujours pas dans l'Union alors que l'Islande, quant à elle, a rétracté sa candidature. Devenir candidat implique que de nombreux critères ont été jugés positifs par le Conseil

⁸ Ces acquis sont définis sous les critères de Copenhague.

⁹ Par capacité d'intégration, le Parlement comprend que :

- « les pays candidats devraient contribuer à la capacité de l'Union de maintenir sa dynamique de réalisation de ses objectifs politiques, et ne pas entraver cette capacité »
- « le cadre institutionnel de l'Union devrait permettre un gouvernement efficace et efficient »
- « l'Union devrait disposer de moyens financiers suffisants pour relever les défis de la cohésion économique et sociale et des politiques communes de l'Union »
- « une stratégie de communication globale devrait être mise en place afin d'informer l'opinion publique des conséquences de l'élargissement » (Parlement européen, 2012)

et que si le pays candidat intensifie ses efforts pour rentrer dans l'Union européenne, le Conseil statuera à nouveau pour savoir si oui ou non le pays peut intégrer l'Union. Les premières négociations au sein du Conseil sont donc en vue de l'obtention du statut de candidature alors que les deuxièmes négociations statuent sur l'adhésion ou non du pays candidat. Ces dernières négociations portent sur l'ensemble de règles et politiques européennes séparées en 35 chapitres sur lesquels un consensus doit être atteint. De plus, elles se focalisent également sur les efforts fournis par le pays candidat quant aux objectifs à atteindre, définis par la Commission, ainsi qu'au respect des critères de Copenhague et de Maastricht (EUR-Lex i.)¹⁰.

Les critères de Copenhague

Aux débuts de l'Union européenne, les négociations pour l'adhésion d'un nouvel Etat membre se déroulaient entre les différents Etats membres et nécessitaient l'unanimité. Bien que la ratification par tous les Etats membres reste d'application, la procédure d'adhésion s'est formalisée en 1993 en prévision du plus grand élargissement que l'Europe ait connu, à savoir celui vers les pays de l'Est en 2004 faisant passer le nombre d'Etats membres de l'Union de 15 à 25. A ce moment précis, la procédure est devenue plus contraignante pour les pays voulant adhérer à l'Union européenne. C'est lors du sommet de 1993 à Copenhague que des critères d'adhésion précis ont été établis, renforcés en 1995 par le Conseil européen de Madrid (Académie européenne de Berlin & Centre européen Robert Schuman, 2012). Ces critères, connus sous le nom de « critères de Copenhague », se basent sur les articles 2, 6 § 1 et 49 du TUE¹¹. Ces critères stipulent les conditions nécessaires pour qu'un pays puisse être considéré comme candidat afin d'appartenir à l'Union européenne et sont classés en trois catégories à savoir politique, économique et communautaire (Académie européenne de Berlin & Centre européen Robert Schuman, 2012) :

- le critère politique supporte la démocratie garantie par des institutions stables, une représentation équitable des minorités et le respect des droits de l'Homme ainsi que de l'état de droit ;

¹⁰ Depuis 2013 et pour la période allant de 2014 à 2020, un nouvel instrument d'aide à la préadhésion (IAP II) a été introduit. Le budget alloué à cet instrument est de 11.7 millions d'euros et est principalement destiné à l'Albanie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, le Monténégro, la Serbie et à la Turquie (La Commission européenne v., 2016).

¹¹ A ne pas confondre avec le TFUE qui est le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

- le critère économique garantit une économie de marché viable et la capacité de faire face à la concurrence au sein de l'Union ;
- le critère communautaire quant à lui consiste tout simplement à être en mesure d'adopter le corpus réglementaire qui régit l'Union. Autrement dit, de transposer dans la législation nationale l'ensemble du droit européen en vigueur. A cette fin, il faut que le pays demandeur dispose d'une administration adéquate à la mise en œuvre de cette adoption.

Le critère politique est un prérequis à l'ouverture des négociations. Les deux autres critères sont à considérer sur un horizon temporel plus large et de façon dynamique (Puente, 2014). D'ailleurs, le dernier critère suppose que les pays candidats soient disposés à adopter l'ensemble des acquis communautaires tels que définis comme suit par la Commission :

« L'acquis de l'Union européenne (UE) correspond au socle commun de droits et d'obligations qui lie l'ensemble des pays de l'UE en tant que membres de l'Union. Il est en évolution constante et comprend :

- *la teneur, les principes et les objectifs politiques des traités;*
- *la législation adoptée en application des traités et la jurisprudence de la Cour de justice de l'UE;*
- *les déclarations et les résolutions adoptées dans le cadre de l'UE;*
- *les actes relevant de la politique étrangère et de sécurité commune;*
- *les actes convenus dans le cadre de la justice et des affaires intérieures;*
- *les accords internationaux conclus par l'UE et ceux conclus par les pays de l'UE entre eux dans le domaine des activités de l'UE.*

Les pays candidats doivent accepter cet acquis avant d'adhérer à l'UE. Les dérogations à l'acquis sont exceptionnelles et de portée limitée. Les pays candidats doivent avoir incorporé l'acquis dans leur ordre juridique interne à la date de leur adhésion à l'UE et ils sont tenus de l'appliquer dès cette date. » (EUR-Lex c.)

L'art. 6 ainsi que l'art. 2 du TUE énumèrent les principes sur lesquels l'Union repose à savoir les principes de liberté, de démocratie, d'Etat de droit, les droits de l'Homme, la non-discrimination, la justice, etc. Ces sont des principes que tout Etat membre doit respecter à tout moment. Un Etat qui voudrait se joindre à l'Union européenne doit donc respecter l'ensemble de ces valeurs. De plus, l'art. 2 stipule qu'il faut être un état européen. Ce dernier critère ne doit pas être interprété uniquement d'un point de vue géographique mais également d'un point de vue identitaire.

La procédure d'adhésion ainsi que les critères qui l'entourent restent au cœur des débats européens. En effet, *« le 22 novembre 2012, le Parlement européen (PE) a adopté,*

en vertu de son droit d'initiative, une résolution sur « les politiques et critères d'élargissement et intérêts stratégiques de l'Union européenne en la matière », appelant ainsi la Commission à formuler des propositions. » (AFCCRE, 2012). Le Parlement a même été plus loin, il a demandé à la Commission d'intensifier ses efforts afin de vérifier que l'ensemble des Etats membres respecte pleinement les critères de Copenhague. En effet, il n'est pas envisageable de demander aux pays voulant adhérer à l'Union de faire des efforts quant à l'adoption et le respect de critères qui ne seraient pas strictement respectés au sein même de l'Union. A cet effet, le Parlement a proposé :

- de créer un nouveau mécanisme de Copenhague qui *« servirait à fixer des indicateurs, élaborer des recommandations contraignantes et imposer des sanctions telles que le gel des financements européens pour les pays qui ne respectent pas les critères »* (Parlement européen, 2012) ;
- d'introduire la distinction entre risque de violation et violation ;
- de créer une « commission de Copenhague » dédiée à la surveillance du respect des règles.

Finalement, le Parlement a également demandé à la Commission d'être plus complète et transparente dans les rapports rédigés sur les pays candidats. Cela permettrait, associé à une politique de communication efficace et transparente, d'expliquer concrètement les bénéfices de l'élargissement au peuple européen (Parlement européen, 2012).

Les critères de Maastricht

Quand on parle des conditions d'accessibilité à l'Union, on se doit de mentionner les critères de Copenhague. Toutefois, d'autres critères sont très importants à savoir les critères de convergence également appelés « critères de Maastricht » développés en 1991 lors de la signature du traité de Maastricht qui est un des traités fondateurs de l'Union européenne d'aujourd'hui. Il s'agit de critères que les pays adhérents ainsi que les Etats Membres doivent respecter. Le but premier de ces critères est de faire converger les différents Etats membres vers un objectif commun

Les critères sont au nombre de cinq et concernent les domaines suivants¹² : 1) la stabilité des prix ; 2) le niveau de déficit public ; 3) le niveau de la dette publique ; 4) le

¹² L'ensemble des critères de Maastricht se retrouve dans le TFUE art. 140 (ex-art. 121 du TCE – Traité sur la Communauté européenne) (L'Insee, 2016).

taux de change et 5) le taux d'intérêt long terme. L'annexe 1 montre ce qui est mesuré, comment s'est mesuré et explique ces cinq critères de Maastricht.

Chacun de ces critères représente un objectif à atteindre ainsi qu'une limite supérieure que les pays membres et candidats ne peuvent pas dépasser. Au niveau des prix, l'inflation doit rester aux alentours de 1,5% du taux d'inflation des trois meilleurs Etats membres et ne surtout pas le dépasser, le déficit public doit être inférieur à 60 % du PIB du pays, la dette inférieure à 3% du PIB, la devise ne peut subir une dévaluation et le taux d'intérêt à long terme « *ne peut excéder de plus de 2 % celui des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix* » (Banque Nationale de Belgique).

Ces critères sont considérés comme étant des critères d'une économie saine, stable et soutenable. Il est également important de noter que sur ces cinq critères, trois sont liés à la Banque centrale européenne (BCE) (les critères 1, 4 & 5). Cependant, dans le processus d'adhésion, il incombe au candidat d'essayer de respecter au maximum ces critères et de les fixer comme objectifs à atteindre afin de faciliter son entrée dans l'Union tout en minimisant le choc éventuel que représenterait une adhésion à l'Union.

Le respect de ces critères est essentiel quant à la réalisation du « pacte de stabilité de croissance »¹³ et afin d'éviter le phénomène du passager clandestin¹⁴. Pour cette raison, toute infraction aux critères de convergence est suivie d'un avertissement, un délai d'ajustement et puis une sanction (financière) si toujours pas respectés (L'Insee, 2016).

Deux procédures existent à cet égard :

1. une procédure d'examen et de surveillance mutuelle. Chaque année, tout Etat membre subit un examen dans lequel on regarde si les critères ont été respectés. Si ils ne sont pas respectés, un avertissement est émis ;
2. une procédure de sanction. Si, suite à l'avertissement, l'Etat membre, en violation d'un critère, ne réagit pas, alors il encourt une sanction qui prend « *la forme d'un dépôt non rémunéré d'un montant variable (entre 0,2% et 0,5% du PIB du pays*

¹³ « Il a été élaboré afin de garantir la bonne santé des finances publiques des pays de l'Union européenne (UE) après l'introduction de la monnaie unique » (EUR-Lex e.).

¹⁴ « Expression utilisée pour désigner un pays qui ne fait aucune concession commerciale, mais profite néanmoins des réductions tarifaires et des concessions accordées par d'autres pays dans le cadre de négociations sur la base du principe de la nation la plus favorisée » (WTO a.).

concerné selon le niveau du déficit), qui n'est restitué que s'il est remédié au déficit excessif dans un délai de deux ans. » (vie-publique.fr, 2016)

Les critères de Maastricht ont pour but d'insuffler les bases d'une union politique et économique (Gamba, 2013). Cependant, à l'heure actuelle, il n'en est rien. La crise financière a évidemment fortement bouleversé le respect des critères¹⁵. Force est de constater que de nombreux pays, une fois entrés dans l'Union européenne, n'ont pas respecté ces critères (Annexes 2, 3 et 4) et ont même été jusqu'à demander leur modification auprès des institutions européennes. *« L'appréciation du non-respect de ces critères a été assouplie en mars 2005 sous l'impulsion de l'Allemagne et de la France, sous la justification de tenir compte de la situation économique et des réformes structurelles engagées. Un dépassement « exceptionnel et temporaire » est désormais autorisé »* (L'Insee, 2016). Les Etats membres en violation des critères ont reçu un avertissement mais la procédure de sanction n'a jamais été appliquée (BFM TV, 2013).

Il en est ressorti une version modifiée des critères qui a été lancée en même temps qu'une modification du « pacte de stabilité de croissance ». Cette nouvelle version autorise, depuis sa mise en place, une plus grande flexibilité aux Etats membres concernant le respect des critères : au lieu de devoir être en-dessous des 3 % de déficit chaque année, des déviations sont autorisées pour autant qu'après quelques années cela repasse sous la barre des 3% de déficit (il en va de même pour la dette). De même, pour le taux de change, il faut que ce dernier reste à l'intérieur d'un intervalle de fluctuation prédéfini par les critères (+/- 15 %). On constate donc que la définition des critères s'est élargie et surtout assouplie ce qui rend bien plus difficile le processus de vérification et de contrôle¹⁶.

Le pacte de stabilité et de croissance a historiquement parfois été assoupli (2005) ou considérablement renforcé (2010 et les années suivantes) via le « six-pack », le « two-pack » et le semestre européen. La Commission européenne interprète l'actuel cadre avec une certaine flexibilité.

¹⁵ En 2016, seules la France et l'Espagne affichaient un déficit budgétaire au-delà des 3% (Eurostat a., 2017). La dette quant à elle, était au-delà de 60 % dans plus de la moitié des pays de l'Union (Eurostat b., 2017). Annexes 2, 3 et 4.

¹⁶ Il est à noter qu'actuellement le taux d'endettement des Etats membres est bien supérieur aux 60 % prévus à la base. *« En 2015, la dette des 28 Etats membres s'élève à 85,2% du PIB »* (Toute l'Europe a., 2016).

Chapitre 2 : Historique des élargissements européens

La procédure d'adhésion et les critères qui y sont liés ayant été expliqués, nous pouvons à présent passer en revue l'historique des élargissements (Annexe 5). Tout d'abord, listons tous les différents Etats membres qui ont rejoint l'Union européenne en précisant le contexte et circonstances dans lesquels ces élargissements se sont produits.

1. Début de l'Union avec la CECA

L'Europe vient principalement d'une idée de paix. On sort de l'après-guerre avec une volonté commune dans tous les pays européens de créer une cohésion, une alliance de paix. Toutefois, l'établissement de cette Union se fait dans un contexte de guerre froide où l'Union soviétique ne tolère ni rébellion ni doute sur la légitimité du régime. Afin de se protéger contre les violences que l'Europe vient de connaître, le Conseil de l'Europe¹⁷ est créé en 1949 dans le cadre d'une approche classique intergouvernementale (La Commission européenne a., 2017).

Le 9 mai 1950 est symbolique. A l'initiative de Robert Schuman, à l'époque ministre français des affaires étrangères, un plan de coopération est présenté à six pays qui deviendront les six pays fondateurs de l'Union européenne (La Commission européenne a., 2017).

L'Union européenne commence réellement le 15 juillet 1952 avec la ratification du traité de Paris à l'initiative de Robert Schuman (père de l'Europe), aidé par Jean Monnet¹⁸ qui propose un regroupement des six pays fondateurs : la France, l'Allemagne¹⁹, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Italie. Ce noyau dur de l'Europe va former la base pour les élargissements futurs. A six, ils forment la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) (L'Internaute, 2017). Lors de la CECA, des institutions supranationales sont créées²⁰ pour superviser le commerce « européen » (principalement la production de charbon et d'acier) au sein d'un nouveau marché européen qui deviendra plus tard le marché unique (Toute l'Europe, 2008).

¹⁷ Il est important de ne pas confondre ce Conseil avec le Conseil européen ou encore le Conseil de l'Union européenne (aussi appelé Conseil des ministres).

¹⁸ Homme politique français et conseiller économique (La Commission européenne j., 2017).

¹⁹ La République fédérale d'Allemagne (RFA).

²⁰ « La Haute Autorité » (qui deviendra la Commission européenne), « l'Assemblée » (qui deviendra le Parlement européen), « le Conseil » et « la Cour de Justice » (sic) (Toute l'Europe, 2008).

Ces six pays se sont réunis au départ pour des raisons économiques mais aussi dans un but de sécurité face au danger que représentait l'URSS à cette époque. Il était important pour ces pays d'améliorer leur productivité et également leur niveau de vie. De plus, il était nécessaire pour ces pays d'avoir une voix plus forte politiquement et économiquement sur le plan mondial. Cette union a également permis de mettre fin à la rivalité entre la France et l'Allemagne (L'Internaute, 2017).

En 1957, ces mêmes pays signent les traités de Rome et créent la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM). Ceci dans le but d'élargir leur coopération à d'autres secteurs économiques que le charbon et l'acier. Naît également de cet accord l'idée de vouloir créer un véritable « marché commun » (La Commission européenne b., 2017).

Dans les années 60, l'Europe connaît un réel essor économique catalysé par la suppression des barrières douanières en 1968 suite à l'introduction des principes du marché unique. Les différents pays membres essaient de faciliter l'accès à leur marché respectif. Les pays se mettent également d'accord de combiner leurs efforts en ce qui concerne la politique agricole et, en 1962, la politique agricole commune (PAC) voit le jour (La Commission européenne c., 2017). C'est également en 1963 que le CEE signe son premier accord international avec un pays tiers : il s'agit de l'ACP²¹ qui consiste en un système de traitement préférentiel pour 78 pays d'Afrique, du Pacifique et des Caraïbes. Depuis ce jour, et jusqu'à présent, l'Europe est le premier « pays » donateur d'aides aux pays les plus défavorisés (La Commission européenne c., 2017).

2. Premier élargissement (1973)

Les années 70 suivent la même voie que celle des années 60. En effet, dès 1970 apparaît l'idée et la volonté de créer une monnaie unique. Cette idée va donner naissance à l'écu (european currency unit) créé par le système monétaire européen (SME). Cela aboutira 30 ans plus tard à la création de l'euro le 1^{er} janvier 1999 (La Commission européenne d., 2017). Vers le milieu des années 70, suite au conflit israélo-palestinien (1973), une crise du pétrole éclate impactant l'Europe et le monde entier. Dans un geste de solidarité européenne, un fond européen de développement régional est créé afin d'assurer la prospérité des zones européennes les plus défavorisées et les plus touchées. C'est

²¹ Groupe d'Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

également à ce moment là, en 1973, que la Communauté européenne connaît son premier élargissement. Le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni entrent dans l'Union (La Commission européenne d., 2017). Bien qu'initialement la Norvège était supposée devenir un nouvel Etat membre, un référendum, fortement influencé par les agriculteurs et les pêcheurs (Larguèche, 2013), a montré une forte réticence à faire partie du projet européen. Ceci se terminera avec le retrait de sa candidature²² en 1973 (Bastet, 2010).

Le Royaume-Uni n'entre qu'en 1973 car il tient énormément à garder sa souveraineté. Toutefois, après près de deux décennies d'existence pour l'Union, le Royaume-Uni remarque les bénéfices que les Etats membres retirent de leur adhésion à l'Union européenne et souhaite y entrer. De plus, les liens avec le Commonwealth²³ et les Etats-Unis s'affaiblissant, le Royaume-Uni a besoin de créer un nouveau partenariat pour garder sa compétitivité et son statut (Bastet, 2010). Les négociations pour rentrer dans l'Union seront longues avec un refus catégorique à deux reprises de la France au départ des négociations²⁴. Finalement, le Royaume-Uni rentrera dans l'Union dans des conditions assez avantageuses. En effet, il bénéficie d'une option « opt out » qui n'a été accordée à aucun autre pays membre hormis le Danemark et la Suède²⁵. Cette option permet à ces trois pays de rentrer dans l'Union européenne sans pour autant d'avoir adopté l'écu (ancêtre de l'euro)²⁶. Cette clause spéciale permettra également à ces pays de ne pas rejoindre l'Union monétaire lorsque celle-ci naîtra. Cette option permet à ces pays de garder leur souveraineté au niveau de leur politique monétaire (Toute l'Europe, 2014).

Finalement, les années 70 se clôturent par une suprématie de la démocratie par rapport à la dictature. Tous les extrémistes de droite sont déchus et de nouveaux régimes

²² Ce cas sera analysé plus en profondeur dans la partie III.

²³ « *The Commonwealth is a voluntary association of 52 independent and equal sovereign states. The Commonwealth is home to 2.4 billion people and includes both advanced economies and developing countries. Thirty of our members are small states, many of which are island nations.* » (The Commonwealth, 2017).

²⁴ Le Général Charles de Gaulle alors président de la France considérait le Royaume-Uni comme un cheval de Troie pour les Etats-Unis (Bastet, 2010). Il bloque l'entrée du Royaume-Uni à l'Union européenne à deux reprises : en 1962 et en 1967. Ce n'est qu'à l'arrivée au pouvoir de Georges Pompidou que les négociations reprennent (Gracieux, 1994).

²⁵ La Suède adhérera à l'Union en 1995 alors que le Danemark rentre dans l'Union en même temps que le Royaume-Uni et l'Irlande en 1973.

²⁶ L'écu n'a toutefois pas le même statut que l'euro. L'écu n'est pas une monnaie à part entière, il s'agit d'un panier de valeurs, un panier de référence. Elle a uniquement été utilisée dans des transactions financières. L'écu n'a cependant jamais vu la création de billets ou pièces (Eurostat).

donnent place à plus de démocratie²⁷. En parallèle, le Parlement européen gagne de l'influence et est élu pour la première fois au suffrage universel (La Commission européenne d., 2017).

3. Deuxième et troisième élargissements

En 1981, c'est au tour de la Grèce de rentrer dans l'Union. Suite à une longue période de dictature qui venait de se finir, l'Europe décide, pour des raisons plus politiques et géopolitiques qu'économiques (Toute l'Europe e., 2016)²⁸, d'offrir à la Grèce la possibilité de rentrer dans l'Union européenne (La Commission européenne e., 2017). En effet, depuis 1967, la Grèce se retrouve isolée suite à un coup d'état militaire instaurant un régime autocratique. En 1975, après la chute de ce régime, la Grèce dépose sa candidature auprès de l'Union européenne mais devra attendre jusqu'en 1981 pour être à niveau économiquement pour pouvoir rentrer dans l'Union²⁹ (Toute l'Europe, 2014).

L'Europe mettra ensuite cinq ans pour ouvrir ses portes à l'Espagne et au Portugal qui avaient été tenus à l'écart à cause de leur régime dictatorial. Les négociations d'adhésion ont toutefois été longues par crainte des Etats membres de l'impact de la situation économique de ces deux pays (Toute l'Europe, 2014).

Juste avant l'entrée dans l'Union de l'Espagne et le Portugal en 1986, l'Union lance le programme « Esprit », en 1984, qui vise à rester à la pointe de la technologie, ce qui a toujours été une des ambitions de l'Union européenne. En parallèle, des efforts conséquents sont consentis pour réduire encore plus les barrières qui restent érigées dans certains pays et certains secteurs. En effet, en 1986, la Commission européenne sort un livre blanc (*l'acte unique*) qui établira les fondations du marché unique³⁰. Afin

²⁷ « Les dernières dictatures de droite en Europe prennent fin avec le renversement du régime de Salazar au Portugal en 1974 et la mort du général Franco en Espagne en 1975 » (La Commission européenne d., 2017).

²⁸ Affirmé également dans : Hibou, Beatrice : « Greece and Portugal: Convergent or Divergent Europeanization » in Bulmer, Simon & Christian Lequesne (eds.): The Member States of the European Union, Oxford University Press, pp. 229-253 (23).

²⁹ L'Union souhaitait faire rentrer la Grèce pour des raisons politiques. Cependant, un certain niveau économique était requis et il a donc fallu attendre que la Grèce atteigne ce niveau.

³⁰ « L'Acte unique européen est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1987. Il fixait l'échéance pour la réalisation du marché intérieur au 31 décembre 1992. Dans cette optique, il renforçait les mécanismes de décision, en introduisant le vote à la majorité qualifiée pour le tarif douanier commun, la libre prestation des services, la libre circulation des capitaux et le rapprochement des législations nationales. Au terme fixé, plus de 90 % des mesures prévues par le Livre blanc de 1985 avaient été adoptées, largement grâce au recours à la règle de la majorité. » (Le Parlement européen c., 2017).

d'encourager la mobilité, le programme « Erasmus » est créé donnant ainsi la possibilité de financer les études dans d'autres pays européens (La Commission européenne e., 2017). Ce programme est toujours actif de nos jours et rencontre un véritable succès (Jacot, 2017).

4. Réunification de l'Allemagne et quatrième élargissement

L'année 1989 est marquée par la chute du mur de Berlin. C'est donc tout naturellement que l'Allemagne de l'Est rejoint finalement l'Union européenne en 1990 un an après la chute du mur. Mais la réunification de l'Allemagne crée un précédent. En effet, comment justifier que l'Allemagne de l'Est ait le droit de rentrer dans l'Union alors que la Pologne par exemple n'a pas eu le même droit au même moment. L'adhésion de l'Allemagne de l'Est a été considérée comme une extension de territoire et non pas comme une adhésion à proprement dit³¹ (La Commission européenne m., 2017). La Pologne et les autres pays de l'Est devront eux attendre 2004 avant d'adhérer à l'Union. La chute du mur de Berlin est le symbole de l'instabilité suite au déclin de l'empire soviétique ; une instabilité qui pourrait nuire à l'Union européenne si celle-ci devait dégénérer. Les années 90 témoigneront de la fin de l'influence soviétique en Europe Centrale et de l'Est (La Commission européenne f., 2017).

Dans les années 90 et plus précisément en 1992-93 et en 1999 des accords cruciaux sont conclus, respectivement le traité de Maastricht et le traité d'Amsterdam. Le premier se focalise sur le futur de la monnaie unique, la création d'une politique étrangère et de sécurité commune ainsi qu'une meilleure coopération judiciaire. Ce sera également à l'occasion de la signature du traité de Maastricht que les Etats membres se mettront d'accord pour rédiger des critères de convergence qui sont toujours d'application aujourd'hui. Le second a comme objectif principal de réformer les institutions européennes, de donner un rôle plus central à l'Europe dans le monde et d'améliorer l'emploi et le droits de citoyens (La Commission européenne f., 2017).

En 1993, les accords de Copenhague, régissant les conditions d'entrée dans l'Union pour un pays extérieur sont rédigés.

³¹ « La Communauté se félicite vivement de l'unification allemande. Elle envisage favorablement la contribution positive et fructueuse que tous les Allemands pourront apporter après l'intégration prochaine du territoire de la République démocratique allemande à la Communauté. » (La Commission européenne m., 2017).

Dans cette même décennie, le marché unique (basé sur les quatre libertés fondamentales³²) est significativement approfondi en 1993, et en 1995, l'Autriche, la Suède et la Finlande rejoignent l'Union. Au même moment, les six membres fondateurs à l'exception de l'Italie signent une convention avec l'Espagne et le Portugal autorisant la libre circulation des individus éliminant ainsi toutes les barrières frontalières. Il s'agit là de l'accord de Schengen qui voit le jour en 1990 et entre en application en 1995. Ceci constitue un autre événement majeur qui pousse l'Union vers une plus grande mobilité et qui aboutira au marché unique tel qu'on le connaît aujourd'hui (La Commission européenne, 2017).

5. L'élargissement des 10

Il faudra ensuite attendre presque une décennie pour voir un nouvel élargissement. Il s'agit d'un élargissement sans précédent : l'élargissement vers l'Europe de l'Est ; l'élargissement des 10 incluant la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie, la Slovaquie, la Slovénie, Malte et Chypre. Les négociations qui ont abouti à cet élargissement ont commencé dès 1997 et se sont concrétisées par le traité de Nice conclu en 2000 réformant les règles du vote communautaire (La Commission européenne f., 2017). Cet élargissement va complètement changer la dynamique européenne. Les aides européennes vont se focaliser de plus en plus sur ces nouveaux pays membres par le biais de nouveaux règlements et directives. Ceci se fait, de façon relative, aux dépens des pays du Sud qui bénéficiaient de ces aides européennes jusqu'à présent. Par exemple, le fonds FEDER va allouer une partie de ses aides aux instruments d'aide à l'adhésion comme les programmes Phare, Sapard (*Special Program for Agriculture and Rural Development*) et Ispra (*Instrument for Structural Policies for Pre Accession*) (Bafoil, 2006). Avant, ces fonds étaient dédiés à l'amélioration des régions du Sud (La Commission européenne b., 2014). On constate que désormais les pays de l'Est profitent de manière significative des programmes style FEDER (Annexe 6).

En 1999, l'euro est créé et 11 Etats membres décident de l'adopter : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal. La Grèce rejoindra la zone euro en 2001 alors que le

³² La libre circulation des marchandises, des services, des personnes et des capitaux.

Royaume-Uni, la Suède et le Danemark décident de s'abstenir (La Commission européenne f., 2017). De nombreux dirigeants comme Angela Merkel (Savaricas, 2013) ou encore Nicolas Sarkozy (Elliot, Treanor, & Smith, 2011) ont exprimé leur opinion quant au fait que la Grèce n'aurait pas dû rentrer dans la zone euro. La Grèce est depuis son entrée dans l'Union dans une situation économique fragile (Larsen & Olsen, 2010). Une adhésion hâtive à la zone euro a pu indirectement mené à la crise grecque en 2010 et ultérieurement à la problématique du Grexit en 2015³³.

Les années 2000 seront quant à elles plus noires. En effet, une guerre ouverte contre le terrorisme y prendra ses racines suite aux attentats du 11 septembre 2001. Ensuite, c'est au tour de l'économie de sombrer avec la crise des « subprimes » qui éclate en 2007 et fait s'effondrer l'économie mondiale. Crise financière américaine qui se transformera en une crise économique mondiale et qui finira par se transformer en crise souveraine de la dette touchant très fortement l'Union européenne.

6. Traité de Lisbonne, les derniers élargissements et le Brexit

En 2007, le traité de Lisbonne est signé et réforme complètement le rôle des institutions européennes. Ce traité essaie d'améliorer le processus démocratique européen en donnant plus de pouvoir au Parlement européen. L'Union s'engage également à combattre le réchauffement climatique en signant le protocole de Kyoto (La Commission européenne g., 2017). Cette même année, l'Union européenne s'agrandit encore avec l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie qui, en 2004, n'avaient pas encore atteint le niveau requis répondant aux critères d'entrée pour adhérer à l'Union.

Le dernier élargissement de l'Union européenne est celui de la Croatie en 2013.

Quant aux autres pays candidats, on peut lire : « *Aujourd'hui, l'Albanie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et la Turquie sont candidats à l'adhésion. Les négociations en vue de l'adhésion de l'Islande ont débuté en juillet 2010, puis ont été suspendues par le gouvernement islandais en mai 2013. L'Islande a retiré sa demande d'adhésion en mars 2015. Et finalement, La Bosnie-Herzégovine et le Kosovo ont le statut de candidats potentiels à l'UE (en vertu de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU)* » (EUR-Lex d.).

Et contre toute attente, le Royaume-Uni décide, en 2016, de tenir un référendum quant à son appartenance à l'Union européenne. Le 23 juin 2016, le peuple britannique vote

³³ Les conséquences de la crise financière de 2007 s'abattant sur une économie déjà fragile ont conduit à la situation actuelle (voir partie III).

« OUI » au Brexit qui propose une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. C'est le 29 mars 2017 que Theresa May, nommée au poste de première ministre britannique, invoque l'article 50 du TUE qui prévoit la procédure à suivre par un Etat membre qui souhaite sortir de l'Union européenne.

2017 voit donc le lancement d'une négociation pouvant entraîner une Union à 27 et de nombreuses questions se posent. Pour quelles raisons les 27 Etats membres ont-ils voulu adhérer à l'Union européenne ? Pour quelles raisons le Royaume-Uni a-t-il souhaité en sortir ? D'autres pays sont encore enclins à rejoindre l'Union européenne mais quelles sont leurs motivations et sous quelles conditions pourraient-ils le faire ?

Pour répondre à l'ensemble de ces questions, la deuxième partie portera sur une analyse détaillée des avantages et inconvénients liés à l'adhésion à l'Union européenne ainsi que sur les motivations, bénéfices et inconvénients pour les Etats membres de l'Union européenne de s'élargir encore plus.

Partie II : Analyse coûts – bénéfices des élargissements

La politique d'élargissement de l'Union présente des avantages culturels, économiques et légaux mais il s'agit avant tout d'un outil politique. Afin de comprendre les raisons qui poussent un pays à adhérer à l'Union européenne, il est nécessaire d'analyser l'ensemble des inconvénients et des avantages liés à cette adhésion. A cette fin, nous allons, dans un premier temps, parcourir les possibles inconvénients d'une adhésion à l'Union (coûts, contraintes, etc.). Dans un second temps, nous analyserons les avantages d'une adhésion en les confrontant aux inconvénients repris dans la première partie. Cette analyse nous permettra de conclure si oui ou non une adhésion à l'Union resterait profitable pour un nouvel Etat membre.

La même analyse sera faite pour l'Union et les Etats qui sont déjà membres. On est en droit de se demander quel avantage l'Union retire de ses élargissements successifs. Le processus d'élargissement demande aux institutions et responsables européens d'importantes ressources (financières, humaines) . Dès lors, les avantages surpassent-ils les désavantages et contraintes auxquels l'Union doit faire face à chaque nouvel élargissement ? Et finalement, les motivations qui ont poussé l'Union européenne à s'agrandir dans le passé sont-elles toujours d'actualité dans un contexte européen de plus en plus controversé ?

Chapitre 1 : Les différentes raisons qui incitent un pays à vouloir devenir un Etat membre

Aujourd'hui, de nombreux pays sont candidats ou à tout le moins des candidats potentiels³⁴. Ce phénomène laisse supposer que l'Union européenne reste attractive. Quelles sont les motivations qui se cachent derrière cette volonté ? En parallèle, au sein de l'Union, de nombreux hommes et femmes politiques (Marine Le Pen, Boris Johnson, Nigel Farage, Geert Wilders pour ne citer que ceux-ci) critiquent l'Europe et remettent en question le bien-fondé de faire partie de l'Union européenne. Ils se focalisent sur les coûts d'appartenir à l'Union en minimisant voire même en occultant l'ensemble des

³⁴ La Turquie, la Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie sont tous candidats à l'Union européenne. Le Kosovo et la Bosnie-Herzégovine sont quant à eux uniquement candidats potentiels. Cela implique qu'ils n'ont pas encore reçu leur statut de candidat officiel de la part du Conseil de l'Union européenne (Centre d'Information sur les Institutions européennes, 2007)³⁴.

bénéfices qu'apporte l'Union. L'Union est-elle uniquement attractive de l'extérieur ? Qu'est-ce qui pousse ces politiciens à être si critique par rapport à l'Union ?

1.1. Inconvénients pour les pays adhérents

Même si de nombreux avantages peuvent être cités et seront analysés plus loin dans le document, d'importants inconvénients et coûts sont à souligner. Ceux-ci peuvent être classés en trois catégories : politique, économique et légale.

POLITIQUE

Le principal désavantage politique, bien qu'étroitement lié à la section économique, est la perte (partielle) de la souveraineté nationale. Quand un pays adhère à l'Union européenne, de nombreuses politiques passent d'une souveraineté nationale à une souveraineté partagée au niveau européen. Nous pouvons citer par exemple les normes de sécurité auxquelles tous les Etats membres doivent se plier.

La politique monétaire et son contrôle font partie de la catégorie précitée. En adhérant à l'Union, tout nouvel Etat membre remet le contrôle de sa politique monétaire entre les mains de la Banque centrale européenne (BCE)³⁵. Bien que des responsables nationaux soient nommés aux postes clés de la BCE, le contrôle de la politique monétaire n'est plus aux mains des gouvernements nationaux. Tous les hauts fonctionnaires de la BCE doivent se mettre d'accord pour définir une politique monétaire adaptée à l'Union toute entière. Cette dernière affiche une indépendance politique essentielle à la réalisation de son objectif principal : le maintien de la stabilité des prix. C'est un élément fondamental du système monétaire de la zone euro (Banque centrale européenne, 2017). Ce transfert de contrôle pourrait être problématique pour tout pays membre devant faire face à un choc économique asymétrique car l'état ne disposerait plus que de sa politique budgétaire pour ajuster son économie au contexte difficile et essayer d'éviter une éventuelle récession. Ceci est d'autant plus problématique que les caractéristiques économiques fondamentales comme la croissance, le PIB, le taux de chômage, ... des différents Etats membres ne sont pas les mêmes. Dans ce contexte, un changement dans

³⁵ La BCE est un organe indépendant des autres institutions européennes. Lors de la création de la BCE, l'Allemagne a demandé une banque centrale indépendante des autres institutions européennes et des politiques nationales pour éviter un nouvel épisode d'inflation comme ils ont connu dans les années 20.

la politique monétaire impactera chaque pays de manière différente. Certains d'entre eux pourraient ressentir des effets néfastes au niveau de leur économie nationale.

Les négociations et conclusions d'accords commerciaux avec des pays tiers passent également sous la souveraineté européenne.

« En effet, avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, l'UE a acquis la personnalité juridique. L'UE est donc un sujet de droit international capable de négocier et de conclure des accords internationaux en son nom propre, c'est-à-dire qu'elle possède les compétences (ou les pouvoirs) dans ce domaine qui lui ont été conférés par les traités. » (EUR-Lex, 2016).

Entrer dans l'Union européenne implique la remise d'une partie des pouvoirs de négociations en matière de commerce extérieur et international à la Commission européenne et plus particulièrement à la Direction Générale Trade (DG Trade) et à son Commissaire, actuellement Cecilia Malmström (La Commission européenne i., 2016). En effet, c'est elle qui se trouve à la table des négociations avec les pays tiers ; elle dispose d'une compétence européenne unique, compétence visée à l'article 207 du Traité TFUE (Journal officiel de l'Union européenne, 2012). Cependant, afin que l'accord soit conclu, chaque Etat membre doit donner son accord (plus communément appelé le principe de collégialité)³⁶. Pour les pays adhérents, cela peut susciter des conflits d'intérêts quant à l'élaboration du contenu des négociations. En effet, les priorités des différents Etats membres sont diverses et il se peut que lors de certains accords, certains pays doivent faire plus de concessions que d'autres.

La question de la souveraineté reste un sujet sensible et se retrouve très souvent au centre de l'actualité et des débats comme on a pu le constater lors des dernières élections présidentielles en France ou encore au Royaume-Uni où ce point précis a été une des raisons qui ont mené au Brexit. Cependant, il est important de souligner également que par ce partage de souveraineté, l'Etat membre adhérent récupère également une partie de la souveraineté des états voisins et ceci peut être vu comme un avantage.

³⁶ « La Commission agit en collège. Ce principe de collégialité implique que tous les membres de la Commission sont égaux dans la participation à la prise de décision, que leurs décisions sont prises en commun et qu'ils sont collectivement responsables, sur le plan politique, de l'ensemble des décisions de la Commission » (EUR-Lex, 2014).

ECONOMIQUE

Au niveau économique, l'adhésion à l'Union européenne implique la participation au principe du marché unique. Si cet espace du libre-échange présente de nombreux bénéfices (élimination des tarifs, plus grande base de consommateurs, possibilités d'économies d'échelles, ...), il n'est pas sans conséquence car il entraîne un certain nombre d'obligations (e.g. respect et adaptation de l'ensemble du corpus réglementaire).

Contrairement à la perception que peuvent avoir certains pays d'Europe occidentale du marché unique, ce dernier n'est pas parfait et il reste de nombreuses barrières aux quatre libertés de circulation ainsi que de nombreux secteurs qui pourraient être plus développés :

- bien que tous les quotas et tarifs douaniers aient été abolis pour le marché des biens non-digital, il reste d'autres types de barrières qui complexifient le commerce au sein de ce marché. Souvent ces autres barrières prennent la forme de Non-Tariffs Barriers (NTBs)³⁷. Bien que celles-ci sont plus apparentes dans le commerce extra-européen, il en existe toutefois encore certaines au sein de l'Europe, affectant le commerce intra-européen. Ces NTBs peuvent prendre plusieurs formes mais il s'agit très souvent de subtilités administratives ou légales qui créent de situations de non-conformité pour certains biens ou services entre différents Etats membres. Un cas célèbre illustre ceci à la perfection : « l'arrêt du Cassis de Dijon »³⁸. D'autres grosses NTBs sont présentes dans le secteur pharmaceutique et phytosanitaire impliquant des règlements et procédures très spécifiques à respecter avant de pouvoir commercialiser le produit final. On peut également prendre l'exemple de Spotify qui, s'il avait voulu se lancer sur le marché unique, aurait dû avoir l'accord individuel des 28 Etats membres (procédure très longue). L'ensemble de ces barrières diminue les

³⁷ Les NTBs sont des restrictions provenant de conditions, prohibitions ou caractéristiques spécifiques au marché qui rendent l'importation et l'exportation plus compliquées et coûteuses (tradebarriers.org).

³⁸ Des producteurs d'alcool dans la ville de Dijon avait créé un nouvel alcool et désiraient le commercialiser en Allemagne. Les producteurs allemands ne désirant pas plus de compétition ont « inventé » une règle disant que pour qu'un alcool soit commercialisé en Allemagne, il faut qu'il ait un pourcentage minimal d'alcool (pourcentage que l'alcool de Dijon ne possédait pas). La compagnie française, indignée par ce refus de commercialisation a mené l'affaire devant la Cour de Cassation qui a tranché en faveur de la France créant ainsi un précédent appelé « Principe du Cassis de Dijon » et interdisant toute mesure protectionniste (Arrêt Cassis Dijon, 1979).

avantages qui sont liés au marché unique car elles ralentissent le processus et créent des coûts supplémentaires pour les entreprises ;

- le marché unique est également loin d'être optimal en ce qui concerne le marché digital. En effet, les tarifs sur les biens et services qui ont été abolis « offline » (non-digital) persistent encore dans le monde en ligne. De plus, de nombreuses règles ne sont pas harmonisées que ce soit pour la protection du consommateur, celles des données ou en matière de télécommunication. Ces entraves au libre-échange représentent une des raisons pour lesquelles la Commission a mis comme l'un des objectifs dans sa mission « Europe 2020 »³⁹ l'approfondissement de la digitalisation du marché unique⁴⁰ ;
- finalement, le marché est loin d'être parfait par rapport aux services. Dans de nombreux Etats membres, il existe un manque apparent du principe de reconnaissance mutuelle⁴¹. En plus de cela, les barrières linguistiques créent une difficulté supplémentaire quant à l'exercice de services dans d'autres Etats membres. Il reste donc une marge de manœuvre pour une amélioration du marché unique.

Un second inconvénient concerne la libre circulation des personnes. Nonobstant l'ensemble des bienfaits qu'apporte l'ensemble des libertés de circulation, en entrant dans l'Union européenne, les pays adhérents ouvrent leurs frontières à une migration européenne légale⁴². Les pays membres ne peuvent pas refuser l'entrée sur leur sol d'un citoyen européen sans motif valable et ils ne peuvent pas discriminer un citoyen européen sur base de sa nationalité. Lors de l'élargissement de 2004, de nombreuses craintes ont été évoquées dont une en particulier en France (ainsi que dans d'autres pays membres) à savoir : « la problématique du plombier polonais ». La France craignait un afflux important de travailleurs polonais peu qualifiés qui viendraient inonder le marché

³⁹ Il s'agit d'un programme de « l'UE en faveur de la croissance et de l'emploi pour la décennie en cours. Elle met l'accent sur une croissance intelligente, durable et inclusive comme moyen de surmonter les faiblesses structurelles de l'économie européenne, d'en améliorer la compétitivité et la productivité et de jeter les bases d'une économie sociale de marché durable » (La Commission européenne B.).

⁴⁰ Un exemple d'effort ayant abouti récemment (en juin 2017) est l'abolition des coûts de roaming au sein de l'Union européenne.

⁴¹ Cela implique qu'un ingénieur roumain par exemple ne pourrait pas venir travailler en France sans passer des tests d'équivalence attestant d'un niveau suffisant pour travailler sur le territoire français.

⁴² Il est utile de distinguer la zone Schengen de la liberté de circulation des personnes. La dernière accorde à tout citoyen d'un Etat membre de l'Union la nationalité européenne. Et tout Etat membre doit accepter sur son sol un citoyen européen. La zone Schengen facilite cette circulation par le retrait des contrôles aux frontières. Elle est donc en quelque sorte un outil qui rend la circulation des personnes plus simple au sein de l'Union (Le Parlement européen b., 2017).

français créant ainsi un problème de chômage pour les travailleurs français non qualifiés et une concurrence déloyale⁴³. Afin de se protéger contre ce « dumping social », la France ainsi que d'autres pays membres comme l'Allemagne et l'Autriche ont demandé des sécurités supplémentaires avant l'entrée des dix pays dans l'Union européenne ⁴⁴ (DCG|JESF b., 2013).

La problématique de travailler dans un autre Etat membre que celui d'origine reste d'actualité. Aujourd'hui encore, nous constatons que peu de citoyens européens veulent aller travailler à l'étranger à cause d'un trop grand nombre d'obstacles :

« Selon l'«Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne», en 2011, seuls 3,1 % des citoyens européens en âge de travailler (de 15 à 64 ans) vivaient dans un État membre autre que le leur. [...] De surcroît, selon les résultats d'un Eurobaromètre plus récent (septembre 2011), 15 % des citoyens européens n'envisagent pas de travailler dans un autre État membre, estimant qu'il y a trop d'obstacles à franchir. » (EUR-Lex, 2013)

Une autre problématique est celle des travailleurs détachés⁴⁵ : *« Entre 2010 et 2014, le nombre de détachements a augmenté de presque 45 %. En 2014, environ 1,9 million de travailleurs européens ont été détachés dans d'autres États membres. »* (La Commission européenne ii., 2016). Vu le nombre croissant de personnes concernées, il était impératif que les institutions européennes réagissent.

En 1996, une directive est adoptée afin de protéger les travailleurs détachés et d'éviter le dumping social. L'ensemble des droits des travailleurs détachés ainsi que les obligations des Etats membres en la matière sont repris sous l'art. 56 du TFUE (La Commission européenne a., 2014). Le problème avec cette directive est, d'une part, que les règles ne sont pas toujours appliquées ou respectées par les entreprises ni

⁴³ Les travailleurs polonais désireux de travailler en France accepteraient un salaire inférieur à ce qu'un travailleur français accepterait mais qui est bien plus élevé au salaire qu'un travailleur polonais pourrait gagner en Pologne.

⁴⁴ *« Le traité d'adhésion de 2003 autorisait les États membres à limiter, pendant une période de transition de sept ans, le droit des travailleurs de huit des dix pays entrés dans l'Union en 2004 à se rendre librement dans un autre État membre pour y travailler (concrètement, ces huit pays étaient la République tchèque, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, la Pologne, la Slovaquie et la Slovaquie).*

Cette période de transition visait à leur permettre d'introduire progressivement la libre circulation et à éviter une perturbation des marchés de l'emploi provoquée par un afflux soudain de travailleurs à la suite de l'élargissement.

Des dispositions temporaires de ce type ont été appliquées lors de la plupart des élargissements de l'Union. Ces dispositions transitoires prévoyaient trois phases (2 + 3 + 2 ans), au cours desquelles les États membres étaient soumis à différentes conditions toujours plus strictes pour pouvoir restreindre l'accès à leurs marchés du travail. » (La Commission européenne, 2011).

⁴⁵ *« Il y a détachement de travailleurs lorsqu'il y a prestation transfrontière de services au sein du marché unique. Un travailleur détaché est employé dans un État membre de l'Union, mais son employeur l'envoie temporairement réaliser son travail dans un autre État membre. »* (La Commission européenne ii., 2016).

renforcées par les gouvernements nationaux et, d'autre part, que les entreprises dans le pays d'accueil ne rémunèrent ces travailleurs que sur base d'un salaire minimal (les charges sociales restant à charge du pays d'origine) (Toute l'Europe c., 2016). Afin de résoudre ces problèmes, deux révisions ont vu le jour récemment : la première en 2014, la seconde en 2016.

En 2014, il ne s'agit pas d'une révision mais d'une directive d'exécution qui n'a pas pour but de modifier la directive de 1996 mais qui veille à une application plus rigoureuse des règles de cette directive⁴⁶. En 2016, il s'agit vraiment d'une réforme de cette directive portant sur trois éléments principaux : l'harmonisation salariale, les règles sur le travail intérimaire et la durée des contrats des travailleurs détachés. Cette réforme voit le jour afin d'éviter à l'avenir les écarts salariaux entre la population locale et tout travailleur détaché et d'enrayer la compétitivité déloyale (La Commission européenne ii., 2016). Evidemment, les pays receveurs de travailleurs détachés comme la Belgique, la France ou encore l'Allemagne sont en faveur de cette nouvelle réforme alors que des pays comme le Portugal, la Roumanie ou encore la Pologne y sont opposés et invoquent un manquement au principe de subsidiarité⁴⁷ (Toute l'Europe c., 2016).

Un troisième problème est le phénomène du « brain drain ». La combinaison de la liberté de circulation des personnes et celle des services permettent aux citoyens européens de voyager, de s'installer et de travailler librement dans tout Etat membre⁴⁸. Les personnes hautement qualifiées et instruites sont dès lors attirées par des pays comme l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France, la Belgique, etc. où les salaires, la sécurité sociale et la vie en générale sont bien plus attrayants que dans leur pays d'origine. Ce phénomène est problématique pour le pays d'origine qui se retrouve dans une situation où une grande partie de la population la plus instruite et la plus qualifiée s'expatrie vers

⁴⁶ Les autres buts de cette directive d'exécution sont :

- mieux informer (La Commission européenne a., 2014) ;
- « *Améliorer la coopération entre autorités nationales* » (La Commission européenne a., 2014) ;
- clarifier la définition (La Commission européenne a., 2014) ;
- définir clairement la responsabilité des Etats membres quant au respect des règles. (La Commission européenne a., 2014)

⁴⁷ « *Le principe de subsidiarité vise à déterminer le niveau d'intervention le plus pertinent dans les domaines de compétences partagées entre l'UE et les pays de l'UE. Il peut s'agir d'une action à l'échelon européen, national ou local. Dans tous les cas, l'UE ne peut intervenir que si elle est en mesure d'agir plus efficacement que les pays de l'UE à leurs échelons national ou local respectifs* » (EUR-Lex, 2015).

⁴⁸ Il ne faut pas oublier que « *Des restrictions à la libre circulation des travailleurs peuvent être appliquées aux travailleurs issus des États membres ayant récemment adhéré à l'Union européenne, durant une période transitoire de sept ans maximum après l'adhésion* » (La Commission européenne F.).

d'autres Etats membres dépossédant le pays d'origine de sa richesse intellectuelle créant par la même des effets néfastes pour l'économie locale. Mais cela crée aussi un important problème de surpopulation urbaine au niveau des pays « récepteurs » de cette migration (Swinford, 2013). Cependant, en rentrant dans l'Union européenne, le nouvel Etat membre va converger vers un idéal européen. En principe, le problème ne devrait être que passager car le niveau socio-économique évoluant, le phénomène du braindrain devrait diminuer.

Le dernier inconvénient économique lié au marché unique se situe au niveau des entreprises. Les barrières qui existent encore et le fait que le marché unique n'est pas achevé à 100 % représentent un coût pour les entreprises. Pour les multinationales, le coût généré est acceptable et elles peuvent donc bénéficier de tous les avantages que le marché unique a à offrir. Pour les PME (petites et moyennes entreprises) et TPE (très petites entreprises) ainsi que pour les particuliers, la situation est différente. Ne disposant pas de l'expertise ou des ressources nécessaires pour surmonter ces barrières (e.g. légales), le marché unique n'est pas aussi avantageux⁴⁹. Comprenant l'importance des PME au sein de l'Union et afin de combler les difficultés auxquelles celles-ci doivent faire face, la Commission européenne a « *mis l'accent sur les besoins des PME dans la stratégie Lisbonne en faveur de la croissance et de l'emploi* » (EUR-Lex, 2008) et lance en 2014 le « Small Business Act »⁵⁰.

En résumé, le marché unique nécessite encore des améliorations quant à la digitalisation, à une meilleure reconnaissance des services, à la libre circulation des personnes qui pose le problème du « braindrain » et il doit permettre aux petites entreprises de profiter de l'ensemble des bénéfices du marché unique. Le marché unique reste malgré tout avantageux pour les pays adhérents, même s'il est important que tout nouvel Etat membre, au moins titre que ceux existant, s'attèle à améliorer ce marché.

LEGAUX

D'un point de vue légal, rentrer dans l'Union européenne peut aussi présenter des désavantages. En effet, comme voulu par les critères de Copenhague, adhérer à l'Union

⁴⁹ Cela a comme conséquence que ces PME « ... ont une productivité plus faible, sont moins innovantes et affichent une croissance plus lente après l'adhésion que les PME des Etats-Unis » (EUR-Lex, 2008).

⁵⁰ Il s'agit d'un cadre des politiques européennes qui incite à « penser petit ». Ce cadre prévoit un ensemble de mesures qui sont avantageuses pour les PME et les aident à tirer davantage profit du marché unique (La Commission européenne C.).

requiert l'adoption des acquis communautaires qui représentent déjà un sérieux coût pour les pays adhérents. En effet, toute nouvelle loi doit être en accord avec les textes européens, la législation européenne servant de base à toutes les législations nationales. Cela implique une contrainte de conformité pour les nouveaux pays adhérents qui se voient obligés d'adopter un corpus de lois assez conséquent entraînant un énorme travail de ratification par les parlements nationaux. Toutefois, l'application de ce corpus de règles ne se fait pas de manière homogène au sein de tous les Etats membres ; le fond est identique mais la forme est majoritairement votée au parlement (national). De surcroît, il convient de constater que ce corpus réglementaire n'impose, dans certains cas, qu'une harmonisation sur « le minimum à faire » ce qui incite certains Etats membres à viser le minimum requis. Il serait plus intéressant d'encourager une diffusion et une application des meilleures pratiques européennes (DCG|JESF d., 2013).⁵¹

Autre problématique, les règles européennes, que tout Etat membre doit adopter, peuvent parfois entrer en conflit avec des règles nationales pré-existantes. Cela crée des problèmes à plusieurs niveaux : le coût pour adopter et appliquer ces nouveaux règlements, des possibles conflits d'ordre idéologique, etc. Dans tous les cas, ces nouvelles règles doivent passer devant le parlement national pour adoption, processus qui peut prendre du temps. Ce laps de temps qui s'écoule avant la ratification de toutes ces lois peut créer des inefficacités et peut impacter négativement le commerce entre Etats membres ainsi que l'économie nationale et européenne.

Finalement, comme précisé dans les désavantages économiques, les entreprises multinationales ont les ressources pour pouvoir bénéficier pleinement du marché unique. En particulier, certains secteurs ont des lobbys puissants (Transparency International, 2015) au travers desquels ils peuvent influencer certaines réglementations avant leur rédaction et donc de faire évoluer les règles entourant le marché unique dans un sens qui leur est favorable. Etant donné que ces législations devront être adoptées par la suite par l'ensemble des secteurs qui sont concernés, les multinationales avec un lobby puissant bénéficient d'un avantage par rapport aux autres entreprises (Philipponnat, 2013).

⁵¹ Des Etats membres peuvent bien évidemment aller au-delà de ce qui est demandé par les institutions européennes et y sont encouragés mais ce n'est pas une obligation.

En résumé, en matière légale, le problème se situe principalement au niveau des délais d'adoption et du lobbying. L'adoption de l'ensemble des règles européennes est « time-consuming » conduisant à des inefficacités et des conflits d'ordre idéologique⁵². Tout ce processus peut entrer dans un cercle vicieux et être néfaste pour les Etats membres.

CONCLUSION

On constate donc que les pays ou, plus particulièrement, les politiciens qui prônent l'isolationnisme et le protectionnisme et qui blâment l'Union se basent sur des arguments véridiques. A l'arrivée de nouveaux membres, les objectifs et priorités changent. Souvent, comme pour le programme d'aide FEDER, l'attention se tourne vers les nouveaux Etats membres ce qui peut contrarier certains Etats membres au sein de l'Union depuis plus longtemps. Toutefois, ces personnes ont tendance à insister sur les aspects négatifs et en oublier le positif. Tout ceci dans un but de convaincre une majorité de la population que l'Union a une influence négative sur le bon fonctionnement de leur pays laissant sous-entendre qu'une sortie de l'Europe serait la réponse à bon nombre de problèmes auxquels le pays doit faire face. Cette manipulation ne doit cependant pas occulter les réels avantages liés à une adhésion à l'Union européenne.

1.2. Avantages pour les pays adhérents

Avant d'analyser les avantages, il est important de noter que le contexte joue un rôle crucial dans cette analyse. En effet, les motivations sous-jacentes à l'adhésion ou à la volonté d'adhésion à l'Union ont fortement évolué depuis la création de l'Union européenne. Les avantages liés au processus d'adhésion peuvent également être regroupés en catégories : politique, économique et autres.

Politiques

Les avantages politiques liés à l'adhésion sont : (i) l'élargissement d'une zone de démocratie et de paix, (ii) le renforcement d'une présence internationale, (iii) la coopération européenne et le lancement de politiques à long terme à coût réduit.

⁵² Par exemple, il a fallu de nombreuses années pour que l'Allemagne, qui n'avait pas de salaire minimal légal, se mette en règle avec une directive européenne et instaure, en 2015, le salaire minimal légal (Zernikow, 2016).

DEMOCRATIE ET PAIX

Au début de sa création, l'Europe se trouve dans une situation de post-seconde guerre mondiale avec une économie ravagée, une économie militaire qui ne se justifie plus et des villes profondément dévastées. L'objectif principal est d'empêcher un tel événement de se reproduire. Dès lors, la motivation première des pays fondateurs est la création d'une zone de paix illustrée par la réconciliation entre la France et l'Allemagne. Le processus d'élargissement contribue à assurer cette grande zone de paix créant aussi une plus grande prospérité au profit de l'Union et ses Etats membres. De cette mission de paix découlent d'autres avantages tels que le respect des droits fondamentaux de l'Homme ainsi que le respect et la propagation d'un régime démocratique. C'est notamment pour ces raisons que l'Espagne, le Portugal et la Grèce sont rentrés dans l'Union européenne. Cette même motivation est présente lors de l'élargissement de 2004 qui met définitivement un terme à l'influence soviétique et assure un régime démocratique. La potentielle adhésion de l'Ukraine à l'Union ou encore celle du reste des Balkans s'appuient sur ce même principe.

PRESENCE INTERNATIONALE PLUS AFFIRMEE

Un deuxième avantage date de la création même de l'Europe : l'affirmation d'indépendance par rapport aux autres grandes puissances mondiales et l'établissement d'une voix internationale plus forte. Se trouvant littéralement coincée entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique et son communisme, l'Europe a le besoin de s'affirmer comme un acteur majeur sur la scène internationale. Chaque Etat membre qui adhère à l'Union a comme volonté d'avoir une voix reconnue au niveau international. De plus, au sein du Conseil de l'Union, chaque voix a le même statut donnant plus de poids aux petits pays ce qui permet de contrebalancer la domination de la France et de l'Allemagne, position dont ils ont bénéficié pendant longtemps et dont ils bénéficient encore toujours aujourd'hui (Cincera)⁵³. Cette reconnaissance internationale est une des raisons qui a poussé des petits pays comme la République tchèque, la Hongrie, l'Estonie et d'autres pays à rejoindre l'Union. Le reste des Balkans candidats y voit également une

⁵³ Lors d'accords majeurs, si un pays comme la Hongrie met son veto à l'encontre des autres Etats membres, de nombreuses pressions seront exercées sur la Hongrie afin qu'elle aille dans le sens des négociations.

opportunité de faire partie d'une organisation supranationale et d'ainsi gagner de l'influence internationale.

COOPERATION EUROPEENNE ET POLITIQUE LONG TERME

Un dernier avantage politique est la coopération entre les Etats membres. Le fait qu'une directive ou règlement européen soit applicable à tous les Etats membres tend vers plus de convergence et de coopération que si chaque Etat membre le faisait de façon isolée. L'Union européenne crée en ce sens un effet de synergie. Le meilleur exemple dans ce domaine est l'accord récent sur le climat de la COP 21 (Domecq). Si un pays, implémenterait seul des mesures écologiques, il risquerait une baisse de compétitivité dans le court terme qui pourrait affecter négativement son économie. Si tous les Etats membres l'effectueraient en même temps, cette baisse de compétitivité se ferait moins ressentir et, dans le long terme, le bénéfice pourrait être double voire triple : pour la planète, pour la société et pour l'économie de tous les pays par une amélioration des processus de production⁵⁴. Cependant, le fait que chaque Etat membre transpose une directive à sa manière complique les choses. Il faudrait une plus grande harmonie au sein de l'Union pour que cet avantage soit vraiment exploité au maximum.

Economiques

L'entrée dans l'Union européenne apporte de nombreux avantages au niveau économique. Le plus important étant bien sûr l'appartenance au marché unique. Toutefois, d'autres avantages en découlent comme la conclusion d'accords commerciaux bénéficiant à l'ensemble des Etats membres ou encore les bienfaits venant de l'appartenance à la zone euro en passant par les économies d'échelle et des effets de synergies que propose le marché unique grâce à l'harmonisation des règles requises par ce dernier.

TRAITES COMMERCIAUX

Au fur et à mesure que l'Union s'agrandit, le poids politique mais également économique s'accroît. De nombreuses barrières commerciales tombent entre les différents pays membres, facilitant les échanges commerciaux intra-européens. Devenir membre devient très attractif de part la facilité à faire du commerce au sein de l'Union. Il devient

⁵⁴ Cette coopération est néanmoins loin d'être optimale au sein de l'Union européenne et l'un des objectifs pour l'avenir est d'approfondir et d'améliorer cette coopération entre Etats membres.

également plus facile de négocier les termes des accords commerciaux avec les divers partenaires externes au vu du nombre d'Etats membres qui ne cesse de croître. De plus, à partir de 1985⁵⁵, le marché unique se développe jusqu'à devenir le plus grand marché mondial (Annexe 7) et, par conséquent, deviendra un des leviers de négociation principaux pour l'Union. L'Union devient un acteur de poids sur la scène internationale et y appartenir permet de bénéficier des accords qu'elle conclut avec les pays tiers. Ces accords sont fortement bénéfiques pour l'ensemble de ses Etats membres.

LE MARCHÉ UNIQUE ET LES LIBERTES DE CIRCULATION

Avec le développement du marché unique vient l'introduction des quatre libertés fondamentales de circulation. Chacune de ces libertés crée de la valeur ajoutée pour chacun des Etats membres de l'Union.

(i) La liberté de circulation des biens

Elle est bénéfique à différents égards. Elle offre aux entreprises la possibilité d'avoir des matières premières à moindre coût permettant de réaliser plus de profits qui pourront être réinvestis pour une entreprise plus efficace et efficiente. Cette baisse des coûts permettra également d'accroître la compétitivité des entreprises ce qui se traduira par une baisse des prix directement bénéfique pour les consommateurs. De part les élargissements successifs, le consommateur profite d'un plus vaste choix de produits. Ces deux éléments combinés résultent en une augmentation du pouvoir d'achat du consommateur européen moyen (Annexe 8).

Facilitant les exportations et importations, les entreprises profitent également de cette liberté de par une augmentation du commerce intra-européen. Couplée avec l'abolition progressive des barrières tarifaires, l'économie européenne se porte mieux en général. Cette liberté offre donc un potentiel de production inaccessible si l'entreprise, et l'Etat membre, ne faisaient pas partie du marché unique.

De plus en plus d'entreprises entrent dans l'ère du digital où les barrières au commerce sont toujours très présentes. Afin de pouvoir bénéficier pleinement des avantages qu'offre le marché unique, tous les Etats membres (anciens comme nouveaux) doivent combiner leur efforts pour aller de l'avant.

⁵⁵ C'est en 1985 que le Président de la Commission de l'époque, Jacques Delors, sort le livre blanc sur l'achèvement du marché unique (EUR-Lex f.).

(ii) La liberté de circulation des services

Cette liberté, bien qu'incomplète, permet aux travailleurs d'aller travailler dans n'importe quel autre Etat membre. Cette liberté repose sur le principe de reconnaissance mutuelle⁵⁶. Le but de cette liberté (comme celle des personnes) est d'empêcher toute discrimination quant à la nationalité de la personne qui procure le service (Le Parlement européen a., 2017). Au sein du monde du travail, le manque de travailleurs qualifiés pour les entreprises pourrait être résolu par une immigration de personnes qualifiées venant d'autres Etats membres. Néanmoins, ce sujet reste sensible car aux yeux de la population du pays, ces immigrés « voleraient » le travail des nationaux de cet Etat membre (cf. 1.1. Inconvénients). Pour une meilleure efficacité, il faudrait une modification de la mentalité envers l'immigration.

(iii) La liberté de circulation des personnes

Cette liberté va de pair avec l'espace Schengen, créé en 1985 (Annexe 9), et les accords de Dublin⁵⁷. Cette liberté est importante car elle permet à tout citoyen européen, sans aucune discrimination, de voyager librement en Europe. Aucun Etat membre ne peut refuser un citoyen européen à sa frontière sans raison légitime. Le but est de renforcer le sentiment d'appartenance à une identité européenne.

Cependant, la circulation de personnes au sein de l'Union reste un sujet sensible. En effet, avec la crise migratoire qui frappe l'Union européenne depuis plus d'un an, cette dernière a dû prendre des mesures appropriées. Afin de s'accomoder à la situation actuelle, une modification des accords de Dublin était nécessaire. En effet, « *l'accord de Dublin, permet à un pays membre de l'Union européenne de renvoyer un demandeur d'asile non pas vers son pays d'origine, où il est serait en danger, mais vers le premier pays de l'Union dans lequel il a déposé une demande d'asile lors de son entrée* » (L'Institut Montaigne, 2017). Cette situation n'est pas envisageable avec le nombre de réfugiés qui affluent depuis les pays en zone de conflits. L'idée d'un quota par Etat membre avait été évoquée mais de nombreuses manifestations ont eu lieu dans différents Etats membres afin d'exprimer leur désaccord quant à cette solution. Aujourd'hui, ce sujet reste au

⁵⁶ Le critère de reconnaissance mutuelle implique qu'un coiffeur italien a le droit d'aller travailler en Autriche car l'Autriche reconnaît la qualification du coiffeur italien comme s'il était un coiffeur autrichien.

⁵⁷ « *Le système de Dublin, par la coopération qu'il implique entre les Etats participants, permet une coordination efficace de la politique d'asile ainsi qu'une prévention des abus de procédures d'asile constitués par les demandes multiples, et ce au niveau européen.* » (Département fédéral de justice et police, 2005).

cœur des négociations entre Etats membres afin de trouver une « *répartition des demandes d'asile entre les États membres plus équitable, plus efficace et plus durable* » (La Commission européenne iii., 2016)⁵⁸.

La zone Schengen est aussi remise en question surtout suite aux attentats terroristes auxquels l'Europe a dû faire face récemment. La France et l'Allemagne ont ainsi conjointement adressé une lettre à la Commission européenne demandant à celle-ci de renforcer les contrôles lors des passages aux frontières (LeFigaro, 2017). « *Le 7 mars 2017, le Conseil a adopté un règlement qui modifie le code frontières Schengen afin de renforcer les vérifications dans les bases de données pertinentes aux frontières extérieures.* » (Le Conseil de l'Union européenne, 2017).

(iv) La liberté de circulation des capitaux

Cette liberté est extrêmement importante car elle est liée à deux concepts : l'investissement et la zone monétaire. C'est également la liberté de circulation la plus récente car elle est devenue importante avec l'évolution du monde économique et politique dans lequel l'Europe évolue (Le Parlement européen, 2016). Une parfaite mobilité du capital implique une grande liberté d'investissement. Concrètement, la liberté des capitaux signifie que les citoyens peuvent i) ouvrir des comptes en banque à l'étranger, ii) acheter des actions (parts d'entreprises) d'entreprises étrangères (européennes), iii) investir là où la rentabilité est la meilleure (partout en Europe) et iv) acheter des propriétés dans d'autres Etats membres. Mais cela signifie aussi pour les entreprises de i) pouvoir investir dans n'importe quelle autre entreprise européenne et ii) de pouvoir se relocaliser là où la main-d'œuvre est la moins chère (La Commission européenne A.). Cependant cette mobilité est loin d'être parfaite. En effet, de nombreuses barrières continuent à exister que ce soit pour un consommateur qui essaie d'ouvrir un compte dans un autre Etat membre ou pour une entreprise qui souhaite se relocaliser. Non seulement, les procédures administratives sont lourdes et souvent lentes mais la perception externe d'une relocalisation est encore mal perçue au sein de la population européenne. Tout comme pour la liberté de circulation des services, des efforts supplémentaires doivent être entrepris.

⁵⁸ Pour plus d'informations : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-1620_fr.htm

Le deuxième intérêt d'une mobilité parfaite du capital a trait à l'Union monétaire. Pour avoir une Union monétaire optimale, il faut une monnaie unique et une mobilité parfaite du capital (voir partie La zone euro).

En résumé, l'ensemble de ces quatre libertés présente l'avantage de dynamiser le marché du travail, d'accroître le niveau de compétitivité sur le marché, d'attirer de nombreux investissements ainsi que d'être bénéfique au consommateur européen. Les libertés amplifient également le commerce au sein même du marché unique. De nombreux Etats membres exportent et importent beaucoup plus à partir de leurs voisins européens qu'auparavant. A noter « *les exportations intra-UE dominant dans tous les États membres sauf au Royaume-Uni et à Malte* » (Eurostat i., 2016). Il en va de même pour les importations où le commerce intra-EU domine sauf pour les Pays-Bas (Annexes 10 et 11).

ECONOMIES D'ECHELLE, EFFETS DE SYNERGIE ET DISTRICTS MARSHALLIENS

La compétitivité accrue de la part des entreprises au sein du marché unique est notamment due à la baisse des coûts des ressources, naturelles ou humaines, rendue possible notamment grâce aux libertés de circulation mentionnées ci-dessus. Ces entreprises peuvent donc bénéficier d'ECONOMIES D'ECHELLES⁵⁹ qui leur permettent d'être plus efficaces, efficientes et économiques. Cette diminution des coûts permet aux entreprises de se spécialiser davantage. Cette plus grande spécialisation peut avoir deux impacts notables : améliorer la qualité des produits ainsi qu'attirer de nouveaux investissements qui pourront être réinvestis à leur tour aboutissant à un accroissement de l'innovation, de la productivité et une amélioration de la croissance économique (DCG|JESF b., 2013).

Mais les avantages du marché unique vont bien au-delà de simples économies d'échelles. En joignant l'Union européenne, de par la collaboration entre Etats membres, le rapprochement sur des critères économiques et le partage de valeurs identiques ainsi que l'ensemble des avantages issus des quatre libertés de circulation, de nombreuses

⁵⁹ « Une économie d'échelle correspond à la diminution du coût de réalisation d'un produit obtenue après l'augmentation de la production de ce produit. Plus un produit est fabriqué, moins son coût unitaire est grand. » (L'Internaute).

entreprises peuvent pleinement exploiter les EFFETS DE SYNERGIE⁶⁰ avec leurs collègues européens (DCG|JESF c., 2013). Les pays adhérents et l'ensemble des entreprises qui collaborent entre elles créent ainsi une sorte de réseau qui permet d'aboutir à une véritable INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE. De plus, sachant que le marché unique est gouverné par des règles européennes contraignantes, on obtient un espace unique qui a la capacité d'abriter plusieurs « *districts marshalliens* » encore appelés districts industriels⁶¹. Ce sont des clusters d'entreprises (groupes d'entreprises) qui se forment dans une zone géographique délimitée et qui créent une plus-value extraordinaire. Silicon Valley en est un exemple plus que parlant.

Finalement, afin de réussir une bonne intégration économique, il faut converger vers un optimum (Annexe 12). Le meilleur moyen d'y arriver est une politique monétaire commune et une totale liberté des facteurs de production créant une zone monétaire optimale également appelée une zone monétaire de Mundell⁶² qui suppose une optimisation du fonctionnement de la BCE et du marché unique. C'est aussi une des raisons pour lesquelles les critères de Maastricht, qui prônent une certaine harmonie et convergence, sont d'une telle importance (DCG|JESF a., 2013).

LA ZONE EURO

Mundell explique qu'une parfaite mobilité du capital est requise pour un Etat membre afin de compenser la perte de souveraineté de sa politique monétaire. Si l'Union fait face à un choc asymétrique⁶³, les Etats membres ne disposent plus de leur politique monétaire pour éviter les effets néfastes que ce choc pourrait entraîner. Une forte mobilité de capital est alors l'unique solution afin de pallier les effets négatifs du choc⁶⁴.

⁶⁰ « La **synergie** est la création de valeur résultant de l'association de plusieurs entreprises. Le rapprochement de ces entreprises leur permet d'avoir une valeur plus importante que si l'on additionnait la valeur de l'ensemble de ces entreprises séparément. Ces **synergies** peuvent apparaître sous plusieurs formes. Tout d'abord, cela peut être une réduction des coûts, avec notamment les économies d'échelles réalisés. Le fait de commander en plus grande quantité permet d'obtenir un prix inférieur. Par ailleurs, plus la taille de l'acteur est importante, plus ses capacités de négociations sont fortes. Cette réduction de coût peut aussi intervenir dans les frais de gestion, avec les coûts administratifs par exemple. Enfin, une **synergie** peut engendrer des revenus supplémentaires. La réduction des coûts peut permettre l'entreprise de diminuer son prix de vente ce qui peut relancer ses ventes et donc créer des revenus supplémentaires. Les **effets de synergie** sont nombreux. » (Actufinance.fr).

⁶¹ « Marshall a défini le district industriel par trois aspects : des employés spécialisés, des industries complémentaires et un échange permanent de l'information/connaissance. » (Nguyen, 2009).

⁶² Plus d'informations sur <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2015/09/28/04/54/vc121399>

⁶³ Choc qui n'affecte pas l'ensemble des Etats membres de la même façon.

⁶⁴ Quand un pays entre en récession, la Banque centrale aura tendance à baisser les taux d'intérêt dans le but d'accroître la quantité d'argent et de stimuler les transactions. Quand un pays ne contrôle plus ses

Bien que non optimale, la zone euro procure cependant quelques bénéfices. Tout d'abord, partager une même devise constitue un avantage certain face aux marchés financiers et aux spéculateurs. Une politique européenne commune au niveau monétaire implique qu'il est impossible pour des institutions financières (banques d'investissement ou hedgefonds) de faire pression sur un pays en particulier. Avant, si un pays se trouvait dans une situation économique peu confortable provoquant une volatilité sur les marchés, il pouvait faire fluctuer le taux de change de sa devise afin d'atténuer l'impact économique d'une potentielle crise et rester compétitif. Toutefois, cette faculté de contrôler son taux de change pouvait être exploitée par des investisseurs ou spéculateurs sur le marché. Si de gros investisseurs souhaitaient rendre le marché plus volatile et donc plus risqué, ils pouvaient forcer un pays à changer son taux de change et donc à dévaluer sa devise⁶⁵ et essayer d'en retirer un maximum de profits.

Dans une union monétaire, cette pression n'est pas applicable à un pays individuel. Pour faire dévaluer l'euro, il faudrait exercer une pression d'une telle importance sur l'ensemble des Etats membres de l'Union que la BCE, qui est indépendante des différentes politiques européennes, devrait décider de modifier son taux de change. Il est donc très peu probable que des groupes d'investisseurs ont un tel pouvoir. L'appartenance à la zone euro assure donc en quelque sorte une stabilité monétaire et élimine le risque d'être exposé à des pressions exogènes venant de groupes extérieurs.

Un deuxième avantage qu'offre la zone euro concerne le citoyen européen et les entreprises européennes. L'utilisation de l'euro permet au citoyen européen de ne plus se soucier des différents taux de change. Les entreprises quant à elles profitent de la suppression des frais de change ainsi que de la compétitivité monétaire lors de transactions intra-européennes (Tumpell-Gugerell, 2007).

taux d'intérêt, il ne contrôle plus sa quantité d'argent et son activité économique au niveau national. Dès lors, il ne peut plus compter que sur les investissements étrangers.

⁶⁵ Ces gros groupes d'investissements peuvent influencer des petits pays par une énorme quantité de transactions (achat ou vente dépendant de l'effet désiré).

Autres avantages

AIDES EUROPEENNES

En adhérant à l'Union européenne, de nombreux Etats membres bénéficient également de différents programmes d'aides que les institutions européennes proposent afin de booster l'économie nationale mais aussi de faire converger les économies les moins favorisées vers un idéal européen. La liste de programmes d'aides est longue mais nous pouvons en citer quelques uns qui sont connus et importants. L'Union subsidie l'éducation par des programmes comme Erasmus (créé en 1987) qui permet aux étudiants qui le souhaitent de partir étudier à l'étranger et de découvrir les différentes cultures qui existent en Europe. Des programmes professionnels existent également afin d'aider les citoyens européens, après leurs études, à faire leurs premiers pas dans la vie professionnelle dans un autre Etat membre comme par exemple la bourse « MARIE CURIE » qui prévoit des fonds pour les jeunes chercheurs ou encore la bourse « LEONARDO » pour les citoyens européens souhaitant faire un stage en Europe⁶⁶.

Un deuxième programme d'aide qui a une grande importance politique, surtout pour les pays de l'Est, est le droit à des aides au développement. Il existe de nombreux organismes européens qui aident les nouveaux Etats membres à accroître leur potentiel et à améliorer leur économie. Cela peut se faire par des investissements en infrastructure ou bien en recherche et développement. Au niveau régional, le fonds européen de développement régional (FEDER⁶⁷) améliore le statut et la situation des régions en Europe. Cela permet également de diminuer les disparités économiques à l'intérieur des pays et de diminuer l'écart qui existe entre certains Etat membres (Moliné, 2005).

Finalement, une politique européenne bénéfique pour un bon nombre d'Etats membres est la PAC. L'Union européenne apporte d'importantes aides au secteur de l'agriculture par le biais de sa politique agricole commune (PAC)⁶⁸ et incite des comportements pro-

⁶⁶ « En 2002, le nombre de projets financés par l'UE pour favoriser la mobilité des jeunes en formation professionnelle, a augmenté de près de 30 % = ± 2 milliards € » (Moliné, 2005).

⁶⁷ Plus d'informations sur http://ec.europa.eu/regional_policy/index.cfm/fr/funding/erdf/.

⁶⁸ « La Politique Agricole Commune est un système de régulation et de subvention mis en place par la communauté Européenne pour augmenter les rendements agricoles tout en maintenant les revenus des exploitants. Les objectifs assignés à la PAC par le traité de Rome visaient à accroître la productivité pour garantir les approvisionnements, à stabiliser les marchés, ainsi qu'à assurer un niveau de vie équitable à la

environnementaux et pro-santé (e.g. réseau NATURA 2000) (Moliné, 2005). La PAC existe depuis 1962. A l'époque, cette politique d'aides avait du sens car le secteur agricole représentait une part importante de l'économie de l'Union européenne. Pour la France par exemple, l'agriculture représentait 10 % du PIB (World Bank, 2017). Aujourd'hui, la PAC coûte cher au budget européen alors que le pourcentage que représente le secteur agricole dans le PIB produit par l'Union européenne ne dépasse pas 1,5 %. Même au sein des PECO (pays d'Europe centrale orientale), le poids de l'agriculture dans le PIB a nettement diminué⁶⁹ (World Bank, 2017). Une des raisons qui explique le maintien de la PAC sont les efforts importants déployés par le lobbying. Cependant, avec le Brexit, le Royaume-Uni étant un des contributeurs nets à la PAC, le débat risque de reprendre.

AUTRES

Hormis les avantages déjà cités, il existe également des avantages légaux comme la création d'institutions européennes : la Cour de justice européenne ou encore la Cour européenne des droits de l'Homme qui donnent aux citoyens européens de plus grandes certitudes quant au respect des règles fondamentales. On peut également citer la notoriété dont les Etats membres bénéficient quand ils adhèrent à l'Union ou encore l'aspect militaire qui ne sera pas abordé dans cette analyse.

1.3. Analyse comparative

Deux axes principaux sortent de cette analyse. L'axe politique et l'axe économique. Au niveau politique, le plus gros inconvénient est le partage de souveraineté. Cependant, il est contrebalancé par de nombreux avantages d'un point de vue économique. En effet, l'appartenance à la zone euro fait disparaître les coûts liés au taux de change et minimise l'influence possible de certains gros investisseurs. Les accords commerciaux que conclut l'Union en lieu et place de l'Etat membre sont eux également bénéfiques pour l'ensemble de l'Union voire même plus bénéfiques que ce que n'importe quel Etat

population agricole et des prix convenables au consommateur. Les évolutions successives de la PAC (réforme des quotas de production, réorientation des aides agricoles...) témoignent aussi de la prise en compte de nouvelles préoccupations, comme le développement rural ou la sécurité alimentaire, ainsi que du besoin de s'adapter au marché élargi. » (Actu-Environnement).

⁶⁹ Aujourd'hui ce pourcentage oscille entre 1.3 % pour Malte (proche des 8% dans les années 70) et 4.5% pour la Hongrie (à 8.4 % en 1995) (World Bank, 2017).

membre aurait pu négocier à lui seul. Les inconvénients politiques sont donc largement surpassés par les avantages économiques qui y sont liés.

En ce qui concerne l'aspect économique, il s'agit principalement de développements ou d'incomplétudes du marché unique comme la nécessité d'adapter le marché au digital, aux PME et TPE ainsi que d'approfondir encore plus le respect des quatre libertés de circulation. Toutefois, en parallèle aux efforts importants à fournir, la liste d'avantages économiques est longue : l'ensemble des libertés de circulation, même si celles-ci sont encore à développer, les économies d'échelle, les effets de synergie, une intégration régionale. Le commerce intra-européen est encouragé au sein de ce marché, la compétitivité s'intensifie, la productivité y est améliorée et le consommateur voit son pouvoir d'achat s'accroître. En général, ce marché aide l'économie de tous les Etats membres contribuant de façon positive à leur croissance économique ainsi qu'à l'augmentation de leur PIB. On constate donc que, nonobstant les efforts à fournir par le nouvel Etat membre pour développer le marché unique, les bénéfices liés à la participation du marché unique sont importants.

L'adhésion à l'Union implique également des contraintes légales qui peuvent être coûteuses ou encore poser des problèmes d'ordre idéologique. Cependant, cette adhésion produit de nombreux autres avantages comme l'appartenance à une zone de paix démocratique, une présence internationale plus forte, l'obtention d'aides européennes (e.g. Erasmus, FEDER, PAC, etc.) sans parler des bienfaits de la coopération européenne ainsi que d'autres avantages (militaires, culturels, etc.).

1.4. Conclusion

Nous venons de démontrer qu'adhérer à l'Union européenne présente son lot d'avantages et d'inconvénients. Devenir un Etat membre a un coût que ce soit le partage de souveraineté du pays sur différents aspects de la politique nationale ou la rigueur au niveau de l'application des règles. Le plus important, en adhérant à l'Union européenne, est la volonté de vouloir faire les réformes nécessaires pour converger vers un idéal européen. Sans cette volonté de mettre en place un changement, les conséquences risqueraient d'être bien moins bénéfiques.

Néanmoins, lorsque ces efforts sont faits, ceux-ci se voient récompensés par une multitude d'avantages tant qualitatifs que quantitatifs qu'il s'agisse d'aspects politiques

(paix, démocratie, coopération et politiques de long terme), économiques (marché unique, économie d'échelles, effets de synergies) ou encore par rapport aux aides reçues (FEDER, PAC, ERASMUS). L'Union européenne crée une plus-value certaine pour ses membres.

Finalement, il est important de noter que les spécificités propres à chaque pays jouent un rôle crucial dans l'équilibre entre les contraintes et les avantages. La décision d'adhérer ou non à l'Union européenne doit donc se faire au cas par cas en prenant en compte l'ensemble caractéristiques propres au pays candidat (volonté d'adhérer, niveau socio-économique, capacité de faire des réformes, opinion populaire, etc.).

Abordons à présent la question de savoir si l'Union et ses membres doivent poursuivre les élargissements.

Chapitre 2 : Les différentes raisons pour l'Union européenne de s'élargir

Tout comme pour un pays candidat, les avantages et inconvénients que retire l'Union européenne à s'élargir davantage dépendent du contexte. Les motivations qui ont poussé l'Union à s'élargir dans le passé ne sont plus les mêmes aujourd'hui. Il faut mettre le tout en perspective et voir s'il est encore dans l'intérêt de l'Union européenne et de ses membres de continuer un processus d'élargissement. Il faut également se poser les questions suivantes : une limite aux élargissements existe-elle ? Si oui, quelle est-elle ? Emettons l'hypothèse que le reste des Balkans, l'Ukraine et même la Turquie rentrent dans l'Union européenne, l'Union devrait-elle alors s'arrêter ou devrait-elle poursuivre une stratégie qui vise à s'élargir davantage ? Analysons les avantages et inconvénients afin de pouvoir répondre à l'ensemble de ces questions.

2.1. Avantages

L'élargissement de l'Union crée certains avantages qui peuvent être classés en trois catégories : le processus de paix et stabilité, le marché unique et les partenariats et réseaux européens.

PAIX ET STABILITE

La création de l'Union s'est développée sur une idée de paix. Dès lors, au plus l'Union s'agrandit, au plus de pays participent à ce processus. La mission est donc un succès si les élargissements se multiplient. Cette raison est toujours d'actualité. L'Union essaie de réduire les instabilités autour d'elle comme cela a été le cas en Russie et en Ukraine récemment car ces conflits nuisent à sa stabilité et sa prospérité. Cette volonté constante d'étendre la zone de paix est couplée à l'instauration et au maintien d'une démocratie. Ceci est toujours, et restera dans le futur, une des ambitions fondamentales de l'Union européenne et l'une des motivations sous-jacentes au processus d'élargissement.

Mais cette idée de paix n'est pas l'unique avantage qu'offre le processus d'élargissement. A sa création, l'Union était fébrile, petite et insignifiante. Par conséquent, au plus d'Etats membres se joignaient à l'Union, leur économie respective se solidifiant, au plus le poids de l'Union sur la scène internationale devenait important. L'appartenance à l'Union crée une certaine crédibilité, une certaine force sur le plan mondial. Aujourd'hui l'Union

compte plus de 500 millions d'habitants ce qui représente plus de 7% de la population mondiale. A sa création, l'Union désirait donc s'élargir davantage afin d'acquérir un poids plus important sur la scène internationale. Cependant, depuis l'Union des 15 et l'élargissement de 2004, cette tendance s'est inversée. A présent, l'Union possède un poids important et ce sont les pays externes qui souhaitent adhérer à l'Union afin de pouvoir bénéficier de cette présence internationale.

LE MARCHE UNIQUE

En accédant au marché unique, le nouvel Etat membre peut davantage se spécialiser et créer une plus grande plus-value pour son économie nationale. Cette spécialisation a aussi des effets bénéfiques pour l'Union toute entière car chaque Etat membre peut en bénéficier. Prenons le cas des PECO par exemple : la Slovaquie et la République tchèque se sont spécialisées dans l'assemblage d'automobiles, pays où les coûts de production sont moindres que dans les autres Etats membres (Chiappini, 2010).

L'agrandissement du marché unique, l'élimination des barrières tarifaires au sein des Etats membres ainsi qu'une harmonisation des règles gouvernant ce marché sont bénéfiques pour l'Union. Elles facilitent les exportations et importations intra-européennes, assurent une meilleure compétitivité sur le marché, une plus grande gamme de produits pour les consommateurs et des prix plus bas. L'arrivée d'un nouvel Etat membre bénéficie donc tant aux consommateurs qu'aux entreprises.

Finalement, au plus le nombre d'Etats membres augmente, au plus le pouvoir régulateur de la Commission européenne augmente et prend de l'importance. L'Union, à travers la Commission européenne, peut décider si des accords entre entreprises sont avantageux ou non pour la société en générale. Elle a également le pouvoir d'encourager la création de « champions européens » comme Airbus afin de rivaliser avec des géants américains comme Boeing. Cependant, le rôle régulateur de la Commission se complexifie également et il devient difficile de surveiller tous les accords. De plus, la Commission est plutôt stricte quant à la création de champions européens qui auraient un net avantage sur les autres entreprises plus petites créant ainsi une compétition déloyale.

RESEAUX ET PARTENARIATS

Le dernier avantage pour l'Union est la création d'importants réseaux et partenariats entre les Etats membres. Un exemple d'un tel réseau est le secteur de la recherche. Dans

ce secteur, l'Union européenne encourage le partage de données, les nouvelles découvertes ainsi qu'une diffusion des bonnes pratiques. Le processus d'élargissement de l'Union permet d'avoir un plus grand réseau d'universités interconnectées. C'est à la fois bénéfique pour le pays adhérent mais également pour l'Union qui bénéficie de l'expertise du nouvel Etat membre. Les étudiants européens peuvent également bénéficier de ces partenariats à travers de programmes d'échange qui sont financés par la Commission européenne à travers le programme ERASMUS.

La coopération entre différentes entreprises et les synergies qui peuvent avoir lieu au sein de l'Union s'accroissent lors de l'arrivée de nouveaux Etats membres. Les DISTRICTS MARSHALLIENS en sont un exemple. En effet, les « outputs » qui découlent de ces zones créent un avantage compétitif pour le pays où elles se situent, et si ce pays est un Etat membre, l'Union en bénéficie également.

On constate donc que l'Union européenne a certains avantages à vouloir s'élargir. Toutefois, il est important de noter que ces avantages ont changé avec le temps. L'adhésion d'un nouvel Etat membre contribuait davantage au marché unique dans le passé qu'à l'heure actuelle. Les avantages ne sont plus aussi importants qu'avant hormis l'avantage du processus de paix dont l'importance ne faiblit pas.

2.2. Inconvénients

Le processus d'élargissement n'apporte pas que des avantages. Il pose également certains problèmes à l'Union européenne. Nous pouvons les classer sous quatre catégories : administrative, culturelle, budgétaire et économique (marché unique et politique monétaire).

ADMINISTRATIVE

Il est évident qu'avec un nombre grandissant d'Etats membres, la charge administrative des institutions européennes augmente tant en quantité qu'en complexité. La Commission a conscience de cette charge accrue et essaie de la réduire. En 2014, le Groupe de Haut Niveau (GHN) sur les tâches administratives sort un rapport qui apporte de nombreuses recommandations ambitieuses qui visent à réformer le travail administratif et de ce fait le simplifier afin d'être plus efficace dans le futur (Groupe de haut niveau sur les tâches administratives, 2014). A cela s'ajoute l'accroissement de complexité du processus de prise de décision. S'accroît sur un certain nombre de

sujets devient de plus en plus compliqué au fur et à mesure que le nombre d'Etats membres augmente. Chaque pays ayant ses propres priorités, il devient difficile de convenir d'un agenda commun. Des compromis doivent être mis en place en permanence et un agenda européen doit être fixé. Cela implique une plus grande rigueur et discipline de la part des institutions européennes et des Etats membres et surtout un effort commun afin de respecter au mieux cet agenda. Cette complexité rend la mise en place de nouvelles règles et politiques plus lentes et peut causer de nombreuses inefficacités. Et c'est cette inefficacité des institutions européennes qui est pointée du doigt par certains partis nationaux et une partie de la population européenne. Plus important encore, cette lenteur enraille le bon fonctionnement de l'Union.

CULTURE

Ce processus de décision est également impacté par l'aspect culturel qui varie énormément au sein l'Union européenne. En effet, la devise de l'Union est : « UNIE DANS LA DIVERSITE ». Toutefois, chaque Etat membre ayant sa propre histoire, les conflits d'ordre culturel sont inévitables et peuvent rendre les débats difficiles. Cette hétérogénéité peut compliquer certaines négociations. De plus, les barrières linguistiques peuvent également complexifier les échanges et entraver une certaine partie de la libre circulation au sein de l'Union. Bien qu'au sein de l'Union l'allemand, l'anglais et le français soient les langues de procédure appelées aussi les langues de travail utilisées au sein des institutions, chaque pays garde sa langue nationale ce qui a pour effet de rendre la libre circulation des personnes et services beaucoup plus difficile⁷⁰ (Future of working, 2015).

Considérée dans son ensemble, l'adhésion de nouveaux membres pose de gros problèmes administratifs.

Finalement, au niveau des différences culturelles, un dernier désavantage est à noter : chaque élargissement accroît l'hétérogénéité au sein de l'Union alors que cette dernière souhaite converger vers un ensemble uni, harmonieux et créer un nivellement vers le haut. A l'entrée de chaque nouvel Etat membre, cet objectif devient de plus en plus difficile à atteindre. Ceci est d'autant plus vrai que lors des précédents élargissements,

⁷⁰ En effet, un Français qui voudrait aller travailler en Estonie ou en Bulgarie par exemple pourrait se heurter à une barrière linguistique importante et, dépendant du secteur d'activité, pourrait être dans l'impossibilité de s'y installer pour y développer son business.

les nouveaux arrivants avaient un niveau socio-économique bien plus bas que la moyenne européenne. Par conséquent, les anciens Etats membres ont dû contribuer davantage au budget européen afin que l'Union européenne puisse venir en aide aux nouveaux arrivés et leur permettre de converger vers cet optimum européen (Cincera).

BUDGET

Pour les membres faisant déjà partie de l'Union, voir de nouveaux Etats adhérer à l'Union implique un accroissement de leurs contributions au budget européen. Si l'on regarde de plus près l'élargissement vers les PECO, on peut constater que les pays comme l'Allemagne, la France ou encore le Royaume-Uni ont vu leur contributions augmenter (La Commission européenne vi., 2016). Cette augmentation du coût est particulièrement lourde et impactante si les pays concernés sont déficitaires c'est-à-dire qu'ils contribuent davantage au budget européen qu'ils ne reçoivent d'aides en retour. Cette charge budgétaire s'est d'ailleurs accrue avec le temps (Annexe 13).

ECONOMIE ET MARCHE

Au niveau économique, l'agrandissement de l'Union européenne présente également de gros inconvénients. Au plus le nombre d'Etats membres augmente, au plus la probabilité d'ententes implicites sur les prix, une répartition géographique prédéfinie ou encore la création d'oligopoles avec un certain pouvoir de marché augmentent. C'est le rôle de Commission européenne, comme gardienne du libre-échange (*Direction Générale Compétition*), de vérifier que cela n'arrive pas. Elle incite à la compétitivité loyale et sanctionne tout écart. Cependant, avec une Europe qui s'élargit, ce contrôle devient plus compliqué et nécessite plus de moyens afin d'identifier et de sanctionner les éventuels abus de pouvoir ou toute forme de compétition déloyale.

De plus, comme précisé au chapitre 1, l'environnement au sein du marché unique est très profitable aux grandes multinationales, au détriment des PME et TPE qui rencontrent plus des difficultés à bénéficier de l'ensemble des avantages qu'offre le marché unique. Certaines de ces petites structures ont besoin de subsides afin de survivre ou de s'étendre et sans mesures appropriées, leur survie peut être mise en péril (DCG|JESF d., 2013). Un nouvel Etat membre implique l'arrivée de nouvelles PME et TPE entraînant la diminution de la part des subsides que chaque PME et TPE recevait auparavant.

Au niveau du monde de l'emploi, les travailleurs dans l'Union vont être confrontés à une compétitivité accrue lors de l'adhésion d'un nouvel Etat membre. On se retrouve avec le problème similaire à celui du « plombier polonais » cité auparavant (cf. Partie II - Chap.1 – Inconvénients économiques).

POLITIQUE MONETAIRE

Un dernier inconvénient pour l'Union est l'adéquation entre la politique monétaire européenne unique et la situation économique spécifique de chaque pays. Cette adéquation risque d'être plus délicate à réaliser au plus le nombre de pays concernés augmente. En effet, au plus le pays adhérent s'écarte de la moyenne européenne au plus la politique monétaire risque d'être inadaptée. La BCE va établir sa politique en veillant à respecter le bien-être européen c'est-à-dire satisfaire ses objectifs en essayant d'impacter le moins possible les Etats membres. Leur nombre croissant complique énormément sa tâche surtout si les variables économiques fondamentales fluctuent fortement entre Etats membres. Dans ce cas précis, certains phénomènes économiques positifs ou négatifs peuvent affecter des Etats membres à savoir une augmentation du coût de la vie, une diminution nette des importations, une augmentation des exportations, etc.

2.3. Analyse comparative

Au plus l'Union s'agrandit, au plus la charge administrative s'alourdit impactant le processus de prise de décision, la régulation du marché unique par la Commission, le nombre de fonctionnaires nécessaire. De plus, l'ensemble des Etats membres ont des cultures différentes ce qui peut rendre les négociations ainsi que la libre circulation des personnes plus problématiques. Les Etats membres sont également différents du point de vue socio-économique et pour achever un tout harmonieux, qui est un des objectifs de l'Union européenne, des aides doivent être prévues pour les Etats membres les plus fragiles. Un plus grand nombre de pays membres au sein de l'Union va se traduire par des contributions budgétaires plus importantes. Et aussi longtemps que les Etats membres seront économiquement disparates, l'efficacité de la politique monétaire unique en pâtira.

Au niveau des avantages, hormis l'extension d'une zone de paix et d'une promotion constante de la démocratie, les autres avantages semblent se réduire au fil du temps. En

effet, les avantages économiques s'amenuisent de par le fait d'une diversité et d'une hétérogénéité déjà fortement présentes au sein de l'Union européenne. L'indépendance et la puissance dont bénéficie l'Union aujourd'hui sur la scène internationale sont conséquentes. Ce sont désormais les pays candidats qui souhaitent adhérer à l'Union pour profiter de cette présence internationale. Il en va de même pour le marché unique, bien que son agrandissement soit bénéfique, il l'est moins qu'auparavant. Actuellement, un renforcement et un approfondissement de celui-ci créeraient une réelle plus-value surtout au niveau de l'adaptation du marché pour les PME et TPE. Finalement, au niveau de la coopération, celle-ci pourrait se faire sans pour autant passer par un processus d'élargissement. On pourrait négocier une entente entre universités comme on négocie des traités commerciaux.

Ce dernier argument devrait faire réfléchir les institutions européennes avant de continuer à investir des fonds importants dans un processus d'élargissement. En effet, les inconvénients à l'extension de l'Union sont nombreux et avec le temps ils sont devenus de plus en plus importants alors que les avantages sont limités et perdent en intensité avec le temps.

2.4. Conclusion

Alors que l'Union européenne est attractive vue de l'extérieur, il est beaucoup moins avantageux pour elle de continuer à s'élargir. Si l'argument idéologique de paix et de démocratie reste un concept solide et intouchable, on est cependant en droit de se demander si au vu des inconvénients cités dans ce document, il ne faudrait pas d'abord consolider l'Union telle qu'elle est avant de vouloir continuer à intégrer de nouveaux Etats membres. Depuis plusieurs années maintenant et surtout depuis la crise financière de 2007, l'Europe est devenue plus instable et la confiance du peuple européen dans ses institutions s'effrite. De plus, des conflits internes voient le jour et s'accroissent, créant ainsi de grosses difficultés à prendre des décisions et aller de l'avant. On voit une augmentation des partis populistes, du protectionnisme tout comme une augmentation de l'euroscpticisme. En se focalisant sur les 28 Etats membres actuels, l'Union européenne n'en deviendra que plus attractive. Une consolidation et une harmonisation sur différentes thématiques seraient des solutions pour l'Union à l'heure actuelle connaissant la multitude de problèmes et défis auxquels elle se trouve confrontée.

On pourrait imaginer que, dans un avenir proche, au lieu d'adhérer à l'Union européenne, les pays candidats pourraient entrer progressivement dans l'Union en participant à des thématiques. Par exemple, adhérer à la zone euro, participer aux politiques sociales et partager un programme culturel européen ainsi que participer aux programmes du style Erasmus sans pour autant faire des efforts dans d'autres thématiques comme l'harmonisation des politiques budgétaires, le développement du marché unique, etc. Bien sûr, il faudrait contribuer au budget européen de manière équitable ; si on participe au programme Erasmus, on contribue au budget pour pouvoir en bénéficier. Un peu à l'image de l'Islande, du Liechtenstein, de la Suisse ou encore de la Norvège : ne pas être membre à part entière mais être associé avec la possibilité de rentrer dans l'Union par la suite⁷¹.

Attardons nous à présent sur des cas particuliers qui méritent d'être analysés sous un angle plus précis. Le « Grexit » est une des manifestations majeures de critiques envers l'Union et de ses politiques qui se traduisent par un certain « ras-le-bol » vis-à-vis des politiques d'austérité considérées comme trop sévères. Nous analyserons quels sont les arguments avancés par le parti partisan du Grexit et pourquoi finalement Alexis Tsipraz (Premier ministre grec) a décidé d'accepter l'accord de la Troïka avec le soutien de son parlement. Le Royaume-Uni avec le « Brexit » est un autre exemple qui illustre ces mêmes doutes envers les bienfaits qu'apporte l'Union européenne. Les britanniques se sont posés la question : notre pays se porterait-il mieux en dehors de l'Union ? C'est en tous les cas ce qu'une majorité de la population britannique semble penser. Finalement, comme vu précédemment, les pays candidats à l'adhésion ont de bonnes raisons de vouloir rentrer au sein de l'Union. Dès lors, pourquoi la Norvège n'y est-elle jamais rentrée (sachant qu'elle a été candidate à deux reprises) et pourquoi l'Islande a-t-elle rétracté sa candidature en 2015 ?

⁷¹ Cela nécessite évidemment une modification des critères de Copenhague, de la procédure d'adhésion et donc une réforme constitutionnelle de l'Union européenne. Mais, vu les difficultés actuelles rencontrées à se mettre d'accord et aller de l'avant, cette option pourrait être une voie à suivre.

Partie III : Les cas d'études

Premier cas : Le Grexit

La crise grecque et le Grexit ne sont pas en lien direct avec la problématique liée au processus d'élargissement. Il n'est pas question d'une possible sortie de l'Union. Le Grexit est le nom donné à l'idée d'une sortie de la Grèce de la zone euro (Greece Exit). Dès lors, nous allons uniquement nous intéresser aux éléments qui sont en lien avec le processus d'élargissement.

Au début des années '90 et 2000 voire même avant, depuis l'adhésion de la Grèce, l'Union était considérée comme un modèle auquel la Grèce pouvait aspirer. De plus, l'Union accordait des aides et prônait une convergence vers un idéal européen. Tout ceci motivait la Grèce à faire des efforts et, jusqu'en 2008, ces efforts portaient leurs fruits même si la Grèce rencontrait certains problèmes économiques fortement exacerbés par la crise financière de 2007. Préalablement et accentué suite aux effets de la crise, le gouvernement grec a augmenté de façon colossale son déficit. La dette publique s'est enflammée. Peu à peu, ce problème des finances publiques s'est transformé en crise de la dette souveraine suite notamment à une perte de crédibilité sur les marchés liée à une manipulation des principaux agrégats budgétaires par le gouvernement grec. Cette crise, toujours présente aujourd'hui, trouve son origine en 2010, époque à laquelle le pays a dû faire face à des taux d'intérêt gigantesques, une récession sévère, des mesures d'austérité et des réformes structurelles importantes (Pagoulatos, 2012) : « *Les chiffres officiels montrent qu'entre 2009 et 2013 le Produit Intérieur Brut a chuté de 25 %, la production industrielle de 30,4 %, l'activité du bâtiment de 84,3 % ; 30 % des entreprises ont fermé (entre 2010 et 2013), le chômage a augmenté de 44 % tandis que les salaires ont baissé de 38 % et les retraites de 45 %, etc. Un véritable désastre social* » (Ollivier, 2015).

Le cas de la Grèce est particulier. En effet, d'autres pays européens comme l'Irlande et l'Espagne ont été fortement affectés par la crise financière. Cependant, une différence majeure existe entre ces pays et la Grèce : dans les autres pays européens, c'est le secteur privé qui a été le plus gravement touché alors qu'en Grèce, la crise à laquelle le pays doit faire face touche le secteur public suite à une mauvaise gestion des finances publiques, la présence de corruption, la manipulation des comptes publics, de faibles revenus fiscaux, un déficit public ainsi qu'une dette nationale énorme et une dette

envers des investisseurs étrangers. Tous ces éléments ont été les éléments déclencheurs de la crise dans laquelle la Grèce se trouve actuellement (Pagoulatos, 2012).

En mai 2010, un plan d'aide de 110 milliards d'euros a été mis en place afin d'éviter un défaut de la Grèce. Conformément à l'article 136 du TFUE qui prévoit que l'octroi de toute assistance financière nécessaire sera subordonnée à une stricte conditionnalité. La Grèce est donc obligée de mettre en place d'importantes mesures permettant d'améliorer les comptes publics. En outre, elle reçoit plusieurs tranches d'aides de la Troïka (union entre le FMI, l'Union européenne et BCE). Cette aide financière n'a été accordée que sous certaines conditions : le respect de la mise en place de réformes structurelles ainsi que des mesures d'austérité sévères afin d'éviter que ce genre de situation puisse se reproduire à l'avenir. Toutes ces conditions doivent suivre un calendrier très strict que la Grèce se doit de respecter.

Depuis 2010, la Grèce implémente donc de nombreuses réformes. Cependant, il semble que ces réformes ne soient pas suffisantes ou ne soient pas mises en œuvre de façon efficace pour pouvoir surmonter la crise de la dette à laquelle la Grèce doit faire face. En janvier 2015, la Troïka propose un memorandum⁷² à la Grèce qui stipule de nouvelles mesures d'austérité que celle-ci doit respecter avant de pouvoir prétendre à un troisième plan d'aide. Néanmoins, après plus de cinq ans d'austérité, le peuple grec refuse plus de mesures et des élections anticipées sont tenues. Le parti politique Syriza est élu avec à sa tête Alexis Tsipraz comme Premier ministre du gouvernement grec. Ce parti croit dans les bienfaits de l'euro mais est opposé au memorandum (Pagoulatos, 2012). Pensant que l'Union n'accepterait jamais un Grexit, Alexis Tsipraz s'engage dans des négociations afin d'alléger les mesures reprises dans le memorandum. Dans une tentative de gagner du poids lors des négociations avec la Troïka, il demande la tenue d'un référendum le 5 juillet 2015 afin de décider sur l'acceptation de nouvelles mesures d'austérité. Le peuple vote « NON » au memorandum. Cependant, nonobstant ce vote, le gouvernement d'Alexis Tsipraz va tout de même accepter les termes de la Troïka en accord avec son parlement national.

⁷² Afin de bénéficier d'un nouveau plan d'aide et de ne pas retomber dans une forte récession, la Grèce avait besoin d'accepter de faire de nouvelles réformes encore plus strictes. Ces conditions sont reprises dans un document appelé "Memorandum".

Il accepte les termes du nouveau memorandum car un Grexit serait une option à éviter tant pour la Grèce que pour l'Union européenne.

Une conséquence immédiate liée au Grexit serait le retour à la drachme. Cette dernière subirait une forte dépréciation entraînant une inflation colossale pouvant aller jusqu'à 35 % la première année après le Grexit (EY, 2015). Cette inflation entraînerait une forte perte des salaires réels et creuserait le fossé des inégalités ainsi qu'une hausse du taux de chômage. Les importations chuteraient également (pouvant aller jusqu'à 30 % la première année (EY, 2015)) et il se pourrait même qu'il y ait une pénurie de certains produits. De par ce fait, le consommateur moyen perdrait une sérieuse part de son pouvoir d'achat. Finalement, au niveau des investissements, là aussi le Grexit ferait des dégâts. Avec l'incertitude montante, on pourrait assister à un important « credit crunch »⁷³ et les transactions pourraient temporairement se faire uniquement en liquide (EY, 2015). Les seuls gagnants de cette décision seraient les entreprises exportatrices mais étant donné que la Grèce exporte peu (uniquement 20% du PIB), les gains seraient dérisoires par rapport à l'ensemble des coûts cités précédemment (Pagoulatos, 2012).

La Grèce serait plongée dans une grosse période de récession. Le pire étant que même si le Grexit semble être un moyen d'échapper à l'austérité, il plongerait la Grèce dans une crise tellement sévère que les seules façons de palier les effets de la récession seraient d'augmenter les taxes ou de réduire les dépenses c'est-à-dire de nouvelles mesures d'austérité (EY, 2015).

Mais la Grèce ne serait pas le seul pays touché, l'Union européenne serait également affectée par un Grexit. Dans ce sens, Alexis Tsipraz, comme position de négociation, avait raison de dire que l'Union ne souhaitait pas voir un Grexit et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, bien que la Grèce soit le « maillon faible » de la zone euro et que son poids économique au sein de cette zone ne représente que 2%, une sortie de la Grèce créerait un précédent (Robertson, 2015). Une sortie de la zone euro serait inédite⁷⁴ et l'Union craint un effet de propagation. En d'autres termes, si la Grèce sort, le second membre le plus « faible » de la zone euro risque de suivre l'exemple de la Grèce. Cette possible

⁷³ Il s'agit d'une période économique durant laquelle il est difficile d'obtenir des investissements en capital. Tant les banques que les investisseurs sont réticents à prêter leur argent aux entreprises, ce qui a comme résultat d'augmenter le coût de l'emprunt (Investopedia, 2017).

⁷⁴ Si le Brexit aboutit, ce ne serait plus le cas. Mais si le Grexit suit le Brexit, cela renforcerait le mouvement anti-européen ce qui serait encore plus dommageable pour l'Union européenne et surtout pour la cohésion européenne.

propagation du phénomène « EXIT » entraverait à la fois les processus de cohésion et de convergence européens. De plus, il n'existe aucune procédure pour une sortie de la zone euro (Meunier, 2015). L'article 50 du TUE ne prévoit qu'une sortie de l'Union (article invoqué par le Brexit). Les modalités de sortie causeraient donc d'importantes zones d'incertitudes. Finalement, vu les conséquences négatives pour la Grèce si celle-ci sortait de la zone euro, le pays risquerait d'être instable pendant plusieurs années. Cette instabilité aux frontières voire même au sein de l'Union va à l'encontre d'un de ses objectifs primordiaux : la conservation d'une zone de paix et de prospérité.

Il est donc évident que ni la Grèce, ni l'Union européenne n'ont intérêt à ce que la Grèce quitte la zone euro. Dès lors, afin que la Grèce sorte de sa situation difficile, il faut que celle-ci continue à mettre en place des mesures de consolidation budgétaire et des réformes structurelles. Pour y arriver de nombreuses réformes et de la persévérance sont nécessaires. Cependant, deux points essentiels sont à prendre en considération : 1) l'ensemble des mesures que la Grèce doit mettre en place représente une sorte de « thérapie de choc » dont les répercussions sont importantes sur le citoyen grec. Il faudrait absolument éviter que « le patient meurt guéri » ; 2) la Grèce peut et doit faire des efforts pour s'en sortir mais l'Union a également sa part de responsabilité. La Grèce n'est plus maître de sa politique monétaire qui est partagée et la circulation du capital est loin d'être parfaite ne laissant à la Grèce que sa politique budgétaire et fiscale pour redresser sa situation très délicate dont elle est responsable. Une question se pose : une union monétaire peut-elle être efficace sans qu'il y ait pour autant une volonté de créer une union économique et politique afin d'arriver à une zone monétaire optimale ?

Deuxième cas : Brexit

1. Qu'est-ce que le Brexit ?

Le Brexit est un néologisme qui pose la question de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Avant d'analyser l'impact du Brexit sur le Royaume-Uni et sur l'Union européenne, retraçons les grandes étapes de cette dernière année.

Après sa victoire aux élections législatives du 7 mai 2015, David Cameron, ancien Premier ministre britannique, avait promis à son peuple de tenir un référendum en juin 2016 afin de décider de l'avenir du Royaume-Uni au sein de l'Union européenne.

Le 23 juin 2016, le peuple britannique décide de voter « OUI » au référendum et exprime ainsi sa volonté de sortir de l'Union européenne. Cette décision, assez inattendue, crée un véritable choc au niveau international provoquant

1. une crise gouvernementale avec un changement de gouvernement : démission de David Cameron en tant que Premier ministre et nomination de Theresa May pour le remplacer (Barber, 2016) ;
2. un accroissement de l'incertitude et donc la prudence de l'investissement (Barber, 2016) ;
3. une montée en puissance du populisme et des partis d'extrême droite fortement anti-européens (le FN en France, Die Link en Allemagne, Geert Wilders aux Pays Bas) (Barber, 2016) ;
4. et de nombreuses autres conséquences, dont certaines seront détaillées plus tard. On peut toutefois citer la possibilité d'un nouvel équilibre des forces au sein de l'Union ainsi qu'une fragilisation de la cohésion, de la confiance et de la réputation internationale de l'Union (Barber, 2016).

Depuis le référendum, la livre sterling a subi une forte dépréciation et l'économie britannique, en général, est ébranlée bien que Mark Carney, le gouverneur de la banque centrale anglaise, avait pris des précautions en abaissant le taux directeur de 0.5% à 0.25% (ce qui représente un niveau historiquement bas, jamais atteint en 31 ans) (Bowler, 2017).

Pour en revenir au référendum, plusieurs éléments sont assez parlants quant à la disparité du vote. On constate que les plus jeunes et les plus instruits ont voté majoritairement « REMAIN » alors que la population plus âgée et moins instruite a voté

« LEAVE » (Annexes 14 & 15). Une disparité apparaît également au niveau des régions : l'Irlande du Nord, London City et l'Ecosse ont voté en majorité en faveur du « REMAIN ». Ces disparités fragilisent le Royaume-Uni divisé sur la question du post-Brexit⁷⁵.

Un autre élément tout à fait surprenant est le fait que de nombreux britanniques n'ont, semble-t-il, pas pris toute la mesure du vote. Cette affirmation se démontre par l'observation, relayée par plusieurs médias et journaux comme par exemple France 24, que l'une des recherches les plus effectuées sur Google le jour après le référendum a été « *Qu'est-ce que l'Union européenne ?* ». La prise de conscience des possibles effets d'un Brexit ne s'est faite que postérieurement. Il ne fait aucun doute que les campagnes politiques du parti UKIP, avec à leur tête Nigel Farage, ainsi que les discours de Boris Johnson, ancien maire de Londres, fier partisan du Brexit, ont joué un rôle essentiel dans la prise de décision du peuple britannique⁷⁶.

Cependant, une question essentielle se pose. Doit-on laisser au peuple le droit de décider sur une question si lourde de conséquences avec des enjeux si complexes qui ne sont compris que par une frange limitée de la population ? Et si la réponse est oui, ne devrait-on pas demander à tout le moins une majorité qualifiée ? Il semble que sur une question comme l'appartenance à l'Union européenne, une majorité simple n'est pas assez représentative afin de prendre une décision d'une telle importance. De plus, comme déjà souligné, de nombreux citoyens votent sans la connaissance nécessaire des problématiques débattues. Ce phénomène augmente le risque d'une prise de décision qui pourrait aller à l'encontre du bien-être et de l'avenir de l'ensemble de la population.

On constate également, après la sortie du *white paper* du parlement britannique, début 2017⁷⁷, que le gouvernement britannique n'a pas encore de plan définitif quant à la sortie de l'Union. De plus, on constate qu'il souhaite à présent (au moins temporairement) rester bénéficiaire de nombreux programmes pour lesquels ils

⁷⁵ L'impact sera surtout visible au moment des négociations. Si le Royaume-Uni n'arrive pas à être solidaire, ils risqueront de perdre du poids lors des négociations et d'avoir encore plus de mal à se mettre d'accord.

⁷⁶ Il faut toutefois souligner le fait que lors d'un référendum de ce style, il est habituel de voir surgir ce genre de questions le jour d'après. Une partie de la population ne semble pas comprendre l'importance que peut avoir leur vote, n'est intéressée que par le résultat et ne s'interroge qu'après sur les conséquences éventuelles.

⁷⁷ White Paper

https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/589191/The_United_Kingdoms_exit_from_and_partnership_with_the_EU_Web.pdf

devront continuer à contribuer au budget européen. Cela laisse énormément d'incertitudes quant aux conséquences effectives du Brexit qu'elles soient positives ou négatives.

Toutefois, la procédure de sortie a été enclenchée. Le 29 mars 2017, l'actuelle Première ministre, Theresa May, a introduit la procédure de sortie de l'Union européenne en déclanchant l'article 50 du TUE par une lettre adressée à l'attention du président de Conseil européen, Monsieur Donald Tusk.

Il faut également souligner un point sur lequel l'Union est intransigeante : les négociations de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne⁷⁸ et les négociations d'un accord de libre-échange par la suite sont deux types de négociations distinctes.⁷⁹

Maintenant que le processus de Brexit est officiellement enclenché, trois questions principales se posent : 1) qu'est-ce qui a motivé le Brexit ? ; 2) quelles en seront les conséquences pour le Royaume-Uni ? ; 3) et quelles seront les conséquences pour l'Union et ses Etat membres ?

2. Qu'est-ce qui a motivé le Brexit ?

De nombreux éléments récents ont influencé la prise de décision du peuple britannique comme par exemple la crise migratoire et l'incapacité des institutions européennes à trouver une solution adéquate au problème. Boostée par les campagnes des partisans pro-brexit, cette thématique est devenue un argument incitant le Royaume-Uni à mettre en avant leur nationalisme voire même leur populisme⁸⁰. Cependant, en sortant de l'Union, le Royaume-Uni ne ressent pas cette problématique mais en crée une nouvelle (Reh & Patel (a)). Le marché du travail en général va être fortement affecté par la décision du Brexit et l'avenir de 1.4 à 1.8 millions de britanniques vivant en Europe est devenu incertain (European Movement International).

⁷⁸ Cette négociation a une durée de 2 ans, période qui ne peut être étendue qu'à la condition d'un accord unanime entre les 27 Etats membres. De plus, théoriquement, l'article 50 est irrévocable.

⁷⁹ Etant donné qu'il s'agit d'un sujet au coeur de l'actualité, l'analyse ne portera pas sur des éléments qui ont eu lieu après la date d'activation de l'article 50 autrement dit le 29 mars 2017.

⁸⁰ Le Royaume-Uni n'est pas le seul Etat membre à être en profond désaccord concernant les mesures prises quant à la crise migratoire. On constate en Hongrie ainsi qu'en République tchèque la montée de partis populistes. Des barrières ont même été érigées pour empêcher les migrants de passer leurs frontières.

Un autre élément au cœur du débat : la souveraineté. Par le biais du Brexit, le Royaume-Uni regagnerait toute sa souveraineté lui permettant de s'affranchir des législations européennes dont certaines sont critiquées par le Royaume-Uni et de mettre ainsi un terme aux contributions budgétaires (Collomp, 2016). Ceci sera analysé dans la prochaine section. Cependant, il faut toutefois souligner le fait que si les contributions disparaissent, les programmes d'aides s'arrêteront et il appartiendra au gouvernement britannique de les prendre en charge. Le bénéfice final pourrait être bien moins important que prévu. Et si le Royaume-Uni décide de modifier sa législation, la participation au marché unique pourrait être mise en péril ce qui serait très dommageable pour l'économie britannique.

Bien évidemment d'autres raisons peuvent expliquer ce mécontentement envers l'Union européenne. Depuis la crise de 2008, l'économie européenne est stagnante et n'arrive pas à se redresser aussi vite que l'ont fait les Etats-Unis par exemple (Mauldin, 2016). En effet, autoriser des mesures d'aides pour des Etats membres dans le secteur financier par exemple, demande l'accord de chaque Etat membre. Ce processus demande énormément de temps entraînant une inefficience que les britanniques critiquent. Il ne faut pas oublier que le Royaume-Uni a, depuis son entrée dans l'Union européenne, été un cas particulier. Il ne fait pas partie de la zone euro, son adhésion a pris de nombreuses années à cause d'un conflit avec la France⁸¹, il s'oppose à une plus grande harmonisation fiscale, il ne croit pas au principe de subsidiarité et n'accorde donc pas (ou peu) de confiance à l'Union et ses institutions (Dennison & Carl, 2016). La volonté de vouloir sortir de l'Union ne dépend donc pas uniquement de l'actualité. Vu la décision prise par le Royaume-Uni, il est utile de s'interroger sur le possible impact du Brexit.

3. Quel serait l'impact du Brexit sur le Royaume-Uni ?

Le Brexit risque d'avoir de nombreuses conséquences qui, à ce stade du processus, sont encore incertaines et vont dépendre du résultat des négociations avec l'Union européenne. Cependant, certains effets ont déjà vu le jour et nous pouvons classer ceux à venir sous plusieurs catégories et citer leurs possibles effets sur l'économie britannique.

⁸¹ Lors de leur adhésion à l'Union, la partie de la population qui était contre l'entrée dans l'Union était forte (entre 30 à 60 %) (Dennison & Carl, 2016)

Impact de la dépréciation de la livre sterling

Un des premiers effets du Brexit a été la chute drastique de la livre sterling (Annexe 16). Cette chute a eu plusieurs effets à la fois bénéfiques et néfastes pour l'économie britannique.

INFLATION

Le premier effet qui découle de cette dépréciation est l'inflation (Brinded, 2017). Fin 2016, cette inflation atteignait 0.6%. Pour l'année 2017, PwC préconisait une inflation pouvant aller jusqu'à 2.7 % (PwC, 2016). Cette inflation se répercute à plusieurs niveaux. Tout d'abord, elle impacte les ménages qui la perçoivent à travers une baisse de leur salaire réel et, par conséquent, leur pouvoir d'achat (Sentance, 2017). Après l'annonce du Brexit, le consommateur britannique n'a toutefois pas cédé à la panique ou à l'incertitude causée par le Brexit, ce qui a probablement évité au Royaume-Uni de subir une récession en 2016. Cependant, l'inflation, en augmentation en 2017, pousse les consommateurs à acheter moins. Les prévisions à cet égard ne sont guère optimistes. Si aucun plan n'est prévu, une fois le Royaume-Uni sorti de l'Union, le Brexit pourrait causer une perte de 230.000 emplois estime le « *chief executive du London Stock Exchange* » (Cox, Chu, & Rodionova, 2017).

Un second effet concerne cette fois-ci l'investissement. L'inflation pourrait potentiellement pousser les entreprises à temporiser leurs investissements (Annexe 17). Toutefois, une crise représente une parfaite opportunité d'investissement. L'indice boursier, le FTSE 100, le démontre : on constate que, fin 2016 et début 2017, l'indice se portait plutôt bien prenant 19 % depuis le vote du référendum (Annexe 18). En effet, la chute de la livre sterling rend les actions moins chères à acheter et de nombreux investisseurs spéculent sur une remontée (The New York Times, 2017). De plus, les entreprises exploratrices bénéficient d'une livre sterling plus faible.

Le fait que le Royaume-Uni est le pôle le plus important de FDI (Foreign Direct Investment) en Europe est un fait important à prendre en considération. Savoir si ce dernier le restera dépendra largement des négociations en cours. Cependant, son statut en tant que centre international de la finance pourrait rester inchangé au vu des règlements flexibles et de la langue anglaise (PwC).

COMMERCE EXTERIEUR

Cette dépréciation affecte également de nombreux secteurs de l'économie de par l'impact qu'elle a sur le commerce extérieur. Certains secteurs comme le tourisme vont pouvoir en bénéficier pleinement (Bowler, 2017). Il en va de même pour les entreprises exportatrices qui voient leurs coûts diminués et deviennent ainsi plus compétitives. Certaines compagnies étrangères, comme Qatar Airways, voient même dans le Brexit une grosse opportunité de profits futurs. Ce genre de comportement peut jouer en faveur du Royaume-Uni attirant ainsi de nouveaux investisseurs étrangers. D'autres entreprises y voient des opportunités ou souhaitent assurer leur détermination de rester au sein du Royaume-Uni comme Amazon⁸², Snapchat, Google, Apple⁸³ ou encore EDF⁸⁴ (The New York Times, 2017). Les entreprises importatrices par contre voient leurs coûts augmenter ce qui pourrait avoir d'importantes conséquences sur leurs activités.

Il existe donc d'importantes zones d'ombre quant aux effets du Brexit. En 2016, la confiance est restée au beau fixe et les effets du Brexit ne se sont pas faits tellement ressentir. *« La croissance salariale reste constante, le taux de chômage reste bas, les activités économiques continuent à s'étendre et les prix immobiliers restent croissants ... Mais le taux de recrutement diminue, la croissance de vente au détail s'essouffle et l'inflation est à un niveau jamais atteint en deux ans »* (Allen, 2016).

Pour 2017, les prévisions sont plus pessimistes. Les consommateurs tout comme les entreprises sont plus prudents. Les consommateurs attendent avant de consommer. Ce phénomène explique la baisse des recettes de la TVA d'environ 1% et il en est de même pour les entreprises qui attendent avant d'investir. Ce comportement se répercute in fine sur une croissance moins importante et des prévisions de croissance qui passent de 0.7 % du PIB à 0.3 – 0.4 % du PIB (Allen, 2016). Un rapport de PwC estime que le PIB du Royaume-Uni sera environ 1.2% à 3.5 % plus bas en dehors de l'Union que s'il était resté au sein de cette dernière (PwC).

⁸² « Amazon says it is creating 1,200 permanent jobs » (The New York Times, 2017).

⁸³ « Snapchat has established its international headquarters in London, Google is building a new headquarters in the capital, and Apple is following suit » (The New York Times, 2017).

⁸⁴ « EDF has approved a project to build a nuclear power plant in Britain » (The New York Times, 2017).

La perte du statut de membre dans l'Union

En quittant l'Union européenne, le Royaume-Uni perdrait tous les avantages liés à cette adhésion. Parmi les plus importants notons : l'accès au marché unique et les programmes d'aides européens. Néanmoins, le Royaume-Uni ne devrait plus contribuer au budget européen.

LE MARCHE UNIQUE

Source de grande incertitude, les négociations risquent d'être difficiles par rapport au marché unique. Le Royaume-Uni a clairement indiqué qu'il ne souhaitait pas revenir sur sa position quant à l'immigration et aimerait pouvoir rédiger ses propres règlements. L'Union, de son côté, semble déterminée à ne pas céder à la pression et ne semble pas être encline à donner un traitement de faveur au Royaume-Uni. De nombreux Etats membres, dont la Belgique, ont été très clairs : il n'est pas possible de sortir du « club des 28 » et de garder les mêmes avantages. Par conséquent, si le Royaume-Uni ne souhaite pas faire de compromis, il devra vraisemblablement sortir du marché unique.

Si le Royaume-Uni venait à perdre une partie de son accès au marché unique, les conséquences qui s'en suivraient seraient importantes, surtout d'un point de vue économique. Une des conséquences possibles serait la relocalisation de nombreuses entreprises sur le continent européen. Bien que le secteur financier resterait probablement à Londres, d'autres secteurs seraient plus exposés. *The Royal Institution of Chartered Surveyors* a publié en mars 2017 que si l'accès au marché unique était perdu, environ 200.000 projets de construction pourraient être perdus (Cox, Chu, & Rodionova, 2017).

En supposant que les négociations de sortie de l'Union aboutissent, le Royaume-Uni devra ensuite conclure un accord commercial avec l'Union et pour ce faire, il aura le choix entre cinq modèles : 1) le modèle Suisse ; 2) le modèle Norvégien ; 3) le modèle OMC ; 4) le modèle Canadien ou ; 5) le modèle Ukrainien⁸⁵.

Le modèle Suisse n'est pas envisageable car les services ne sont pas inclus dans l'accord. Les services et le secteur financier étant des secteurs extrêmement importants pour le

⁸⁵ Bien sûr, on peut imaginer un accord qui n'entre dans aucune de ces catégories mais ceux-ci sont les plus cités dans la littérature autour de l'avenir du Royaume-Uni.

Royaume-Uni, un accord équivalent à celui de la Suisse n'est pas envisageable (Dhingra, Ottaviano, Sampson, & Van Reenen, 2016).

Le modèle Norvégien requiert le respect des quatre libertés de circulation ainsi qu'une contribution importante au budget européen. Ce n'est pas dans cette direction que le Royaume-Uni semble vouloir aller (Dhingra, Ottaviano, Sampson, & Van Reenen, 2016).

Le modèle OMC est le modèle par défaut ; si aucun accord n'est trouvé, le Royaume-Uni et l'Union feront du commerce par le biais des règles de l'OMC : le traitement de la nation la plus favorisée (art. 1 GATT⁸⁶) serait d'application. Cette option serait le pire scénario pour les deux entités. La réapparition de tarifs entraverait fortement le commerce vers et depuis le Royaume-Uni créant d'importantes pertes et réduisant à néant les éventuels gains apportés par la dépréciation. L'Union chercherait également à éviter cette alternative car perdre le Royaume-Uni comme partenaire commercial serait dommageable économiquement pour de nombreux pays membres (Dhingra, Ottaviano, Sampson, & Van Reenen, 2016).

Le modèle Canadien pourrait convenir au Royaume-Uni pour autant que l'accord puisse se faire dans des délais raisonnables ou que les délais soient prolongés. Il semble très improbable qu'en 2 ans (le temps imparti par le traité) l'Union et le Royaume-Uni arrivent à conclure les modalités de sortie et l'accord commercial. Connaissant la complexité du processus ainsi que la difficulté et le temps que l'Union a mis pour obtenir l'accord avec le Canada (le CETA), le timing semble compromis. Il faudrait donc passer temporairement par le modèle OMC. Bien que cette solution soit meilleure que la précédente, on est loin d'une solution optimale (Dhingra, Ottaviano, Sampson, & Van Reenen, 2016).

Un accord qui conviendrait peut-être le mieux au Royaume-Uni et qui n'est pas souvent cité est un accord équivalent à ce que l'Union a avec l'Ukraine : un accord de libre-échange qui n'exige que trois des quatre libertés de circulation. La circulation des personnes n'est pas demandée (EPP Group, 2016). Mais là encore, le délai des deux ans risque d'être problématique.

⁸⁶ General Agreement on Tariffs and Trade (WTO). « Les pays ne peuvent pas, en principe, établir de discrimination entre leurs partenaires commerciaux. Si vous accordez à quelqu'un une faveur spéciale (en abaissant, par exemple, le droit de douane perçu sur un de ses produits), vous devez le faire pour tous les autres membres de l'OMC » (Glossaire-International).

Mais négocier un accord avec l'Union n'est pas tout. En sortant de l'Union européenne, le Royaume-Uni sort également de tous les accords que l'Union a conclus avec les pays tiers. Le gouvernement britannique devra, après sa sortie, renégocier l'ensemble de ces accords sachant qu'ils ne l'ont pas fait depuis des années (PwC). Cependant, bien que le Royaume-Uni aurait bien moins à offrir aux pays tiers que l'Union européenne, il risque de pouvoir conclure des accords plus rapidement que l'Union celle-ci devant obtenir l'accord unanime de tous les Etats membres au préalable. De plus, vu la croissance des BRICS⁸⁷, l'importance et la taille de l'Union dans l'économie mondiale risquent de diminuer dans un futur assez proche et donc, Roger Bootle avance qu'une diminution des échanges commerciaux avec l'Union n'aurait pas un impact si négatif pour autant que d'autres accords commerciaux soient conclus (Bootle, 2015).

LES PROGRAMMES D'AIDES EUROPEENS

Une autre conséquence majeure pour des nombreux secteurs serait la perte des programmes d'aides européens. Si le Royaume-Uni sort de l'Union sans accord, l'ensemble de ces programmes s'arrêtera. Le Royaume-Uni devra les prendre en charge au niveau national. Si toutefois, le Royaume-Uni souhaitait continuer à pouvoir prétendre à ces programmes d'aides, il devrait continuer à contribuer partiellement au budget européen.

L'un des secteurs qui serait le plus touché par cette problématique serait celui de l'éducation et de la recherche et développement. Les conséquences sont difficiles à prédire bien qu'une perte de 1.5 milliards d'euros est attendue au niveau universitaire si aucun accord n'est trouvé⁸⁸. « *Plus de 100 dirigeants universitaires ont déclaré que le Brexit serait une option désastreuse pour le monde universitaire* » (Demertzis & Nano, 2017).

CONTRIBUTION AU BUDGET EUROPEEN

Souvent cité lors des campagnes politiques du parti UKIP, le Brexit implique la fin des contributions au budget européen. En effet, le Royaume-Uni est depuis longtemps contributeur net au budget européen. Cela implique qu'il contribue plus qu'il ne reçoit

⁸⁷ Groupe de pays composé du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud.

⁸⁸ En effet, le programme d'aide « Horizon 2020 » accorde beaucoup d'importance et de fonds au secteur de la recherche et de l'éducation. Le programme Erasmus ne serait également plus disponible pour les étudiants britanniques (Demertzis & Nano, 2017).

d'aides, comme c'est le cas pour d'autres Etats membres comme par exemple l'Allemagne. Toutefois, les aides reçues des institutions européennes visent des secteurs spécifiques comme l'éducation, la recherche et développement, l'agriculture etc. Pendant les cinq années précédant le Brexit, le Royaume-Uni a contribué en moyenne à concurrence de 6.908 milliards d'euros (net) par an (Annexe 19) ce qui représente environ 133 millions d'euros par semaine (très loin des 330 millions d'euros annoncés lors de la campagne pro-Brexit). De plus, si, comme annoncé dans le *white paper* britannique, le Royaume-Uni souhaitait rester bénéficiaire de certains programmes, il devrait continuer à contribuer au budget européen à concurrence d'un pourcentage restant encore à définir mais moindre par rapport à la contribution actuelle. Les réels bénéfices ne seront visibles qu'après l'aboutissement des négociations (Dhingra, Ottaviano, Sampson, & Van Reenen, 2016).

Cette « nationalisation » des fonds permettrait également au Royaume-Uni de regagner sa souveraineté. Cependant, certains secteurs sont méfiants quant au maintien des aides dont ils bénéficient aujourd'hui malgré le fait que celles-ci soient vitales quant à la bonne santé de certaines entreprises.

4. Le cas de l'Ecosse et de l'Irlande du Nord

Bien que ce cas mériterait une analyse dédiée, nous allons uniquement le citer ici car il s'agit d'une problématique très compliquée qui sera difficile à résoudre dans les négociations à venir.

Les réactions de l'Ecosse et de l'Irlande du Nord ont été assez vives. Ces deux parties du Royaume-Uni ont toutes les deux voté majoritairement en faveur du « REMAIN ». Ayant fait un référendum d'indépendance, il y a de cela quelques années, il n'est pas étonnant de voir qu'à la suite de la décision du Brexit, le Premier ministre écossais, Nicola Sturgeon, a évoqué la possibilité d'un nouveau référendum d'indépendance. Cependant, plusieurs Etats membres craignent un possible effet de contagion si l'Ecosse décidait de quitter le Royaume-Uni. A titre d'exemple, l'Espagne craint que la tenue d'un référendum d'indépendance pourrait inciter la Catalogne à faire de même (LoGiurato, 2015). De plus, le Royaume-Uni a intérêt à rester fort et uni pour les négociations à venir et l'indépendance de l'Ecosse leur serait très défavorable.

L'Irlande du Nord est une autre problématique. En effet, si le Royaume-Uni venait à quitter l'Union, et par conséquent le marché unique⁸⁹, des frontières douanières seraient rétablies. L'Irlande serait à nouveau divisée en deux ce qui, connaissant l'histoire fragile et douloureuse de ces deux pays, serait loin d'être une solution optimale. De plus, l'Irlande subirait une grosse perte économique vu le lien entre l'Irlande et le Royaume-Uni.

5. Quel serait l'impact du Brexit sur l'Union européenne et ses membres ?

La décision du Brexit n'impacterait pas uniquement le Royaume-Uni mais également l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne. Le Royaume-Uni est un membre important de l'Union européenne : 12,76 % de la population européenne est sur ses terres, contributeur net au budget européen, important importateur⁹⁰, fervent défenseur du libre-échange, etc. (Reh & Patel (a)). Sa sortie impacterait de manière significative l'Union européenne et ce à plusieurs niveaux. Un rapport de *VoteWatch Europe* annonce les conséquences suivantes : une réglementation accrue pour les entreprises européennes, un copyright plus souple, un budget européen diminué, une volonté d'harmoniser l'Europe fiscalement et moins de support pour le nucléaire (Reh & Patel (a)).

Tout comme pour la section précédente, les conséquences, et surtout leur poids, sont incertains. L'impact réel ne pourra être évalué qu'une fois les négociations terminées. Les principales conséquences pour l'Union seraient : l'effet de propagation, un nouvel équilibre des forces et un impact sur sa réputation internationale.

L'EFFET DE PROPAGATION

L'effet de propagation est la plus grosse crainte de l'Union européenne. L'annexe 20 montre le taux de confiance de chaque Etat membre dans l'Union. Si, une fois sorti de l'Union, le Royaume-Uni s'en sortait bien, la probabilité de voir des référendum similaires serait non négligeable ; les pays les moins europhiles comme le Danemark,

⁸⁹ Sauf si un accord à ce sujet est trouvé .

⁹⁰ Le Royaume-Uni affiche une balance commerciale négative par rapport à l'Union européenne (Bowler, 2017).

l'Autriche ou encore la Suède seraient susceptibles de suivre l'exemple du Royaume-Uni (Renwick & Patel (b)).

On a déjà assisté en France à une montée en puissance du FN (Front National). D'autres partis extrémistes ont vu leur popularité s'accroître ces derniers mois. Néanmoins, ces politiques et propagandes anti-européennes sont tout aussi néfastes pour le Royaume-Uni que pour l'Union européenne. En effet, l'augmentation de l'euroscepticisme est tout simplement nuisible à l'Union (Brinded, 2017). Pour le Royaume-Uni, si l'Union se sent fragile, celle-ci risque d'être plus dure lors des négociations ce qui résulterait dans un Brexit plus sévère. Cependant, les deux parties ont intérêt à trouver un juste milieu entre un « *Soft Brexit* » et un « *Hard Brexit* » afin de ne pas se pénaliser mutuellement.

Une difficulté supplémentaire se pose au sein de l'Union : la divergence d'opinions. D'un côté, on a la France de François Hollande qui souhaitait être très stricte avec le Royaume-Uni, en faire un exemple et, de l'autre côté, l'Allemagne d'Angela Merkel, beaucoup plus subtile et modérée. De manière générale, les pays qui ont des liens commerciaux forts avec le Royaume-Uni comme la Belgique, les Pays-Bas, la Pologne ou encore l'Irlande tout comme les pays qui sont pro libre-échange sont pour un « *soft Brexit* » (Brinded, 2017). Les pays plus conservateurs sont quant à eux en faveur d'un Brexit plus dur.

UN NOUVEL EQUILIBRE DES FORCES

Une seconde conséquence du Brexit pour l'Union européenne serait un changement dans l'équilibre des forces et le changement de priorités sur certains domaines.

Le Royaume-Uni était un important allié de tous les pays hors de la zone euro. Avec le Brexit, ces pays ne représenteraient plus que 15 % du PIB européen (Barber, 2016). Il se peut donc qu'à l'avenir une plus grande convergence ait lieu entre l'Union et la zone euro, une plus grande harmonisation qui pourrait être bénéfique, dans le long terme, à tous les membres de l'Union. Le Royaume-Uni pourrait se retrouver de plus en plus exclu.

D'un autre côté, il est important de se souvenir que, depuis son entrée dans l'Union, le Royaume-Uni a encouragé le processus d'élargissement, a contribué à la rendre plus libérale et a renforcé son rôle global (Reh & Patel (a)). Le Brexit risque donc de rendre l'Union moins libérale et dès lors plus protectionniste.

Finalement, le Royaume-Uni est un fournisseur important en termes de renseignements, dispose d'un grand réseau diplomatique et est également précieux sur le plan militaire étant l'une des premières puissances européennes (Reh & Patel (a)). L'ensemble de ces qualités sera « perdues » si les négociations du Brexit aboutissent.

SA REPUTATION INTERNATIONALE, PROCESSUS DE COHESION ET CREDIBILITE

Un dernier impact qui mérite d'être cité est la réputation internationale de l'Union ainsi que sa crédibilité. L'Union européenne risque d'être la cible de critiques suite à la gestion de cette crise interne que représente le Brexit. D'une part, si le Brexit se passe de façon tumultueuse et traîne en longueur sans un réel accord, l'image de l'Union risque d'en pâtir. D'autre part, si le Brexit a lieu, il créera un précédent qui pourrait perturber l'avenir du processus d'élargissement. La seule déconvenue qu'a connue l'Union est le refus norvégien. Une remise en question du processus de cohésion et de convergence pourrait être une des conséquences du Brexit. Le post-Brexit sera une période cruciale pour le Royaume-Uni ainsi que pour l'Union car elle jouera un rôle important pour l'avenir de ces deux entités.

6. Conclusion

Le Royaume-Uni et l'Union seront fortement affectés par cette décision sans précédent prise par le Royaume-Uni le 23 juin 2016. Seul l'avenir nous dira comment les deux entités s'en sortiront. Toutefois, le Brexit a remis en question les priorités européennes : au lieu d'œuvrer pour une plus grande intégration, le futur proche de l'Union devra être dédié à combattre l'isolationnisme, le protectionnisme et la montée en puissance de l'extrême droite et des partis anti-européens dans les différents Etats membres (Grant, 2016).

A ce propos, deux idées s'affrontent : celle de Jean Claude Juncker, Président actuel de la Commission européenne et celle de Donald Tusk, Président du Conseil européen.

Jean-Claude Juncker met en avant l'idée d'une plus grande intégration et donc plus de réponses « européennes ». Cela implique plus de pouvoir pour les institutions européennes entraînant donc une plus grande concession de la part des Etats membres quant à leur souveraineté nationale. Mais cette solution tend également vers une plus grande harmonisation (Grant, 2016).

Donald Tusk, quant à lui, pense que la ligne suivie par Président Juncker risque d'attiser encore plus la crainte et l'esprit anti-européen présents actuellement au sein de la population européenne. Il propose d'être plus à l'écoute des citoyens, chose qui, selon *Wolfgang Schäuble*, le ministre allemand des finances, a été négligé depuis un certain temps (Grant, 2016).

Troisième cas : La Norvège et l'Islande

La Norvège

La Norvège ne fait pas partie de l'Union européenne. Comme dit précédemment, elle a refusé d'adhérer à l'Union et ce à deux reprises (1973 et 1994). Regardons de plus près les motivations sous-jacentes à ce choix.

Il faut savoir que la Norvège est un pays extrêmement riche en ressources naturelles qui *« est au premier rang en ce qui concerne l'indice de développement humain (IDH) »* (Larguèche, 2013). De plus, la Norvège est un des pays les plus riches si l'on prend le PIB/habitant comme estimateur de richesse. Cette richesse provient en grande partie de ses grandes réserves d'hydrocarbures (La Commission européenne h., 2017). Cependant, *« 99 % de son électricité est d'origine hydraulique. Ceci lui permet d'exporter ses hydrocarbures et de générer ainsi des profits immenses. »* (Bezamat-Mantes, 2015). La Norvège, très dépendante de ses ressources naturelles (Annexe 21), est réticente à les partager avec les Etats membres européens (Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe, 2017).

La pêche est un secteur économiquement important qui, de par son puissant lobby, influence la sphère politique. La Norvège possède une zone entière qui lui est propre et qui n'est partagée avec aucun autre pays ; on l'appelle la « zone économique exclusive » (Annexe 22) (Bezamat-Mantes, 2015).

Pour le reste, la Norvège est aujourd'hui très intégrée dans l'Union européenne : elle fait partie de l'AELE⁹¹ depuis 1960. En 1994, elle rejoint l'EEE⁹² et est membre de l'accord de Schengen. Depuis 2001, elle est également présente au sein du Conseil de l'Europe et fait partie de l'OTAN (Bezamat-Mantes, 2015).

Son implication dans l'EEE renforce fortement ses liens avec l'Union. Grâce à l'appartenance à l'EEE, la Norvège a accès au marché unique et peut bénéficier de plusieurs programmes d'aides européens. Au fil des années, l'Union est devenue l'un des partenaires commerciaux les plus importants de la Norvège comme on peut le constater à l'annexe 23. A la fin du XX^e siècle, l'Europe était déjà le premier partenaire commercial

⁹¹ Association européenne de libre-échange

⁹² Espace économique européen

de la Norvège avec plus de 70 % des importations venant de l'Union et 80 % des exportations vers cette dernière (Larguèche, 2013). La PAC, quant à elle, n'est pas incluse dans l'EEE ce qui convient parfaitement à la Norvège⁹³ (De Micco, 2014). Toutefois, pour pouvoir bénéficier de tous ces avantages, la Norvège a été obligée d'accepter un nombre important de règlements et de directives sans pour autant pouvoir participer à leur rédaction. La Norvège doit également contribuer au budget européen si elle souhaite bénéficier de ces programmes d'aides (Académie européenne de Berlin, 2012).

Au vu de l'intégration de la Norvège dans l'Union européenne sur le plan économique, on est en droit de se demander pourquoi la Norvège a refusé à deux reprises de faire partie du projet européen. Les deux refus présentent de multiples similitudes. Voyons d'abord pourquoi la Norvège a refusé d'adhérer à l'Union la première fois en 1973.

1973 : Premier refus d'adhérer à l'Union européenne

Les négociations avec la Norvège commencent en 1970 et la Norvège demande d'importantes protections pour deux secteurs phares de son économie : l'agriculture et la pêche. La Norvège possède un secteur agricole et un secteur de la pêche très importants et très influents. Ces deux secteurs sont au cœur des zones périphériques et rurales et il n'est donc pas étonnant que lors des négociations ce sujet soit délicat et compliqué à traiter. On comprend d'ailleurs l'importance de ces deux secteurs de par l'autosuffisance dont fait preuve le pays : « *La Norvège se suffit à elle-même pour le lait, la viande; elle consomme ses produits agricoles et ne les exporte guère* », dit-il. « *Elle n'importe que le sucre et quelques céréales.* » (Calle & Lestienne, 2014) ⁹⁴.

Cependant, alors que la Norvège signe le traité d'adhésion à l'Union en 1972 et qu'il est ratifié par les neuf autres Etats membres, le peuple Norvégien s'y oppose par un référendum populaire (Gracieux, 1994). Avec une importante participation de 77 % de la population, le peuple norvégien vote NON à 53,5 %. Ce référendum, bien que strictement consultatif, conduit la Norvège à refuser finalement l'adhésion à l'Union par

⁹³ En effet, l'agriculture est un sujet très sensible en Norvège. Les prix européens très compétitifs risqueraient de mettre l'ensemble des producteurs agricoles dans une situation de crise si aucune protection n'est prévue. De plus, les producteurs norvégiens disposent d'importants subsides gouvernementaux afin d'achever leur niveau de production actuel avec leur revenu actuel et craignent que ces derniers disparaissent avec une adhésion à l'Union européenne (Larguèche, 2013).

⁹⁴ Il = le président du syndicat des agriculteurs Norges Bondelag, Bjorn Iversen.

manque de soutien au sein de son parlement (Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe, 2017).

On peut lire : « *Le vote fait clairement apparaître les clivages profonds qui divisent le pays : les pêcheurs et les agriculteurs isolés du Grand Nord et de l'Ouest sont réticents à toute influence étrangère et s'opposent par conséquent à la Communauté économique européenne (CEE), tandis que les citoyens du Sud et d'Oslo sont plus ouverts au monde et donc plus favorables à l'unification européenne* » (Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe, 2017).

Il s'agit en réalité d'un clivage entre l'élite norvégienne et le « norvégien moyen » bien représenté par les agriculteurs et les pêcheurs⁹⁵. Cependant, on constate que cette « coalition » anti-européenne est très hétérogène ; elle regroupe des syndicalistes travaillistes, des nationalistes, des populistes, de jeunes étudiants, des écologistes, etc. (Larguèche, 2013).

Ce refus a eu comme répercussion une crise gouvernementale avec « *la chute du ministère travailliste Trygve Bratteli, pro-européen, remplacé par un gouvernement minoritaire refusant l'adhésion* » (Larguèche, 2013).

Les principales craintes du peuple norvégien étaient : 1) la perte de souveraineté et d'identité nationale ; 2) un dirigisme et un centralisme européen trop importants⁹⁶ et ; 3) les règlements sur l'agriculture et la pêche (e.g. PAC) (Euronews, 2013).

Etant fortement attachée à sa nationalité, l'arrivée massive des différentes cultures européennes crée une forte crainte de dissolution de l'identité nationale auprès de la population norvégienne. De plus, le système norvégien est bâti sur une démocratie de proximité ; un système qui est loin d'être identique au système européen où le parlement n'obtient de réel pouvoir qu'après le traité de Lisbonne en 2009. La Norvège encourage et pratique l'égalitarisme à l'opposé du libéralisme économique européen et soutient également l'intervention conséquente de l'Etat (Larguèche, 2013). Toutes ces différences idéologiques poussent le peuple norvégien à rejeter l'idéal européen.

1994 : Deuxième refus de la Norvège à adhérer à l'Union européenne

En ce qui concerne le deuxième refus de la Norvège, le scénario est à peu près identique à celui de 1973. La Norvège signe le traité d'adhésion à Corfou en 1994 mais le peuple

⁹⁵ « ... on note ainsi que 73% des communes vivant de la pêche et 75% des communes agricoles votent non aux référendums » (Larguèche, 2013).

⁹⁶ La Norvège craint d'être trop à la merci de Bruxelles et de sa bureaucratie (Calle & Lestienne, 2014).

vote à nouveau NON à 52,2% avec une participation massive de 89,04 %⁹⁷ (Lestienne (a), 2014).

Cette fois-ci la Norvège, en particulier le *mouvement populaire contre l'adhésion à l'Union*, est même plus critique par rapport à l'Union :

« [...] elle dénonce les critères économiques démodés de l'UE (la croissance comme objectif unique au détriment de l'emploi, la logique du profit à tout prix, la consommation comme seul mode d'existence dans la société capitaliste...), les méfaits des sociétés les plus développées (pollution, criminalité, surpopulation urbaine, chômage endémique, grèves sauvages et inégalités scandaleuses...) » (Larguèche, 2013).

La Norvège critique le court-termisme dont font preuve les dirigeants européens. Cependant, les norvégiens eux-mêmes sont influencés par le même phénomène qu'ils semblent vouloir critiquer. Pour l'instant, la Norvège est en très bonne santé économique et financière et l'appartenance à l'Union n'aurait de bénéfices que dans le long-terme.

« Contrairement à ses voisins nordiques, la Norvège n'a pas grand-chose à attendre de la Communauté. Ses réserves pétrolières lui assurent, jusqu'au milieu du XXI^e siècle, une indépendance économique et financière dont peu de pays européens peuvent se targuer. Le chômage n'y dépasse pas 5%, la croissance atteindra 4% en 1994 et la hausse des prix a été ramenée à 1% » (Lestienne (a), 2014).

Cette stabilité et santé économique et financière se sont maintenues avec l'entrée dans le XXI^e siècle. En effet : « depuis 2003, le pays connaît une phase d'expansion vigoureuse, avec une croissance du PIB atteignant les 4%. Les investissements dans le secteur pétrolier sont considérables, l'inflation est contenue, la consommation intérieure assez importante pour soutenir la croissance, les budgets publics sont excédentaires, le taux de chômage stagne autour de 4.5% de la population active [...] Dans ces conditions, le maintien du statu quo paraît, à beaucoup, plus rassurant qu'une adhésion aux effets bien incertains » (Larguèche, 2013).

Conclusion

Ce refus d'adhérer à l'Union européenne, et ce à deux reprises, a également affecté cette dernière (ou la Communauté économique européenne (CEE) en 1973). Le premier refus a rendu les négociations avec le Danemark plus difficiles car l'Union craignait une solidarité nordique. De plus, avec une France bloquant l'entrée du Royaume-Uni à deux reprises, une certaine lassitude européenne s'installait (Lestienne (b), 2014).

⁹⁷ Comme pour le premier référendum, les agriculteurs et les pêcheurs ont voté majoritairement "NON". Les femmes également de peur de perdre leur emploi ou leur sécurité sociale. Seuls les dirigeants économiques et les industriels étaient massivement en faveur d'une adhésion à l'Union (Calle & Lestienne, 2014).

Le deuxième référendum a eu un impact plus important sur le processus d'élargissement poursuivi par l'Union européenne en l'enraillant alors que l'Union avait jusqu'alors surmonté tous les obstacles rencontrés. Ce refus a également remis en question l'attrait d'adhérer à l'Union à l'aube de l'entrée dans le XXI^e siècle.

Les arguments économiques n'ont pas su l'emporter sur les arguments politiques et identitaires. Les partisans pour l'Union ont parlé du risque de l'isolement, de la nécessité d'une coopération internationale ainsi que de la prospérité qu'ont réussi à obtenir des petits pays comme le Luxembourg ou l'Irlande. Une adhésion augmenterait également la compétitivité des entreprises norvégiennes alors qu'un refus d'adhérer risquerait de créer une perte de parts de marché pour plusieurs secteurs. Cependant, l'intérêt national, identitaire et la protection des valeurs chères au peuple norvégien ont eu raison des arguments précédents (Larguèche, 2013).

Aujourd'hui la Norvège n'est toujours pas un membre de l'Union et se porte bien. Cependant, il faut insister sur le fait qu'elle est un important partenaire de l'Union européenne de par sa participation à l'EEE, à l'espace Schengen ou de par sa présence au sein de l'OTAN.

L'Islande

L'Islande est un cas particulier tout comme l'est la Norvège. Pendant de nombreuses années, ce pays a été en bonne santé financière, chérissant son identité nationale, ne voyant aucun bénéfice à adhérer à l'Union. Bien que l'Islande ne fasse pas partie de l'Union, elle n'en reste pas moins un allié important comme la Norvège. L'Islande fait partie de l'AELE, de l'EEE, de l'espace Schengen et est signataire des accords de Dublin. En 2011, l'Islande exporte plus de 83 % de biens vers l'EEE dont 78 % vers les membres de l'Union. L'Islande contribue au budget européen afin de pouvoir bénéficier de nombreux programmes d'aides. Les accords entre l'Islande et l'Union incluent une coopération étroite sur de nombreux sujets comme la recherche et développement, les politiques sociales, l'environnement, la protection du consommateur, le tourisme ou encore la culture (European Union External Action, 2016).

Au niveau du partenariat européen, les similitudes entre l'Islande et la Norvège sont nombreuses. Mais la ressemblance ne s'arrête pas là. De nombreux parallélismes peuvent être faits : un secteur agricole et de la pêche importants avec un puissant lobby (Stéfanski, 2013), une forte identité nationale (EURActive, 2013), une volonté de conserver sa souveraineté et une bonne santé économique.

La crise économique de 2008 a néanmoins fait sombrer le pays dans une forte récession. L'impact de cette crise a été très conséquent pour l'Islande (Annexe 24)⁹⁸. Ce fut le premier pays à demander de l'aide au FMI afin de pouvoir se redresser économiquement. Suite à la crise, la devise islandaise subit une dépréciation de plus de 50 % rendant la zone euro très attractive⁹⁹ (EURActive, 2013). C'est principalement grâce à l'aide apportée par le FMI, à une bonne utilisation de leur politique monétaire (importante dévaluation), à un surplus commercial et à une application stricte des mesures d'austérité que l'Islande arrive à sortir de la crise.

Il faut savoir que depuis son indépendance en 1944, l'Islande a toujours été dirigée par un gouvernement centriste libéral¹⁰⁰ fortement eurosceptique. La crise de 2008 a

⁹⁸ Une contraction de la croissance et du PIB, une forte dévaluation, une liquidation des réserves de devises, une forte inflation, un accroissement de la dette publique ainsi qu'une montée importante du chômage (De Micco, 2014).

⁹⁹ En effet, la stabilité dont fait preuve l'euro par rapport à la couronne islandaise est très attrayante pour l'Islande juste après avoir été fortement touchée par la crise.

¹⁰⁰ Par le parti du progrès ou par une coalition de ce dernier avec le parti indépendantiste.

affaibli ce parti. En effet, la stabilité de l'euro était un élément très attrayant utilisé par les partis sociaux-démocrates. Le parti social-démocrate gagne la majorité aux élections de 2009 et décide de former une coalition avec le parti « écolo » pour former un gouvernement (De Micco, 2014).

Comme acte symbolique, ce nouveau gouvernement dépose la candidature de l'Islande pour rejoindre l'Union européenne et promet au peuple un référendum à ce sujet¹⁰¹. En 2010, les négociations débutent et semblent être simples car l'Islande a déjà adopté plus de 70 % des législations européennes¹⁰² (Stroobants & Ducourtieux, 2015).

Cependant, au fur et à mesure que les différents tours de négociations se déroulent et que l'Islande se rapproche d'une adhésion à l'Union (Annexe 25), la thématique de l'adhésion perd de son importance pour le peuple islandais. Ce dernier semble beaucoup plus préoccupé par le remboursement des emprunts hypothécaires effectués avant la crise de 2008 (The Guardian, 2015). De plus, les difficultés que rencontre la Grèce, le référendum et la crise du Grexit ainsi que la promesse de David Cameron de tenir un référendum quant à l'avenir du Royaume-Uni au sein de l'Union européenne dissuadent peu à peu les islandais de vouloir rejoindre l'Union européenne (Stroobants & Ducourtieux, 2015).

On constate qu'entre 2009, lors de l'élection du gouvernement pro-européen, et 2012, le pourcentage de pro-européens passe de plus de 50 % à moins de 25 % (Payne & Puka, 2013). Il n'est donc pas étonnant qu'en 2013, lors des nouvelles élections, les partis qui gouvernaient avant la crise financière, à savoir la coalition centraliste libérale, reviennent au pouvoir et forment à nouveau une coalition¹⁰³.

« Avec un taux de chômage redescendu à 3 %, un tourisme en plein boom et des dettes sur les biens immobiliers des particuliers en partie effacées, le pays estime ne plus avoir besoin de l'Europe. Il se contentera de rester membre de l'espace sans passeport de Schengen et de l'OTAN » (Stroobants & Ducourtieux, 2015).

Une des premières actions de ce nouveau gouvernement est l'interruption des négociations d'adhésion de façon indéterminée. Il fait également part de sa volonté de vouloir quitter officiellement le processus d'adhésion (EURActive, 2015). Ceci crée une

¹⁰¹ Ce référendum ne verra jamais le jour.

¹⁰² En effet, depuis 1994, l'Islande fait partie de l'EEE qui offre l'accès au marché unique mais requiert, en contrepartie, d'adopter l'ensemble des acquis communautaires et une large partie des différents directives et règlements.

¹⁰³ Le parti indépendantiste et le parti du progrès.

forte réaction citoyenne ; plus de 15 % de la population ayant le droit de vote demande la tenue d'un référendum citoyen afin de s'exprimer sur cette problématique (De Micco, 2014). Comme le gouvernement précédent, celui-ci promet un référendum sans pour autant qu'il ne soit tenu.

Finalement, après consultation et accord du parlement, le 12 mars 2015, le gouvernement islandais envoie une nouvelle lettre à la Lettonie, alors présidente du Conseil de l'Union européenne, réaffirmant, officiellement, l'intention de l'Islande de retirer sa candidature d'adhésion à l'Union mettant fin à la procédure d'adhésion (EURActive, 2013).

Un dernier rebondissement a lieu, en 2016, lorsque l'on découvre que le Premier ministre, Sigmundur Davíó Gunnlaugsson, est impliqué dans le scandale des *Panama Papers*. Suite à cette révélation, le pays connaît une crise politique. Le Premier ministre se voit obligé de démissionner et des élections anticipées ont lieu. Aucun parti n'ayant la majorité, une coalition est nécessaire pour gouverner le pays. Cela prendra plusieurs mois afin que trois, et non deux¹⁰⁴, partis se mettent d'accord¹⁰⁵. Une des conséquences de ce remaniement gouvernemental est le retour de la question de l'adhésion à l'Union. Les deux autres partis, avec lesquels le parti indépendantiste s'est allié, sont pro-européens. Dès lors, une décision est prise : si le parlement décide de mettre le sujet à l'ordre du jour, les débats seront à nouveau ouverts (Posaner, 2017). Cependant, tant au sein de la population qu'au sein du parlement, la tendance est à l'euroscepticisme selon un sondage fait en décembre 2016 (Reuters, 2017). Tout projet éventuel d'adhésion à l'Union européenne ne risque donc pas de voir le jour dans un futur proche.

¹⁰⁴ Traditionnellement, l'Islande a été gouvernée par un parti majoritaire ou une coalition de deux partis (Posaner, 2017).

¹⁰⁵ Le parti « Bright future », le parti « Réforme » et le parti indépendantiste (de Freytag-Tamura, 2017).

Partie IV : L'avenir de l'Union

Chapitre 1 : Les défis auxquels l'Union fait face

L'Union européenne fait face à un grand nombre de crises et de défis ; elle doit faire preuve de diplomatie mais également s'armer militairement afin de lutter dans la guerre contre le terrorisme, diminuer son empreinte écologique en accord avec la COP 21, trouver une façon efficace, unanime et en accord avec le respect des droits de l'Homme de faire face à une crise migratoire sans précédent et finalement continuer à fournir des efforts constants pour le maintien de la paix et de la démocratie. Mais nonobstant toutes ces crises, une crise en particulier secoue l'Europe en ce moment : la crise politique. On constate actuellement une certaine détérioration de la classe politique accompagnée d'une révolte de la population. On assiste à une tendance générale de « ras-le-bol » populaire par rapport à une situation stagnante où le fossé entre le peuple et la classe politique se creuse de plus en plus. Un mépris de plus en plus prononcé s'affiche à l'encontre de Bruxelles et des institutions européennes qui sont vues comme une bulle élitiste trop bureaucratique. Le peuple vote « extrême » pour réveiller les classes politiques en place et susciter des changements dans un futur proche. On peut le constater avec le Brexit ou encore les élections de 2017 : l'avènement de Donald Trump, la popularité relative de Geert Wilders (NL), Marine le Pen (FR) ou encore le regain de popularité des partis d'extrême droite et d'extrême gauche en Allemagne respectivement « *Alternative für Deutschland* » et « *Die Linke* ». Les conséquences de cet engouement populiste pourraient fondamentalement modifier l'image de l'Europe telle qu'on la connaît aujourd'hui. De nombreux politiciens parlent aujourd'hui d'une Europe à plusieurs vitesses ou à plusieurs dimensions qui représenteraient différents stades d'intégration comme cela existe déjà actuellement (zone euro, zone Schengen, brevet européen via une coopération renforcée, ...).

Chapitre 2 : Les différentes possibilités d'avenir pour l'Union

Le 1^{er} mars 2017, la Commission européenne a sorti un *white paper*¹⁰⁶ traitant du futur de l'Europe. Dans ce document, Jean-Claude Juncker, Président actuel de la Commission européenne, décrit brièvement la situation actuelle de l'Europe avec l'ensemble des crises auxquelles elle fait face. Comme solution pour l'avenir, le Président incite à la réflexion en proposant cinq directions possibles vers l'avenir¹⁰⁷ : 1) le statu quo ; 2) la focalisation sur le marché unique ; 3) une intégration plus profonde pour ceux qui le souhaitent ; 4) une amélioration de l'efficacité sur un nombre de sujets restreints et ; 5) une intégration de tous les Etats membres sur l'ensemble des thématiques (Annexe 26).

L'option 2 est extrême et pas viable ; elle annule de nombreux bienfaits que l'Union a mis tant de temps à construire et se focalise sur une voie sans issue. Il faudrait en effet approfondir le marché unique sans pour autant négliger les autres thématiques. L'option 5 quant à elle est idyllique mais tout aussi irréaliste que l'option 2. Il semble évident qu'étant donné le climat actuel qui règne au sein de l'Union européenne, l'option 1 est également à oublier. Le peuple européen affiche une certaine méfiance envers l'Union et ses institutions. Afin de montrer au peuple européen qu'il est entendu et que son avis est pris en compte, il semble propice de ne pas rester sur une trajectoire rectiligne. Il faut du changement. Restent donc les options 3 et 4. La voie que pourrait prendre l'Union européenne sera probablement un mélange entre ces deux plans d'action.

Une fois la décision prise quant à l'avenir de l'Europe, le plus dur restera à faire c'est-à-dire faire face aux différents défis : (i) retrouver le chemin vers une croissance plus forte ce qui implique d'attirer de nouveaux investissements et de faire des réformes efficaces. A ces fins, une diffusion à travers toute l'Europe des meilleures pratiques est essentielle ; (ii) la création d'un réel marché digital ; (iii) résoudre ou ne serait-ce qu'essayer de réduire les écarts socio-économiques entre Etats membres mais également au sein même des Etats membres ; (iv) rendre le processus de décision et le fonctionnement des

¹⁰⁶ « Les livres blancs de la Commission européenne sont des documents contenant les propositions d'action de l'Union européenne (UE) dans un domaine donné. Dans certains cas, ils suivent la publication d'un livre vert ouvrant un processus consultatif au niveau de l'UE.

L'objectif d'un livre blanc est d'ouvrir un débat avec le public, les parties prenantes, le Parlement européen et le Conseil afin de parvenir à un consensus politique. » (EUR-Lex g.).

¹⁰⁷ Ces directions sont caricaturales. Il est évident que la solution se trouve quelque part entre les différentes solutions citées. Chaque direction illustre une ligne directrice différente. Il faudra donc choisir quelle ligne directrice l'on veut suivre pour l'avenir proche de l'Union européenne.

institutions moins complexes et plus transparents. A ces fins, des nouvelles formes de gouvernance et de responsabilités sont nécessaires. Il est évident que le (iv) est complexe et va nécessiter du temps car cela demande une profonde réforme des institutions et du fonctionnement de ces dernières. Tout ceci est à prendre en compte et à développer en parallèle aux réponses à donner aux crises mondiales qui sont citées ci-dessus (Bughin, Labaye, Windhagen, Smit, Mischke, & Bragg, 2017).

Chapitre 3 : La solution la plus probable

On peut déjà voir que l'option d'aller vers une Europe à des niveaux d'intégration différents est une idée qui se popularise, bien qu'avancer tous ensemble serait plus bénéfique. Cette option présente cependant de gros inconvénients tels que la création de « deux Europes ». De plus, l'atmosphère actuelle ne semble pas se prêter à une plus grande harmonisation. Comme le disent Guy Verhofstadt et Donald Tusk : il faut écouter le citoyen européen. A cette fin, il serait utile de créer un livre vert¹⁰⁸ à consultation publique. Ce livre reprendrait toutes les thématiques sur lesquelles l'Union européenne et ses institutions travaillent : politiques sociales, politiques d'élargissement, accords commerciaux, migration, anti-corruption, etc. A chacun de ces sujets serait attribué un numéro. Le citoyen européen devra ensuite classer ces sujets par ordre d'importance (personnelle). Pour chacune des thématiques, il peut y avoir des sous-catégories reprenant d'autres thématiques incluses dans l'intitulé général.¹⁰⁹

A des fins d'économie budgétaire et de cohérence avec les politiques européennes, le meilleur moment de lancer ce livre vert serait lors des nouvelles élections européennes. Idéalement tout citoyen devrait répondre. Sachant que le vote n'est pas obligatoire dans tous les Etats membres, il faudra se contenter d'un certain pourcentage de la population. Deux possibilités par rapport à ce pourcentage. La première consiste à mettre un double seuil de signification : i. le nombre de personnes qui votent par rapport au nombre de personnes en âge de voter ; ii. le pourcentage de personnes ayant répondu au livre vert

¹⁰⁸ « Les livres verts sont des documents publiés par la Commission européenne dont le but est de stimuler une réflexion au niveau européen sur un sujet particulier. Ils invitent ainsi les parties concernées (organismes et individus) à participer à un processus de consultation et de débat sur la base des propositions qu'ils émettent. Les livres verts sont parfois à l'origine de développements législatifs qui sont alors exposés dans les livres blancs » (EUR-Lex h.)

¹⁰⁹ Par exemple pour la politique sociale : chômage, rémunération, temps de travail, âge de la retraite, pension, etc.

par rapport au pourcentage de personnes qui ont voté. Ce dernier devrait atteindre au moins 50 %. La deuxième consisterait à créer un seuil de signification par pays en se basant sur l'historique des données des élections précédentes et ainsi induire des pourcentages qui seraient représentatifs.

A travers ce processus, l'Union serait plus transparente sur ses activités, demandant directement aux citoyens européens quelles sont les thématiques sur lesquelles ils veulent que l'Union se focalise et il incomberait aux gouvernements nationaux qu'incomberait la responsabilité d'expliquer au peuple européen l'importance de cette consultation.

Les résultats de cette consultation publique devront être pris avec un certain recul. Tout d'abord, il faudra regarder si les pourcentages prédéfinis ont été atteints. Dans le cas contraire, si la participation est non significative, les résultats ne seront pas représentatifs et ne pourront pas être exploités. Si par contre les pourcentages sont atteints et que, par exemple, la migration est un des sujets phares de cette consultation, cela n'implique pas de savoir dans quelle direction le peuple aimerait que les institutions européennes aillent. Afin d'aller de l'avant, la Commission pourrait sortir par la suite un livre blanc (white paper) reprenant les lignes directrices que la Commission propose de soumettre à débat. Comme évoqué précédemment, un livre blanc est déjà sorti cette année en mars mais il serait utile d'en sortir un deuxième avec des propositions plus concrètes. De cette façon, la Commission montrerait qu'elle est à l'écoute du peuple européen et que son avis sera pris en compte.

Conclusion

A travers l'analyse réalisée, d'un point de vue purement économique, on peut affirmer que le processus d'élargissement de l'Union est avantageux. Cependant, d'autres critères doivent être pris en compte lors d'une prise de décision d'élargissement. A cette fin, il faut séparer deux perspectives abordées dans l'analyse : celle de l'Etat membre candidat et celle de l'Union et de ses membres.

Pour un Etat membre, l'adhésion à l'Union a souvent le potentiel d'améliorer la situation économique du pays et d'apporter une certaine prospérité. Cependant, en conclure qu'une adhésion à l'Union est toujours bénéfique et souhaitable n'est pas possible et serait erroné. En effet, nonobstant de nombreux avantages, l'adhésion impose d'importantes contraintes et demande au pays candidat une grande capacité d'adaptation. Le point de vue de l'Etat membre candidat est donc spécifique à son pays. En effet, les avantages et inconvénients ne vont pas être les mêmes pour la Turquie que pour la Serbie. Le rapport avantages/inconvénients va dépendre de multiples facteurs comme l'importance de l'identité nationale, l'attachement aux valeurs propres du pays candidat, sa situation économique, son potentiel économique, sa volonté à vouloir faire des compromis, etc. De plus, on constate que les avantages et inconvénients évoluent au fil des années. Une entrée de la Turquie aurait eu un impact différent en 1980 par exemple que maintenant en 2017. Le contexte dans lequel se déroule l'élargissement est donc une donnée supplémentaire à prendre en compte tout comme l'est l'opinion publique. L'Islande, la Norvège et le Royaume-Uni ont tous les trois montré qu'une opposition du peuple peut être déterminante bien que l'on est en droit de se demander si des questions d'une telle importance, comme l'est l'adhésion à l'Union européenne, peuvent être laissées au choix d'un référendum populaire à majorité simple.

Une solution ou réponse générale n'est donc pas possible. Il s'agit d'un processus qui doit être apprécié au cas par cas en prenant en compte les caractéristiques propres (économiques, politiques, sociales, culturelles, etc.) de chaque Etat membre lors de la prise de décision.

Du point de vue de l'Union européenne, la situation est différente. Le contexte est très important. Au début de la CEE, l'élargissement était crucial. Il fallait créer une véritable communauté, une véritable union. Cependant, depuis l'Union des 15 et ensuite

l'élargissement des 10 en 2004, l'Union est devenue le plus grand marché économique mondial. Dès lors, l'avantage économique d'une nouvelle adhésion est limité. On voit, avec l'Islande et la Norvège que, bien qu'elles ne fassent pas parties de l'Union, elles sont quand même fortement intégrées à travers l'EEE. Les accords commerciaux avec la Chine, l'Inde, le Japon ou les Etats-Unis seraient bien plus avantageux économiquement qu'une adhésion de la Serbie par exemple. D'un point de vue économique, l'Union n'a pas d'incitant majeur à vouloir s'élargir davantage. D'un point de vue politique par contre, l'élargissement d'une zone de paix et l'assurance d'une zone prospère sont toujours deux moteurs qui nourrissent cette politique. Cependant, cet argument n'est valable que si cette prospérité règne au sein de l'Union. Avec la crise du Grexit, le Brexit, le désaccord sur la solution migratoire et la montée en puissance de partis extrémistes, cette prospérité est mise en péril. Il serait donc préférable que l'Union focalise ses efforts sur la résolution de ces problèmes internes avant de se lancer dans de nouvelles procédures d'élargissement. Selon l'analyse réalisée, l'Union gagnerait plus à se recentrer sur ses besoins et renforcer ses liens avec les Etats membres actuels plutôt que de chercher à s'élargir davantage. Vu le nombre de défis auxquels l'Union doit faire face, il serait plus intéressant de créer des accords autour de thématiques et d'approfondir ces thématiques importantes avec des réponses harmonisées (cf. partie II 2.4. Conclusion). Cette solution permettrait également de faire participer des pays non membres de l'Union à ses politiques, ce qui représenterait un pas vers l'adhésion. De cette façon, l'Union n'écarterait pas l'intérêt des pays candidats potentiels tout en se focalisant sur les thématiques au cœur de l'Union actuelle. Une fois les conflits résolus et les défis relevés, l'Union n'en serait que plus attractive pour les éventuels pays candidats mais également pour les citoyens européens.

L'Union n'est pas en péril mais elle est clairement à un tournant d'un nouveau chapitre de son existence. Face à de nombreuses crises, une atmosphère d'incertitude et de doutes, d'importantes décisions sont à prendre. Il semble important d'éviter une Europe qui suit un statu quo vu l'opinion publique européenne défavorable. Dès lors, la meilleure solution pour l'avenir de l'Union est d'écouter les demandes et besoins du peuple européen et de faire les réformes nécessaires.

Bibliographie

Académie européenne de Berlin & Centre européen Robert Schuman. (2012, 01 01). *Pour devenir membre de l'UE : les critères de Copenhague*. Consulté le 12 04, 2016, sur www.centre-robert-schuman.org:

http://www.centre-robert-schuman.org/userfiles/files/92_-%20Texte%20et%20exercices%20-%20les%20criteres%20de%20Copenhague%20-%20version%20finale%20-.pdf

Académie européenne de Berlin. (2012). *Valise pédagogique : "élargissement de l'Union européenne"*. Consulté le 15 06, 2017, sur <http://www.centre-robert-schuman.org/>: [http://www.centre-robert-schuman.org/userfiles/files/46_-%20Etude%20de%20cas%20-%20la%20Norvege%20-%20version%20finale%20-\(1\).pdf](http://www.centre-robert-schuman.org/userfiles/files/46_-%20Etude%20de%20cas%20-%20la%20Norvege%20-%20version%20finale%20-(1).pdf)

Actu-Environnement. (s.d.). *Politique Agricole Commune (PAC)*. Consulté le 02 07, 2017, sur <https://www.actu-environnement.com/>: https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/politique_agricole_commune_pac.php4

Actufinance.fr. (s.d.). *Synergie*. Consulté le 30 01, 2017, sur <http://definition.actufinance.fr/>: <http://definition.actufinance.fr/synergie-850/>

Aegon Asset Management. (2017, 07 02). *25 years after the Maastricht treaty - Every marriage has its ups and downs*. Consulté le 14 07, 2017, sur <https://www.aegonassetmanagement.com/>: <https://www.aegonassetmanagement.com/nl/Nederland/Nieuws-en-inzichten/Inzichten/2017/25-years-after-the-maastricht-treaty/>

AFCCRE. (2012, 06 12). *Résolution du Parlement européen sur les critères et politiques d'élargissement de l'UE*. (A. F. d'Europe, Producteur) Consulté le 13 07, 2017, sur <http://www.afccre.org/>: http://www.afccre.org/fr/actualites/résolution-du-parlement-européen-sur-les-critères-et-politiques-d'élargissement-de-l'ue#.WWd_VsaPAdU

Allen, K. (2016, 12 21). *Brexit economy: inflation surge shows impact of vote finally beginning to bite*. Consulté le 20 06, 2017, sur <https://www.theguardian.com/>: <https://www.theguardian.com/business/2016/dec/21/brexit-economy-referendum-inflation-uk-2017>

Arrêt Cassis Dijon, 120/78 (Cour de justice des communautés européennes 20 2, 1979).

Bafoil, F. (2006). *Les fonds structurels. Défis et enjeux du développement européen*. Consulté le 03 08, 2017, sur <https://strates.revues.org/>: <https://strates.revues.org/2112>

Banque centrale européenne. (2017, 12 01). *Pourquoi la BCE est-elle indépendante ?* Consulté le 04 06, 2017, sur <https://www.ecb.europa.eu>: https://www.ecb.europa.eu/explainers/tell-me-more/html/ecb_independent.fr.html

Banque Nationale de Belgique. (s.d.). *Les critères de convergence du Traité de Maastricht*. Consulté le 01 19, 2017, sur www.nbb.be: <https://www.nbb.be/fr/politique-monetaire/cadre-general-de-la-politique-monetaire-europeenne/cadre-institutionnel-de-la-0>

Barber, T. (2016, 06 24). *Five consequences of the UK's exit from the EU*. Consulté le 05 02, 2017, sur <https://www.ft.com/>: <https://www.ft.com/content/b1a2d66e-3715-11e6-9a05-82a9b15a8ee7>

Bastet. (2010, 01 01). *1er élargissement de la CEE (1er Janvier 1973)*. Consulté le 01 20, 2017, sur www.histoire-pour-tous.fr: <http://www.histoire-pour-tous.fr/dossiers/90-histoire-de-la-construction-europeenne/1422-1er-elargissement-de-la-cee-1er-janvier-1973.html>

BBC. (2016, 06 24). *EU referendum: The result in maps and charts*. Consulté le 17 02, 2017, sur <http://www.bbc.com/>: <http://www.bbc.com/news/uk-politics-36616028>

Bezamat-Mantes, C. (2015, 01 29). *La puissance économique norvégienne*. Consulté le 15 06, 2017, sur <https://www.diploweb.com/>: <https://www.diploweb.com/La-puissance-economique.html>

BFM TV. (2013, 04 25). *Maastricht: vingt ans de non-respect du traité*. Consulté le 14 07, 2017, sur <http://bfmbusiness.bfmtv.com/>: <http://bfmbusiness.bfmtv.com/monde/maastricht-vingt-ans-non-respect-traite-296734.html>

Bootle, R. (2015, 01 11). *Three reasons why Britain needs 'Brexit'*. Consulté le 25 07, 2017, sur <http://www.telegraph.co.uk/>:

<http://www.telegraph.co.uk/finance/comment/11968813/Three-reasons-why-Britain-needs-Brexit.html>

Bourdin, S. (2014, 04 03). *Les défis de la future politique régionale européenne 2014-2020 : on prend les mêmes et on recommence ?* Consulté le 03 08, 2017, sur <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/>: <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/territoires-europeens-regions-etats-union/corpus-documentaire/les-defis-de-la-future-politique-regionale-europeenne-2014-2020-on-prend-les-memes-et-on-recommence-1>

Bowler, T. (2017, 03 28). *How has the economy fared since the Brexit vote?* Consulté le 20 05, 2017, sur <http://www.bbc.com/>: <http://www.bbc.com/news/business-36956418>

Brinded, L. (2017, 04 04). *ING: Bad Brexit deal for Britain could kick Europe into recession.* Consulté le 05 03, 2017, sur <http://uk.businessinsider.com/>: <http://uk.businessinsider.com/bad-brexit-deal-impact-on-european-and-uk-economy-trade-single-market-2017-4>

Bughin, J., Labaye, E., Windhagen, E., Smit, S., Mischke, J., & Bragg, K. (2017). *New priorities for the European Union at 60.* McKinsey Global Institute.

Calle, M.-F., & Lestienne, C. (2014, 11 27). *Europe : le refus « poli » des Norvégiens en 1994.* Consulté le 15 06, 2017, sur <http://www.lefigaro.fr/>: <http://www.lefigaro.fr/histoire/2014/11/27/26001-20141127ARTFIG00085-europe-le-refus-poli-des-norvegiens-en-1994.php>

Centre d'Information sur les Institutions européennes. (2007). *Les pays candidats.* Consulté le 03 03, 2017, sur <http://www.strasbourg-europe.eu/>: <http://www.strasbourg-europe.eu/les-pays-candidats,46094,fr.html>

Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe. (2017). *Le refus de la Norvège.* Consulté le 15 06, 2017, sur <http://www.cvce.eu/>: <http://www.cvce.eu/education/unit-content/-/unit/02bb76df-d066-4c08-a58a-d4686a3e68ff/8bf94809-5b45-4840-8a90-9a33b4479419>

Chiappini, R. (2010). *Dynamique des spécialisations et performances commerciales des pays d'Europe centrale et orientale (PECO).* Bordeaux: Université Montesquieu-Bordeaux IV.

Cincera, M. (s.d.). Economie de intégration européenne Cours 11.

Collomp, F. (2016, 02 17). *Brexit : cinq raisons pour lesquelles les Britanniques veulent nous quitter*. Consulté le 25 07, 2017, sur <http://www.lefigaro.fr/>: <http://www.lefigaro.fr/international/2016/02/17/01003-20160217ARTFIG00214-brexit-cinq-raisons-pour-lesquelles-les-britanniques-veulent-nous-quitter.php>

Cox, J., Chu, B., & Rodionova, Z. (2017, 04 21). *Cost of Brexit: The impact on business and the economy so far*. Consulté le 06 05, 2017, sur <http://www.independent.co.uk/>: <http://www.independent.co.uk/news/business/news/brexit-economy-sterling-currency-investment-cost-impact-business-financial-banks-insurance-retail-a7695486.html>

Daniel, V. (2015, 05 30). *Voilà les six défis qui attendent l'Europe aujourd'hui*. Consulté le 07 11, 2016, sur www.slate.fr: <http://www.slate.fr/story/102229/voila-six-defis-europe>

DCG|JESF a. (2013, 05 10). *Les incidences de l'intégration économique régionale : l'exemple européen*. Consulté le 11 11, 2016, sur <https://dcm.jesf.fr/>: <https://dcm.jesf.fr/economie/le-processus-dintegration-regionale/conditions-incidences-integration-economique-regionale-exemple-europeen/>

DCG|JESF b. (2013, 04 25). *Les avantages comparatifs et l'intégration économique régionale selon Béla Balassa*. Consulté le 14 05, 2017, sur <http://dcm.jesf.fr/economie/2013/04/25/les-avantages-comparatifs-et-lintegration-economique-regionale-selon-bela-balassa/>: <http://dcm.jesf.fr/economie/2013/04/25/les-avantages-comparatifs-et-lintegration-economique-regionale-selon-bela-balassa/>

DCG|JESF c. (2013, 07 25). *Avantages Union européenne*. Consulté le 11 03, 2017, sur <http://dcm.jesf.fr/>: <http://dcm.jesf.fr/economie/2013/07/25/avantages-union-europeenne/>

DCG|JESF d. (2013, 08 10). *Les inconvénients de l'Union Européenne*. Consulté le 08 04, 2017, sur <https://dcm.jesf.fr/>: <https://dcm.jesf.fr/economie/le-processus-dintegration-regionale/inconvenients-union-europeenne/>

DCG|JESF e. (2013, 10 05). *Les incidences de l'intégration économique régionale : l'exemple européen*. Consulté le 11 11, 2016, sur <https://dcm.jesf.fr/>:

<https://dcm.jesf.fr/economie/le-processus-dintegration-regionale/conditions-incidences-integration-economique-regionale-exemple-europeen/>

de Freytas-Tamura, K. (2017, 01 11). *Iceland Forms Coalition Government After Months of Talks*. Consulté le 18 06, 2017, sur <https://www.nytimes.com/https://www.nytimes.com/2017/01/11/world/europe/iceland-new-government-independence-party.html?mcubz=0>

De Micco, P. (2014). *Iceland: On the verge of withdrawing its EU accession application?* European Parliament. Directorate-General for external policies.

Demertzis, M., & Nano, E. (2017, 02 14). *The impact of Brexit on UK tertiary education and R&D*. Consulté le 20 05, 2017, sur <http://bruegel.org/http://bruegel.org/2017/02/the-impact-of-brexit-on-uk-tertiary-education-and-rd/>

Dennison, J., & Carl, N. (2016, 07 18). *The ultimate causes of Brexit: history, culture, and geography*. Consulté le 25 07, 2017, sur <http://blogs.lse.ac.uk/http://blogs.lse.ac.uk/politicsandpolicy/explaining-brexit/>

Département fédéral de justice et police. (2005). *Asile*. Consulté le 12 12, 2016, sur <https://www.bj.admin.ch/https://www.bj.admin.ch/dam/data/bj/sicherheit/gesetzgebung/archiv/schengen-dublin/factsheets/5-1-f.pdf>

Dhingra, S., Ottaviano, G., Sampson, T., & Van Reenen, J. (2016). *The consequences of Brexit for UK trade and living standards*. The London School of Economics and Political Science. Londres: Centre for Economic Performance.

Domecq, J. *Les multiples bénéfices d'une coopération européenne accrue dans le domaine de la défense*. Agence européenne de défense . <https://www.eda.europa.eu>.

Elliot, L., Treanor, J., & Smith, H. (2011, 10 27). *Eurozone crisis: Sarkozy says Greece was not ready to join euro*. Consulté le 02 08, 2017, sur <https://www.theguardian.com/https://www.theguardian.com/business/2011/oct/27/eurozone-crisis-sarkozy-greece-euro>

EPP Group. (2016, 10 19). *"The political consequences after BREXIT"*. Consulté le 20 05, 2017, sur <http://www.ein.eu/http://www.ein.eu/sites/default/files/publications/EIN%20A4%2019.10.pdf>

ETUI. (2017). *Benchmarking Working Europe 2017*. Bruxelles: ETUI.

EURActive. (2015, 03 16). *Iceland officially drops EU membership bid*. Consulté le 17 06, 2017, sur <https://www.euractiv.com/>: <https://www.euractiv.com/section/enlargement/news/iceland-officially-drops-eu-membership-bid/>

EURActive. (2013, 08 26). *Iceland walks out on EU membership talks*. Consulté le 16 06, 2017, sur <http://www.euractiv.com/>: <http://www.euractiv.com/section/eu-priorities-2020/news/iceland-walks-out-on-eu-membership-talks/>

EUR-Lex. (2008, 06 25). «*Think Small First*» – *Priorité aux PME Un «Small Business Act» pour l'Europe*. Consulté le 03 08, 2017, sur <http://eur-lex.europa.eu/>: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52008SC2102>

EUR-Lex a. (s.d.). *Screening*. Consulté le 01 20, 2017, sur eur-lex.europa.eu: <http://eur-lex.europa.eu/summary/glossary/screening.html>

EUR-Lex b. (s.d.). *Accession partnership*. Consulté le 01 20, 2017, sur eur-lex.europa.eu: http://eur-lex.europa.eu/summary/glossary/accession_partnership.html

EUR-Lex c. (s.d.). *Acquis*. Consulté le 01 20, 2017, sur eur-lex.europa.eu: <http://eur-lex.europa.eu/summary/glossary/acquis.html>

EUR-Lex d. (s.d.). *Enlargement*. Consulté le 01 20, 2017, sur eur-lex.europa.eu: <http://eur-lex.europa.eu/summary/glossary/enlargement.html>

EUR-Lex e. (s.d.). *Pacte de stabilité et de croissance*. Consulté le 13 01, 2017, sur <http://eur-lex.europa.eu/>: http://eur-lex.europa.eu/summary/glossary/stability_growth_pact.html?locale=fr

EUR-Lex f. *L'Acte unique européen*. EUR-Lex.

EUR-Lex g. (s.d.). *Livre blanc*. Consulté le 24 07, 2017, sur <http://eur-lex.europa.eu/>: http://eur-lex.europa.eu/summary/glossary/white_paper.html

EUR-Lex h. (s.d.). *Livre vert*. Consulté le 24 07, 2017, sur <http://eur-lex.europa.eu/>: http://eur-lex.europa.eu/summary/glossary/green_paper.html?locale=fr

EUR-Lex i. (s.d.). *Accession negotiations*. Consulté le 01 20, 2017, sur eur-lex.europa.eu: http://eur-lex.europa.eu/summary/glossary/accession_negotiations.html

EUR-Lex i. (2017). *Instrument d'aide de préadhésion (IAP)*. Consulté le 21 07, 2017, sur <http://ec.europa.eu/>: http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/funding/ipa/

EUR-Lex. (2015, 03 09). *Le principe de subsidiarité*. Consulté le 18 07, 2017, sur <http://eur-lex.europa.eu/>: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=URISERV%3Aai0017>

EUR-Lex. (2016, 08 08). *Les accords internationaux et les compétences externes de l'UE*. Consulté le 10 01, 2017, sur <http://eur-lex.europa.eu/>: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=LEGISSUM:ai0034&from=FR>

EUR-Lex. (2013). *Proposition de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative à des mesures facilitant l'exercice des droits conférés aux travailleurs dans le contexte de la libre circulation des travailleurs /* COM/2013/0236 final - 2013/0124 (COD) */* . Consulté le 18 07, 2017, sur <http://eur-lex.europa.eu/>: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52013PC0236&from=EN>

EUR-Lex. (2014, 05 28). *Règlement intérieur de la Commission européenne*. Consulté le 02 08, 2017, sur <http://eur-lex.europa.eu/>: <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM:o10004>

Euronews. (2015, 07 10). *La zone Euro détient 60 % de la dette grecque*. Consulté le 21 01, 2017, sur <http://fr.euronews.com/>: <http://fr.euronews.com/2015/07/10/la-zone-euro-detient-60-pourcent-de-la-dette-grecque>

Euronews. (2013, 03 29). *Why isn't Norway in the EU?* Consulté le 15 06, 2017, sur <http://www.euronews.com/>: <http://www.euronews.com/2013/03/29/norway-and-the-eu>

Europe1. (2016, 02 18). *Quelles seraient les conséquences d'un "Brexit" pour l'UE ?* Europe1 .

European Movement International. *The consequences of a British exit from the European Union*. European Movement International.

European Union External Action. (2016, 11 25). *Iceland and the EU*. Consulté le 16 06, 2017, sur <https://eeas.europa.eu/>: https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage_en/15864/Iceland%20and%20the%20EU

Eurostat & La Commission européenne. (2015). *Le budget de l'UE en un clin d'œil*. European Parliament.

Eurostat a. (2017, 06 28). *General government deficit (-) and surplus (+) - annual data*. Consulté le 14 07, 2017, sur <http://ec.europa.eu/http://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&language=en&pcode=teina200>

Eurostat b. (2017, 06 28). *General government gross debt - annual data*. Consulté le 14 07, 2017, sur <http://ec.europa.eu/http://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&plugin=1&language=en&pcode=teina225>

Eurostat. (s.d.). *Glossary:European currency unit (ECU)*. Consulté le 01 08, 2017, sur [http://ec.europa.eu/http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:European_currency_unit_\(ECU\)](http://ec.europa.eu/http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:European_currency_unit_(ECU))

Eurostat i. (2016, 03 31). *Principaux partenaires commerciaux de l'UE en 2015: les États-Unis pour les exportations, la Chine pour les importations*. Consulté le 18 07, 2017, sur <http://ec.europa.eu/http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/7224429/6-31032016-BP-FR.pdf/7a5c284e-7e8e-4736-b3af-9e5023419eca>

Eurostat ii. (2016, 08 08). *Share of world GDP, 2004 and 2014*. Consulté le 18 07, 2017, sur http://ec.europa.eu/http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/File:Share_of_world_GDP,_2004_and_2014.png

EY. (2015). *Economic consequences of a Grexit*. EY.

Feyrer, J. (2009). *Trade and Income - Exploiting Time Series in Geography*. Cambridge: National Bureau of Economic Research.

Fondation Robert Schuman. (2016, 05 09). *Comment rendre l'Europe à nouveau populaire ?* Consulté le 01 08, 2017, sur <http://www.robert-schuman.eu/http://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0401-comment-rendre-l-europe-a-nouveau-populaire>

Future of working. (2015, 05 29). *11 Advantages and Disadvantages of the European Union*. Consulté le 06 03, 2017, sur <http://futureofworking.com/>

<http://futureofworking.com/11-advantages-and-disadvantages-of-the-european-union/>

Gamba, D. (2013, 01 11). *20 ans après le traité de Maastricht, où en est l'Europe*. Consulté le 14 07, 2017, sur <http://www.lexpress.fr/>: http://www.lexpress.fr/actualite/monde/europe/20-ans-apres-le-traite-de-maastricht-l-europe-entre-espoir-et-desillusion_1295754.html

Gracieux, C. (1994, 11 29). *Le second refus de la Norvège à l'adhésion à l'Union européenne*. Consulté le 15 06, 2017, sur <http://fresques.ina.fr/>: <http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu05102/le-second-refus-de-la-norvege-a-l-adhesion-a-l-union-europeenne.html>

Grant, C. (2016, 06 24). *The impact of BREXIT* THE IMPACT OF BREXIT ON THE EU. Consulté le 20 05, 2017, sur <https://www.cer.org.uk/>: <https://www.cer.org.uk/insights/impact-brexiteu>

Groupe de haut niveau sur les tâches administratives. (2014). *Alléger les formalités administratives en Europe*. Bruxelles.

Hobolt, S. (2017). *Brexit and the rise of euroscepticism*. London: London School of Economics and Political Science.

Investopedia. (2017). *Credit Crunch*. Consulté le 01 08, 2017, sur <http://www.investopedia.com/>: <http://www.investopedia.com/terms/c/creditcrunch.asp>

Jacot, M. (2017, 01 05). *Erasmus +, un succès européen né il y a trente ans*. Consulté le 02 08, 2017, sur <http://www.lemonde.fr/>: http://www.lemonde.fr/campus/article/2017/01/05/erasmus-un-succes-europeen_5058143_4401467.html

Journal officiel de l'Union européenne. (2012). *Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (Version consolidée)*. Bruxelles: EUR-Lex.

La Commission européenne A. (s.d.). *Capital movements*. Consulté le 06 06, 2017, sur <https://ec.europa.eu/>: https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/financial-markets/capital-movements_en

La Commission européenne a. (2014, 05 13). *La Commission se félicite de l'adoption par le Conseil de la directive d'exécution relative au détachement des travailleurs*. Consulté le 18 07, 2017, sur <http://europa.eu/>: http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-542_fr.htm

La Commission européenne a. (2017, 01 02). *L'histoire de l'Union européenne*. Consulté le 02 01, 2017, sur europa.eu: https://europa.eu/european-union/about-eu/history_fr#goto_2

La Commission européenne b. (2014). *Orientations à l'intention des bénéficiaires des Fonds structurels et d'investissement européens et des instruments européens connexes*. Consulté le 03 08, 2017, sur <http://ec.europa.eu/>: http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/guides/synergy/synergies_beneficiaries_fr.pdf

La Commission européenne B. (s.d.). *Stratégie Europe 2020*. Consulté le 05 05, 2017, sur <https://ec.europa.eu/>: https://ec.europa.eu/info/strategy/european-semester/framework/europe-2020-strategy_fr

La Commission européenne b. (2017, 01 01). *Une Europe en paix – Les débuts d'une coopération*. Consulté le 01 20, 2017, sur europa.eu: http://europa.eu/about-eu/eu-history/1945-1959/index_fr.htm

La Commission européenne c. (2017, 01 01). *Le boom des années 60 – Une période de croissance économique*. Consulté le 01 20, 2017, sur europa.eu: https://europa.eu/european-union/about-eu/history/1960-1969_fr

La Commission européenne C. (s.d.). *The Small Business Act for Europe*. Consulté le 17 06, 2017, sur <https://ec.europa.eu/>: https://ec.europa.eu/growth/smes/business-friendly-environment/small-business-act_fr

La Commission européenne D. (s.d.). *Convergence criteria for joining*. Consulté le 14 07, 2017, sur <https://ec.europa.eu/>: https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/euro-area/enlargement-euro-area/convergence-criteria-joining_en

La Commission européenne d. (2017, 01 01). *Une Communauté en pleine expansion – L'adhésion de nouveaux pays*. Consulté le 01 22, 2017, sur europa.eu: https://europa.eu/european-union/about-eu/history/1970-1979_fr

La Commission européenne e. (2017, 01 01). *Une Europe en pleine mutation – La chute du mur de Berlin*. Consulté le 01 22, 2017, sur <http://europa.eu:> http://europa.eu/about-eu/eu-history/1980-1989/index_fr.htm

La Commission européenne E. *Une Europe sans frontière : L'espace Schengen*. Bruxelles: La Commission européenne.

La Commission européenne F. (s.d.). *Élargissement de l'UE: dispositions transitoires*. Consulté le 03 08, 2017, sur [http://ec.europa.eu/:](http://ec.europa.eu/) <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=466&langId=fr>

La Commission européenne f. (2017, 01 01). *Une Europe sans frontières*. Consulté le 01 20, 2017, sur europa.eu: https://europa.eu/european-union/about-eu/history/1990-1999_fr

La Commission européenne g. (2017, 01 01). *Nouvel élargissement*. Consulté le 01 20, 2017, sur europa.eu: https://europa.eu/european-union/about-eu/history/2000-2009_fr

La Commission européenne h. (2017, 02 22). *Countries and regions : Norway*. Consulté le 15 06, 2017, sur [http://ec.europa.eu/:](http://ec.europa.eu/) <http://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/countries/norway/>

La Commission européenne i. (201623 11 23). *What is trade policy?* Consulté le 01 04, 2017, sur <http://ec.europa.eu:> <http://ec.europa.eu/trade/policy/policy-making/>

La Commission européenne i. (2017). *White paper on the future of Europe*. Bruxelles: La Commission européenne.

La Commission européenne ii. (2016, 08 03). *La Commission présente une réforme de la directive concernant le détachement de travailleurs - vers un marché du travail européen approfondi et plus équitable*. Consulté le 18 07, 2017, sur http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-466_fr.htm: http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-466_fr.htm

La Commission européenne iii. (2016, 04 05). *Vers un régime d'asile européen commun durable et équitable*. Consulté le 12 07, 2017, sur [http://europa.eu/:](http://europa.eu/) http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-1620_fr.htm

La Commission européenne iv. (2016, 06 12). *Iceland*. Consulté le 18 06, 2017, sur [https://ec.europa.eu/](https://ec.europa.eu/https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/countries/detailed-country-information/iceland_en): https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/countries/detailed-country-information/iceland_en

La Commission européenne j. (2017). *Les pères fondateurs de l'UE*. Consulté le 01 02, 2017, sur <https://europa.eu/>: https://europa.eu/european-union/about-eu/history/founding-fathers_fr

La Commission européenne l. (2017, 02 17). *Dépenses et recettes de l'UE 2014-2020*. Consulté le 10 07, 2017, sur <http://ec.europa.eu/>: http://ec.europa.eu/budget/figures/interactive/index_fr.cfm

La Commission européenne. (2011). *Libre circulation: les travailleurs de huit pays ayant rejoint l'Union européenne en 2004 bénéficient enfin pleinement de leurs droits*. Bruxelles.

La Commission européenne m. (2017, 02 20). *European Commission - Press Release Database*. Consulté le 03 08, 2017, sur <http://europa.eu/>: http://europa.eu/rapid/press-release_DOC-90-1_fr.htm

La Commission européenne. (2017, 01 01). *Une Europe sans frontières*. Consulté le 01 20, 2017, sur europa.eu: https://europa.eu/european-union/about-eu/history/1990-1999_fr

La Commission européenne v. (2016). *Overview - Instrument for Pre-accession Assistance*. Consulté le 30 01, 2017, sur <https://ec.europa.eu/>: https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/instruments/overview_en

La Commission européenne vi. (2016, 06 01). *EU expenditure and revenue 2007-2013*. Consulté le 18 07, 2017, sur <http://ec.europa.eu/>: http://ec.europa.eu/budget/figures/2007-2013/index_en.cfm

Larguèche, A. (2013). HAL archives-ouvertes.fr.

Larsen, H., & Olsen, K. B. (2010). *Europeanization of Greece*. Political Science. Copenhagen: University of Copenhagen.

Le Conseil de l'Union européenne. (2017, 03 07). *Code frontières Schengen: le Conseil adopte un règlement pour renforcer les contrôles aux frontières extérieures*. Consulté le 12 07, 2017, sur <http://www.consilium.europa.eu/>:

<http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2017/03/07-regulation-reinforce-checks-external-borders/>

Le Parlement européen a. (2017). *La liberté d'établissement et la liberté de prestation de services*. Consulté le 13 06, 2017, sur <http://www.europarl.europa.eu:>
http://www.europarl.europa.eu/atyourservice/fr/displayFtu.html?ftuId=FTU_3.1.4.html

Le Parlement européen b. (2017). *La libre circulation des personnes*. Consulté le 03 08, 2017, sur [http://www.europarl.europa.eu/:](http://www.europarl.europa.eu/)
http://www.europarl.europa.eu/atyourservice/fr/displayFtu.html?ftuId=FTU_2.1.3.html

Le Parlement européen c. (2017). *Le marché intérieur: principes généraux*. Consulté le 02 08, 2017, sur [http://www.europarl.europa.eu/:](http://www.europarl.europa.eu/)
http://www.europarl.europa.eu/atyourservice/fr/displayFtu.html?ftuId=FTU_3.1.1.html

Le Parlement européen. (2016, 12). *Libre circulation des capitaux*. Consulté le 12 06, 2017, sur [http://www.europarl.europa.eu/:](http://www.europarl.europa.eu/)
http://www.europarl.europa.eu/atyourservice/fr/displayFtu.html?ftuId=FTU_3.1.6.html

LeFigaro. (2017, 02 22). *UE: Paris et Berlin veulent réviser Schengen*. Consulté le 12 07, 2017, sur [http://www.lefigaro.fr/:](http://www.lefigaro.fr/) <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2017/02/22/97001-20170222FILWWW00191-ue-paris-et-berlin-veulent-reviser-schengen.php>

Lestienne (a), C. (2014, 11 27). *Il y a 20 ans, la Norvège dit « non » à l'Europe des Quinze*. Consulté le 15 06, 2017, sur [http://www.lefigaro.fr/:](http://www.lefigaro.fr/)
<http://www.lefigaro.fr/histoire/2014/11/27/26001-20141127ARTFIG00083-il-y-a-20-ans-la-norvege-dit-non-a-l-europe-des-quinze.php>

Lestienne (b), C. (2014, 11 27). *1972: la Norvège affirme son hostilité à l'Europe*. Consulté le 16 06, 2017, sur [http://www.lefigaro.fr/:](http://www.lefigaro.fr/)
<http://www.lefigaro.fr/histoire/2014/11/27/26001-20141127ARTFIG00084-1972-la-norvege-affirme-son-hostilite-a-l-europe.php>

L'Insee. (2016, 10 13). *Critères de convergence (traité de Maastricht)*. Consulté le 14 07, 2017, sur <https://www.insee.fr/>: <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1348>

L'Institut Montaigne. (2017). *Réviser les accords de Dublin*. Consulté le 13 07, 2017, sur <http://www.institutmontaigne.org/>: <http://www.institutmontaigne.org/presidentielle-2017/propositions/benoit-hamon-europe-et-international-reviser-les-accords-de-dublin>

L'Internaute. (s.d.). *Economie d'échelle*. Consulté le 23 11, 2016, sur <http://www.linternaute.com/>: <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/economie-d-echelle/>

L'Internaute. (2017, 01 01). *Histoire de la CECA*. Consulté le 02 02, 2017, sur www.linternaute.com: <http://www.linternaute.com/histoire/motcle/1677/a/1/1/ceca.shtml>

LoGiurato, B. (2015, 08 09). *BREMMER: If Scotland Votes For Independence, Prepare For The European 'Contagion' Effect Across Europe*. Consulté le 04 08, 2017, sur <http://www.businessinsider.com/>: <http://www.businessinsider.com/scottish-independence-vote-scotland-cotagion-catalonia-2014-9?IR=T>

Mauldin, J. (2016, 05 07). *3 Reasons Brits Voted For Brexit*. Consulté le 25 07, 2017, sur <https://www.forbes.com/>: <https://www.forbes.com/sites/johnmauldin/2016/07/05/3-reasons-brits-voted-for-brexit/#1f6dc1d31f9d>

Meunier, M. (2015, 06 16). « *Grexit* », *des conséquences politiques imprévisibles*. Consulté le 20 01, 2017, sur <http://www.la-croix.com/>: <http://www.la-croix.com/Actualite/Europe/Grexit-des-consequences-politiques-imprevisibles-2015-06-16-1324041>

Moliné, M. (2005, 03 21). *L'Europe au quotidien : des avantages trop souvent méconnus !* Consulté le 14 01, 2017, sur <https://www.taurillon.org>: <https://www.taurillon.org/L-Europe-au-quotidien-des-avantages-trop-souvent-meconnus>

Nguyen, Q. N. (2009). *La reconfiguration des districts industriels au Vietnam (Thèse de doctorat)*. Lyon: Université Lumière Lyon 2.

Ollivier, M. (2015, 07 23). *Sur la crise grecque, crise de l'euro et de l'Union européenne*. Consulté le 22 01, 2017, sur <http://www.ritimo.org/>: <http://www.ritimo.org/Sur-la-crise-grecque-crise-de-l-euro-et-de-l-Union-europeenne>

Pagoulatos, G. (2012). *Desperately hanging on: A euro-crisis view from Greece*. Athens: Athens University of Economics & Business.

Parlement européen. (2012). *Texte adopté du Parlement, lecture unique*. Parlement européen.

Payne, D., & Puka, L. (2013). *Iceland's Relations with the EU: A Partnership Needed*. The Polish Institute of International Affairs.

Philipponnat, T. (2013, 07 29). *How does lobbying affect European law?* Consulté le 03 08, 2017, sur <http://www.debatingeurope.eu/>: <http://www.debatingeurope.eu/2013/07/29/how-does-lobbying-affect-democracy/#.WYNA6caPC8U>

Posaner, J. (2017, 01 02). *EU referendum plan re-emerges in Iceland*. Consulté le 17 06, 2017, sur <http://www.politico.eu/>: <http://www.politico.eu/article/eu-referendum-plan-re-emerges-in-iceland-bloc-membership/>

Puente, C. (2014). Historical Evolution of Conditionality Criteria in External Relations of the EU with CEEC. From the Cold War to the Accession: an Insider's Perspective. *Romanian journal of european affairs*, 14 (4), 56-77.

PwC. *The impact of Brexit on government and public sector*. PwC.

PwC. (2016). *UK Economic prospects after Brexit*. PwC.

Reh, C., & Patel (a), O. *Brexit: The Consequences for the EU's Political System*. UCL, University College of London. Londres: The Constitution Unit.

Renwick, A., & Patel (b), O. *Brexit: The Consequences for Other EU Member States*. University College of London. Londres: The Constitution Unit.

Reuters. (2017, 01 11). *New Icelandic center-right coalition to give parliament vote on EU referendum*. Consulté le 17 06, 2017, sur <http://www.reuters.com/>: <http://www.reuters.com/article/us-iceland-government-idUSKBN14U1TC?il=0>

Robertson, J. (2015, 01 07). *Would Grexit spell disaster for Europe's single currency?* Consulté le 21 01, 2017, sur <http://www.bbc.com/>: <http://www.bbc.com/news/business-33327900>

Savaricas, N. (2013, 08 28). *Angela Merkel says Greece should never have been allowed to join the euro*. Consulté le 02 08, 2017, sur <http://www.independent.co.uk/>: <http://www.independent.co.uk/news/business/news/angela-merkel-says-greece-should-never-have-been-allowed-to-join-the-euro-8788435.html>

Sentance, A. (2017, 04 25). *'Two big Brexit themes, pulling in opposite directions' – experts debate the data*. Consulté le 06 05, 2017, sur <https://www.theguardian.com/>: <https://www.theguardian.com/politics/2017/apr/25/two-big-themes-pulling-opposite-directions-experts-debate-data-brexit-watch>

Stéfanski, N. (2013, 06). Le processus d'adhésion de l'Islande à l'Union européenne. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, pp. 5-46.

Stroobants, J.-P., & Ducourtieux, C. (2015, 03 13). *Pourquoi l'Islande a tourné le dos à l'Union européenne En savoir plus sur* http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/03/13/pourquoi-l-islande-a-tourne-le-dos-a-l-union-europeenne_4592997_3234.html#RjwQR3u1BymHeqHW.99. Consulté le 16 06, 2017, sur <http://www.lemonde.fr/>: http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/03/13/pourquoi-l-islande-a-tourne-le-dos-a-l-union-europeenne_4592997_3234.html

Swinford, S. (2013, 03 07). *Immigrants create overcrowding and fuel tensions, report finds*. Consulté le 04 04, 2017, sur <http://www.telegraph.co.uk/>: <http://www.telegraph.co.uk/news/politics/10158678/Immigrants-create-overcrowding-and-fuel-tensions-report-finds.html>

The Commonwealth. (2017). *The Commonwealth*. Consulté le 10 01, 2017, sur <http://thecommonwealth.org/>: <http://thecommonwealth.org/about-us>

The Guardian. (2015, 03 12). *Iceland drops EU membership bid: 'interests better served outside' union*. Consulté le 16 06, 2017, sur <https://www.theguardian.com/>: <https://www.theguardian.com/world/2015/mar/12/iceland-drops-european-union-membership-bid>)

The New York Times. (2017, 05 22). *How 'Brexit' Could Change Business in Britain*. Consulté le 11 06, 2017, sur <https://www.nytimes.com/https://www.nytimes.com/interactive/2016/business/international/brexit-uk-what-happens-business.html?mcubz=0&r=0>

Toute l'Europe a. (2016, 03 08). *La dette publique des Etats de l'Union européenne*. Consulté le 10 01, 2017, sur <http://www.touteurope.eu/http://www.touteurope.eu/actualite/la-dette-publique-des-etats-de-l-union-europeenne.html>

Toute l'Europe b. (2016, 07 13). *Les étapes d'adhésion à l'Union européenne*. Consulté le 11 14, 2016, sur [www.touteurope.eu: http://www.touteurope.eu/les-politiques-europeennes/elargissement/synthese/les-etapes-d-adhesion-a-l-union-europeenne.html](http://www.touteurope.eu/http://www.touteurope.eu/les-politiques-europeennes/elargissement/synthese/les-etapes-d-adhesion-a-l-union-europeenne.html)

Toute l'Europe c. (2016, 07 26). *Qu'est-ce que la réforme de la directive sur les travailleurs détachés ?* Consulté le 18 07, 2017, sur <http://www.touteurope.eu/http://www.touteurope.eu/actualite/qu-est-ce-que-la-reforme-de-la-directive-sur-les-travailleurs-detaches.html>

Toute l'Europe. (2014, 07 25). *De 6 à 28 : histoire des élargissements de l'Union européenne*. Consulté le 11 14, 2016, sur [www.touteurope.eu: http://www.touteurope.eu/les-politiques-europeennes/elargissement/synthese/de-6-a-28-histoire-des-elandissements-de-l-union-europeenne.html](http://www.touteurope.eu/http://www.touteurope.eu/les-politiques-europeennes/elargissement/synthese/de-6-a-28-histoire-des-elandissements-de-l-union-europeenne.html)

Toute l'Europe e. (2016, 04 08). *Grèce*. Consulté le 02 08, 2017, sur <http://www.touteurope.eu/http://www.touteurope.eu/les-pays-de-l-union-europeenne/grece.html>

Toute l'Europe. (2008, 08 26). *Le traité de Paris (1951)*. Consulté le 10 01, 2017, sur <http://www.touteurope.eu/http://www.touteurope.eu/l-union-europeenne/les-traites/synthese/le-traite-de-paris-1951.html>

tradebarriers.org. (s.d.). *Non-Tariff Barriers to Trade*. Consulté le 15 04, 2017, sur [http://www.tradebarriers.org: http://www.tradebarriers.org/ntb/non_tariff_barriers](http://www.tradebarriers.org/http://www.tradebarriers.org/ntb/non_tariff_barriers)

Transparency International. (2015). *7,000 and counting Lobby meetings of the European Commission*. Brussels: Transparency International.

Tumpell-Gugerell, G. (2007). The euro – benefits and challenges. *Poland and the EURO*. Varsovie: La Banque Centrale européenne.

vie-publique.fr. (2016, 04 18). *Les critères fixés en 1992 pour participer à l'UEM...* Consulté le 14 07, 2017, sur <http://www.vie-publique.fr/>: <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/finances-publiques/approfondissements/budget-contraintes-europeennes.html>

World Bank. (2017). *Agriculture, value added (% of GDP)*. Consulté le 16 07, 2017, sur <http://data.worldbank.org/>: <http://data.worldbank.org/indicator/NV.AGR.TOTL.ZS?end=2016&locations=EU&start=1991&view=chart>

WTO a. (s.d.). *Glossaire*. Consulté le 14 07, 2017, sur <https://www.wto.org/>: https://www.wto.org/french/thewto_f/glossary_f/free_rider_f.htm

WTO b. (s.d.). *Principles of the trading system*. Consulté le 10 07, 2017, sur <https://www.wto.org/>: https://www.wto.org/english/thewto_e/whatis_e/tif_e/fact2_e.htm

Zernikow, M. (2016). *La consécration d'un salaire minimum légal dans un système juridique d'autonomie collective*. Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris.